

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INTRAGAZ - DEMANDE DE MODIFIER LES TARIFS
D'EMMAGASINAGE DE GAZ NATUREL D'INTRAGAZ
À COMPTER DU 1er MAI 2023

DOSSIER : R-4189-2022

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Me NICOLAS ROY
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 3 OCTOBRE 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE Me
LIDIA TROILO
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me ADINA GEORGESCU
Me CASSANDRA MODAFFERI
avocates d'Intragaz

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me VINCENT LOCAS
avocat de Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE INTRAGAZ	
ROCK MAROIS	
HUGUES CORRIVEAU	
HUGO BOUCHARD	
LARRY KENNEDY	
INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU	16
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	60
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	82
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	136
PREUVE D' AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	183
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	190

LISTE DES ENGAGEMENTS

		<u>PAGE</u>
E-1 (Intragaz)	Coûts réels des assurances (demandé par AHQ-ARQ)	76
E-2 (Intragaz)	Correction des deux tableaux de la page 22 de 23 (Annexe 1) de la pièce B-0006 (demandé par AHQ- ARQ)	82
E-3 (Intragaz)	Dépôt des normes canadiennes sur les actifs tangibles et intangibles ou note des vérificateurs d'Intragaz confirmant ces normes ou encore, le traitement comptable de ces actifs (demandé par la Régie)	130

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce troisième
2 (3e) jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du trois (3)
8 octobre deux mille vingt-deux (2022) par
9 visioconférence. Dossier R-4189-2022 : Demande de
10 modifier les tarifs d'emmagasinage de gaz naturel
11 d'Intragaz à compter du premier (1er) mai deux
12 mille vingt-trois (2023).

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier
14 sont maître Simon Turmel, président de la
15 formation, de même que maître Nicolas Roy et
16 monsieur Pierre Dupont.

17 Les avocats de la Régie sont maître
18 Jean-François Ouimette et maître Lidia Troilo.
19 La demanderesse est Intragaz représentée par maître
20 Adina Georgescu.

21 Les intervenants qui participent à la
22 présente audience sont : Association hôtellerie
23 Québec et Association restauration Québec
24 représentées par maître Steve Cadrin;
25 Énergir, S.E.C. représentée par maître Vincent

1 Locas; Regroupement pour la transition,
2 l'innovation et l'efficacité énergétiques
3 représenté par maître Dominique Neuman.

4 Nous demandons aux participants de bien
5 vouloir s'identifier à chacune de leurs
6 interventions pour les fins de l'enregistrement.
7 Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Madame St-Cyr. Salutations à vous tous.
10 Salutations à monsieur Morin, notre sténographe
11 pour la journée. Mes collègues et moi, maître Roy
12 et monsieur Dupont... Est-ce qu'on me voit
13 actuellement? Maître Georgescu, est-ce que vous me
14 voyez?

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Tout à fait, Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 O.K. C'est bon. On vous pose des questions de ce
19 genre aujourd'hui parce que vous savez, c'est notre
20 première audience où est-ce que nous avons quitté
21 le deuxième étage, site historique et patrimonial,
22 pour être maintenant au 4^e étage. Alors, on est
23 dans une petite salle et tout est bien fonctionnel,
24 mais c'est une première. Alors, on ne se voit pas
25 comme à l'habitude.

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Entendu.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Nous poursuivons. Alors, l'équipe de la Régie
5 aujourd'hui est composée des personnes suivantes
6 pour ce dossier-ci : George Lambert qui est notre
7 chargé de projet, maître Lidia Troilo et maître
8 Jean-François Ouimette qui sont nos conseillers
9 juridiques, nos avocats; les spécialistes :
10 monsieur Gaétan Demers, Alex Fontaine et
11 Jean-François Mondou.

12 Alors, quelques messages réguliers sur la
13 procédure relative à l'audience virtuelle. Comme on
14 l'indiquait dans notre lettre de planification de
15 l'audience, la Régie a joint les liens hypertextes
16 menant aux consignes à respecter en vue d'une
17 participation adéquate dans le cadre de la présente
18 audience.

19 On rappelle que nous vous demandons à ce
20 que les micros demeurent fermés sauf lorsque l'un
21 ou l'autre d'entre vous souhaitez intervenir. Nous
22 demandons également que seules les caméras des
23 témoins et de leurs avocats demeurent ouvertes
24 pendant la présentation de leur preuve. Cette
25 demande vise à la fois les avocats qui

1 contre-interrogent et les avocats des témoins
2 pendant le contre-interrogatoire.

3 Comme vous le savez, l'audience est
4 enregistrée et diffusée sur YouTube. Des notes
5 sténographiques seront déposées sur le site
6 Internet de la Régie dans les meilleurs délais. Il
7 est interdit de filmer, de prendre des captures
8 d'écran ou encore d'enregistrer le contenu audio.

9 En cas de problème, alors vous vous
10 adressez à madame Nathalie St-Cyr, notre
11 greffière : nathalie.st-cyr@regie-energie.qc.ca ou
12 par l'intermédiaire du clavardage de l'application
13 Teams.

14 En ce qui a trait au déroulement de
15 l'audience, nous vous avons fait parvenir la
16 semaine dernière le calendrier de l'audience. Nous
17 vous demandons de respecter le temps qui vous a été
18 accordé pour la présentation de votre preuve, des
19 contre-interrogatoires et de votre plaidoirie.

20 Nous vous rappelons que nous avons pris
21 connaissance de la preuve écrite de tous les
22 participants. Nous avons tout lu, procédé à des
23 échanges entre nous, questionné les participants et
24 obtenu des analyses pré-audience préparées par
25 l'équipe de spécialistes de la Régie pour bien

1 saisir les enjeux soulevés de part et d'autre.

2 Alors, reprendre textuellement l'ensemble
3 des recommandations en preuve comme en plaidoirie
4 est contreproductif et nous interviendrons le cas
5 échéant pour vous rappeler à l'ordre. Nous vous
6 invitons donc à concentrer vos présentations sur
7 les éléments pertinents. En procédant à cette
8 manière, vous serez en mesure de bien présenter vos
9 positions à l'intérieur du temps qui vous est
10 alloué.

11 Maître Neuman? Vous êtes présent, Maître
12 Neuman? Bon, à tout événement, je vais répéter le
13 message lorsque vous serez présent, mais on a
14 ajusté le temps que vous aviez demandé pour le
15 RTIEÉ en tenant compte des sujets que vous soulevez
16 et en considérant le temps qui a été consacré aux
17 autres participants. Donc, nous vous accordons
18 trente (30) minutes pour le contre-interrogatoire
19 des témoins d'Intragaz et trente (30) minutes pour
20 votre plaidoirie.

21 Enfin, nous demandons de faire preuve de
22 flexibilité pour tenir compte des imprévus qui
23 pourraient survenir dans le cadre de la présente
24 audience. Maître Georgescu?

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Oui, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, alors je vais procéder maintenant à la
5 question des demandes de reconnaissance des
6 experts.

7 Me ADINA GEORGESCU :

8 Oui.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Il n'y a pas eu de contestation ou quoi que ce
11 soit, donc voici en quelque sorte la décision de la
12 Formation.

13 Alors, par lettre datée du six (6)
14 septembre deux mille vingt-deux (2022), qui est la
15 pièce B-0071, Intragaz demande à la Régie de
16 reconnaître le statut d'expert de messieurs Larry
17 Kennedy, Hugo Bouchard, Patrick Egermann et Todd
18 Wilson. Leurs mandats respectifs et les
19 qualifications demandées sont présentées dans cette
20 même lettre, pièce B-0071.

21 La Régie constate que ces demandes de
22 reconnaissance de statut d'expert sont conformes à
23 l'article 30 du Règlement sur la procédure de la
24 Régie de l'énergie et qu'aucune contestation n'a
25 été déposée au moins vingt (20) jours avant la

1 présente audience, comme le permet l'article 31 de
2 ce même Règlement.

3 Après examen des curriculum vitae
4 accompagnant ces demandes, la Régie juge que
5 messieurs Kennedy, Bouchard, Egermann et Wilson ont
6 les qualifications et l'expertise requises pour
7 m'éclairer adéquatement à titre d'expert dans le
8 présent dossier.

9 Alors pour ces motifs, la Régie reconnaît à
10 messieurs Larry Kennedy le statut d'expert « in the
11 determination of depreciation parameters for public
12 utility assets » ou, en français, qui est une
13 traduction libre : expert dans la détermination des
14 paramètres d'amortissement des actifs d'utilité
15 publique.

16 Nous reconnaissons également le statut
17 d'expert à monsieur Hugo Bouchard en matière de
18 financement de projets et d'entreprises dans les
19 secteurs des infrastructures et de l'énergie - en
20 fait, ça correspond à ce que vous aviez demandé
21 dans le cadre de votre correspondance - la
22 reconnaissance de statut d'expert à monsieur
23 Egermann dans l'évaluation de l'impact de nouveaux
24 gaz, dont l'hydrogène, sur les infrastructures
25 d'utilité publique, soit les équipements de

1 surface, les puits, les réservoirs, et caetera.

2 Et enfin, à monsieur Todd Wilson le statut
3 d'expert dans l'évaluation, l'entretien et le
4 maintien de l'intégrité des installations
5 d'emmagasinement de gaz naturel et, plus
6 particulièrement, des puits requis pour
7 l'exploitation des sites d'emmagasinement de gaz
8 naturel.

9 Alors, voilà pour cette seconde étape. Et
10 enfin, à moins de remarques préliminaires, Maître
11 Georgescu, la parole est à vous pour entendre la
12 preuve d'Intragaz.

13

14 PREUVE INTRAGAZ

15

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 Merci beaucoup, Monsieur le Président. Alors, Adina
18 Georgescu pour Intragaz S.E.C. Monsieur le
19 Président, Messieurs les Régisseurs, bon matin,
20 c'est un plaisir d'être devant vous aujourd'hui et
21 c'est un privilège aussi d'être les premiers à être
22 devant vous dans cette nouvelle salle, dans vos
23 nouveaux locaux, les locaux de la Régie qui sont
24 utilisés pour la première fois pour une audience ce
25 matin.

1 Alors ce matin, je suis accompagnée de deux
2 représentants d'Intragaz, monsieur Rock Marois, qui
3 est président d'Intragaz, et monsieur Hugues
4 Corriveau, qui directeur finances et administration
5 chez Intragaz. Je suis également accompagnée de
6 maître Cassandra Modafferi de chez Miller Thomson,
7 qui s'est jointe également à l'application Teams
8 pour l'audience de ce matin. Alors, voilà pour les
9 introductions.

10 Relativement aux questions préliminaires,
11 il y en a quelques-unes, mais ce sera très bref.
12 Donc tout d'abord, nous avons déposé hier au
13 dossier à travers le système de dépôt électronique
14 les déclarations sous serment pour l'adoption de la
15 preuve documentaire. Je voulais juste le mentionner
16 pour aviser qu'il n'y aura pas d'adoption verbale
17 de la preuve documentaire, si ce n'est pour les
18 présentations PowerPoint qui feront l'objet des
19 témoignages des représentants d'Intragaz ce matin.
20 Et ça, ce sera dans une prochaine étape dans
21 quelques minutes.

22 Par ailleurs, le panel de ce matin est un
23 panel public. Intragaz, tel que nous l'avons
24 annoncé dans notre lettre de planification, n'a pas
25 l'intention de faire une preuve à huis clos, donc

1 le panel public de ce matin sera composé de
2 monsieur Rock Marois, de monsieur Hugues Corriveau,
3 de monsieur Hugo Bouchard, qui est président de
4 Plan A Capital et de monsieur Larry Kennedy qui est
5 Senior Vice President chez Concentric Energy
6 Advisors.

7 Donc, ça fait un petit peu le tour pour la
8 partie introductive. Peut-être du point de vue
9 technique, Monsieur le Président, puis je souhaite
10 soulever la question tout de suite au cas où il y
11 aurait certains enjeux. Évidemment, monsieur
12 Kennedy va témoigner en anglais. Nous avons un
13 traducteur, donc un interprète qui procédera à
14 l'interprétation simultanée pendant le témoignage
15 de monsieur Kennedy et pendant son
16 contre-interrogatoire.

17 S'il y a besoin pour quelque participant à
18 l'audience de se connecter à Webswitcher afin
19 d'entendre également la traduction, nous avons
20 l'équipe nécessaire qui est déjà connectée pour
21 pouvoir assister de ce point de vue-là. Donc, je
22 fais juste le soulever au cas où il y aurait encore
23 besoin à ce niveau-là.

24 Alors c'est tout du point de vue des
25 remarques préliminaires. Nous sommes prêts à

1 procéder avec la preuve d'Intragaz. Donc, je
2 demanderais tout d'abord aux témoins, monsieur
3 Marois, monsieur Corriveau, monsieur Bouchard and
4 mister Kennedy d'allumer leur caméra et leur micro.
5 Mister Kennedy, if you can turn your camera on as
6 well as your microphone. Merci beaucoup. Thank you
7 very much. Alors, avant de... Excusez-moi,
8 j'entends un écho.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui. Probablement qu'un de vos témoins a le micro
11 ouvert.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Oui, exact. Monsieur Marois, si vous pouviez juste
14 fermer votre micro le temps que je termine. Alors,
15 avant de faire adopter les présentations
16 PowerPoint, je demanderais tout simplement à madame
17 la greffière d'assermenter les témoins.

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce troisième
20 (3e) jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

21

22 ROCK MAROIS, président d'Intragaz, ayant une place
23 d'affaires au 4640, rue Charles-Mailhot,
24 Trois-Rivières (Québec);

25

1 HUGUES CORRIVEAU, directeur Administration et
2 Finances, Intragaz, ayant une place d'affaires au
3 4640, rue Charles-Mailhot, Trois-Rivières (Québec);
4

5 HUGO BOUCHARD, président de Plan A Capital inc.,
6 ayant une place d'affaires au 777, rue de la
7 Commune Ouest, bureau 100, Montréal (Québec);
8

9 LARRY KENNEDY, Senior Vice President of Concentric
10 Advisors, ULC, ayant une place d'affaires 200
11 Rivercrest Drive SE, Ste 277, Calgary (Alberta);
12

13 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, déposent et disent :
15

16 INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU :

17 Merci, Madame St-Cyr. Monsieur le Président, compte
18 tenu du fait qu'il y aura trois présentations qui
19 seront effectués ce matin par le panel par les
20 témoins d'Intragaz, nous suggérons que les
21 présentations se fassent successivement et que les
22 contre-interrogatoires se déroulent par la suite
23 afin de ne pas briser un peu le fil du témoignage
24 des représentants d'Intragaz.
25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bien sûr.

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 Donc, je vais commencer par faire adopter les
5 présentations PowerPoint par les trois témoins qui
6 les ont, qui vont les présenter, puis par la suite,
7 le témoignage pourra commencer.

8 Q. [1] Alors, Monsieur Marois, je vais vous référer à
9 la pièce Intragaz 6, document 1. Je n'ai pas encore
10 la pièce de la Régie. - Excusez-moi, Madame St-Cyr,
11 est-ce que nous avons une pièce P pour cette pièce
12 Intragaz, une cote de la Régie, Intragaz 6,
13 document 1?

14 LE PRÉSIDENT :

15 B-0095.

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 Merci beaucoup.

18 Q. [2] Alors, Monsieur Marois, je vous réfère à
19 B-0095, Intragaz 6, document 1. Est-ce que cette
20 pièce a bel et bien été préparée par vous sous
21 votre supervision?

22 M. ROCK MAROIS :

23 R. Oui.

24 Q. [3] Avez-vous des modifications à apporter à cette
25 pièce?

1 R. Non.

2 Q. [4] Est-ce que vous adoptez cette pièce comme
3 faisant partie de la preuve d'Intragaz dans le
4 présent dossier?

5 R. Oui.

6 Q. Merci. Je passe maintenant à monsieur Bouchard.
7 Alors, Monsieur Bouchard, je vous réfère à la pièce
8 Intragaz 6, document 1. - Madame St-Cyr, est-ce que
9 ça serait possible de l'afficher à l'écran? -
10 Excusez-moi, je pense que j'ai dit « Intragaz 6,
11 document 1 », mais c'est en fait « Intragaz 6,
12 document 2 ».

13 LA GREFFIÈRE :

14 C'est la pièce B-0096.

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Merci, est-ce que ça serait possible de l'afficher
17 à l'écran?

18 LA GREFFIÈRE :

19 Oui.

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 Merci beaucoup.

22 Q. [5] Donc, Monsieur Bouchard, je vous réfère à cette
23 pièce. Est-ce que cette pièce a bel et bien été
24 préparée par vous ou sous votre supervision?

25

1 M. HUGO BOUCHARD :

2 R. Oui.

3 Q. [6] Avez-vous des modifications à apporter à cette
4 pièce?

5 R. Non.

6 Q. [7] Est-ce que vous adoptez cette pièce comme étant
7 votre preuve dans le présent dossier?

8 R. Oui.

9 Q. Merci. Puis, Mr. Kennedy? I will refer you to
10 Exhibit B-0097, Intragaz 6, document 3. - Madame
11 St-Cyr, est-ce que ça serait possible de l'afficher
12 à l'écran? -

13 LA GREFFIÈRE :

14 Oui.

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Merci beaucoup.

17 Q. [8] So, Mr. Kennedy, has this Exhibit been prepared
18 by you or under your supervision?

19 M. LARRY KENNEDY :

20 A. It was.

21 Q. [9] Do you have any modifications to bring to this
22 Exhibit?

23 A. None.

24 Q. [10] Do you adopt this Exhibit as being part of
25 your evidence in the present file?

1 A. I do.

2 Q. [11] Thank you very much. Alors, Monsieur le
3 Président, je cède la parole à monsieur Rock Marois
4 pour le témoignage d'Intragaz. Merci.

5 M. ROCK MAROIS :

6 R. Est-ce que vous pouvez afficher à l'écran, s'il
7 vous plaît, la présentation?

8 Me ADINA GEORGESCU :

9 Madame St-Cyr, ça serait la pièce d'Intragaz 6,
10 document 1. Merci beaucoup.

11 R. Merci beaucoup. J'espère que vous m'entendez bien.
12 Merci beaucoup de me donner l'occasion, là, de vous
13 présenter les faits saillants de notre demande
14 tarifaire. Je vais procéder à la diapo 2, s'il vous
15 plaît.

16 Je vais débiter par vous parler du revenu
17 annuel requis uniforme. Ou le RARU. Intragaz
18 trouvait qu'on avait pas déjà assez d'acronymes. On
19 a décidé d'en inventer un nouveau. Mais vous allez
20 voir, le RARU est spécifique à nous. La diapo 3,
21 s'il vous plaît. Le tableau qu'on voit ici est
22 directement tiré de notre preuve. Ça provient de la
23 pièce B-0007, le tableau A. Ce qu'on constate ici,
24 c'est Intragaz dans le cadre de sa demande
25 tarifaire a calculé un revenu requis annuel pour

1 chacune des dix années de la demande tarifaire qui
2 s'échelonne de deux mille vingt-trois (2023) à deux
3 mille trente-deux (2032).

4 Donc on a fait des révisions de dépenses
5 d'exploitation par année. Un calcul de
6 l'amortissement par année. Un rendement sur la base
7 de tarification par année. L'impôt qui découle du
8 rendement sur équité pour générer un revenu annuel
9 requis par année. Mais, comme en deux mille treize
10 (2013), si on veut être en mesure de charger un
11 tarif uniforme à Énergir pendant les dix ans, il
12 faut transformer les revenus annuels requis en un
13 seul montant qui est le revenu annuel requis
14 uniforme.

15 Puis le revenu annuel requis uniforme c'est
16 simplement un montant qui, sur une base actualisée,
17 donne les mêmes revenus que les revenus requis
18 annuels. Donc nous sommes indifférents d'utiliser
19 le revenu annuel requis uniforme ou d'utiliser
20 chacun des dix revenus annuels requis.

21 La prochaine diapo s'il vous plaît. Ici je
22 vais vous résumer les principaux écarts entre le
23 revenu annuel requis uniforme de deux mille treize
24 à deux mille vingt-deux (2013 à 2022) et de deux
25 mille vingt-trois à deux mille trente-deux (2023 à

1 2032).

2 Je vous réfère ici à la pièce B-0006
3 section 3.1 pages 12 et 13 où on résume les
4 principaux écarts mais sans les chiffrer. Ici on
5 chiffre les principaux écarts. Ici je vais passer
6 quand même un petit peu de temps sur cette diapo
7 parce que c'est, vraiment, un résumé de l'ensemble
8 du dossier.

9 La colonne bleue à gauche, le dix-huit
10 millions deux cent mille (18 200 000) c'est le
11 revenu annuel requis uniforme présent, actuellement
12 en vigueur. Celui à l'extrême droite, le vingt-deux
13 millions cent mille (22 100 000) c'est le revenu
14 annuel requis uniforme que nous demandons dans le
15 présent dossier.

16 Par ailleurs, le vingt-deux millions cent
17 mille (22 100 000) n'est pas directement comparable
18 au dix millions cent mille (10 200 000) parce que
19 le vingt-deux millions cent mille (22 100 000)
20 contient deux projets majeurs. Les projets
21 d'optimisation qui ont été approuvés par la Régie
22 dans un dossier distinct, c'est la colonne bleu
23 pâle à la droite du tableau. Le revenu annuel
24 requis uniforme des projets et de 3,5 millions.

25 Donc si on retranche le revenu annuels

1 requis uniformes des projets du vingt-deux millions
2 cent mille (22 100 000), on obtient des revenus
3 annuels requis uniformes de dix-huit millions six
4 cent mille (18 600 000) qui est comparable au
5 revenu annuel requis uniforme présentement en
6 vigueur. Donc on compare des pommes et des pommes.

7 On constate que l'augmentation est de
8 2,4 %. C'est quoi qui compose ce 2,4 % là. Les
9 colonnes en bleu pâle c'est des augmentations et
10 les colonnes en jaune c'est des diminutions. La
11 principale augmentation sans surprise c'est
12 l'inflation. Parce qu'ici on parle d'une période de
13 dix ans. Donc sur dix ans, l'augmentation du coût
14 de la vie fait automatiquement augmenter nos
15 revenus requis. On parle de 1,6 million de revenu
16 annuel requis uniforme. Donc c'est de loin la
17 principale source d'augmentation.

18 Les dépenses non récurrentes, et je vais
19 parler dans les prochaines diapos la distinction
20 entre dépenses non récurrentes et dépenses
21 récurrentes, mais les dépenses non récurrentes pour
22 la période à venir sont légèrement supérieures à ce
23 qu'elles étaient lors du dernier dossier tarifaire.
24 Ça a un effet de trois cent mille dollars par année
25 (300 000\$/an) en termes de revenu annuel requis

1 uniforme.

2 L'amortissement aussi est supérieur. Puis
3 au niveau de l'amortissement il y a vraiment trois
4 facteurs. Il y a les additions en capital qui
5 automatiquement se traduisent par une augmentation
6 de l'inflation. Il y a certains actifs qui arrivent
7 en fin de vie, qui a pour effet de diminuer la
8 dépense d'amortissement. Mais il y a aussi un
9 nouvel élément, que je vais parler tantôt, c'est
10 l'amortissement des coûts d'abandon des puits qui
11 vient augmenter la dépense d'amortissement de près
12 de trois cent mille dollars par année
13 (300 000 \$/an).

14 Maintenant, au niveau des réductions par
15 rapport au revenu annuel requis uniforme existant.
16 Les dépenses récurrentes représentent représentent
17 une baisse de trois cent mille dollars (300 000 \$)
18 par année. Puis ici je veux juste être clair que
19 c'est excluant l'inflation parce que l'inflation,
20 on l'a déjà traitée. Ça fait que ça, ce que ça veut
21 dire, puis je vais élaborer là-dessus dans une
22 prochaine diapo, mais ici c'est que les dépenses du
23 début de la nouvelle période tarifaire sont
24 inférieures à ce qui était prévu dans le dernier
25 dossier tarifaire. Ça fait qu'on commence avec des

1 dépenses plus basses qu'on avait prévues dans
2 l'ancien dossier, ce qui va créer de l'économie
3 pour la durée de la prochaine horizon tarifaire.

4 Une autre diminution significative du
5 revenu annuel requis uniforme c'est la réduction du
6 rendement sur la base de tarification. La
7 principale source de la diminution c'est vraiment
8 la réduction de la base elle-même. Puis la raison
9 pour laquelle la base, elle diminue bien c'est
10 simplement parce que l'amortissement est supérieur
11 aux additions. Encore une fois ici on exclut de
12 cette analyse-là les projets d'optimisation, qui
13 sont gardés à l'écart parce qu'ils sont traités de
14 façon exceptionnelle. Ça fait que si on ne tient
15 pas compte des projets d'optimisation, la base de
16 tarification diminue, ce qui entraîne une baisse du
17 rendement sur la base de tarification. Qui est
18 compensée en partie par une augmentation du
19 rendement causée un écart sur le taux de rendement
20 sur la base de tarification. Je vais le montrer
21 tantôt. L'écart n'est pas important, mais se
22 traduit quand même par une augmentation de trois
23 cent quarante-six mille dollars (346 000 \$) du
24 revenu annuel requis uniforme.

25 Puis finalement l'impôt est à la baisse, ce

1 qui fait du sens parce que l'impôt est calculé sur
2 le rendement sur équité. Si le rendement sur équité
3 sur la base de tarification est plus bas parce que
4 la base est plus basse, on paye moins d'impôt ou il
5 y a moins d'impôt présumé. Ça fait que ça, c'est un
6 survol des écarts qu'on a entre le revenu annuel
7 requis uniforme demandé et le revenu annuel requis
8 uniforme existant. Prochaine diapositive s'il vous
9 plaît.

10 Je vais parler brièvement de l'horizon
11 tarifaire. L'horizon tarifaire de dix (10) ans
12 d'Intragaz, qui est vraiment un des éléments qui
13 nous distingue des autres de la Régie. La prochaine
14 diapo s'il vous plaît.

15 Ici, il y a pas mal d'informations, mais je
16 vais essayer de vous rendre ça le plus
17 compréhensible possible. Lorsqu'on parle d'horizon
18 tarifaire de dix (10) ans, pour nous, c'est
19 vraiment tout relié à la dette. C'est pas par
20 plaisir ou par caprice qu'on veut une période... un
21 horizon tarifaire de dix (10) ans, c'est vraiment
22 par nécessité. L'information qui a été utilisée
23 pour préparer ce graphique-là se retrouve à la
24 pièce B-0007, l'annexe 3.2.1.

25 Je vais commencer par la ligne noire

1 solide. La ligne noire solide c'est... ça
2 représente la dette à long terme d'Intragaz prévue
3 au présent dossier. On commence avec une dette
4 autour de cent millions de dollars (100 M\$), c'est
5 ça qu'on prévoit être en mesure d'aller chercher.
6 Puis on prévoit finir, à la fin dix (10) ans, avec
7 vingt-cinq millions (25 M), qui correspond au
8 remboursement ballon qui devrait se faire à la
9 toute fin du prêt. On constate que le prêt commence
10 très élevé, il finit très bas. Ça fait qu'au début,
11 on a un ratio d'endettement très élevé. À la fin,
12 on a ratio d'endettement très bas. Mais cette
13 dette-là, incluant le remboursement ballon, se
14 traduit en un taux de rendement... excusez, pas un
15 taux de rendement... un ratio d'endettement moyen -
16 puis je mets l'emphase sur « moyen » - de
17 cinquante-sept pour cent (57 %). Ça, c'est la ligne
18 pointillée supérieure. Donc, le fait d'avoir un
19 emprunt élevé au début avec un solde de vingt-cinq
20 millions (25 M) à la fin fait en sorte, en moyenne,
21 en moyenne, on réussit à avoir un ratio
22 d'endettement équivalent à cinquante-sept pour cent
23 (57 %). Puis cinquante-sept pour cent (57 %), en
24 passant, c'est le ratio d'endettement qui a été
25 utilisé dans la demande présentée à la Régie pour

1 la structure de capital présumé et le taux de
2 rendement.

3 À titre illustratif, puis juste pour
4 montrer l'effet qu'a le ballon sur le ratio
5 d'endettement moyen, on vous présente la ligne
6 solide bleue. La ligne solide bleue émet comme
7 hypothèse qu'on a le même montant de prêt, ça fait
8 qu'on va chercher cent millions de dollars (100
9 M\$), mais si on n'a pas de ballon ça veut dire
10 qu'il faut que le prêt... il faut qu'il soit
11 complètement remboursé à la fin de la période de
12 dix (10) ans. Ça fait que ça, ce que ça fait, c'est
13 que ça fait passer le ratio d'endettement moyen de
14 cinquante-sept pour cent (57 %) à quarante-cinq
15 pour cent (45 %). Ça, ce que ça signifie c'est le
16 prêt de dix (10) ans, même avec une période de dix
17 (10) ans, on ne serait pas en mesure d'atteindre un
18 ratio d'endettement de l'ordre de cinquante-sept
19 pour cent (57 %) ou de cinquante-quatre pour cent
20 (54 %) qui le ratio actuel, sans ballon. Ça fait
21 que le dix (10) ans, il ne serait pas suffisant.

22 Ça fait que ça nous prend deux choses. Ça
23 nous prend une période suffisamment longue, dix
24 (10) ans et une composante ballon pour qu'on puisse
25 atteindre un ratio d'endettement similaire à celui

1 qui est prévu dans la structure de capital
2 présumée. Présentement, c'est cinquante-quatre
3 (54), mais comme je vous dis, la demande qui est
4 devant la Régie dans un autre dossier, c'est
5 cinquante-sept (57).

6 Dans le cadre du dossier, on s'est fait
7 poser la question : est-ce qu'un horizon cinq ans
8 plutôt que dix (10) ans pourrait, essentiellement,
9 ça serait quoi, les effets sur nous? Puis je vous
10 réfère ici à la pièce B-0044, DDR de la Régie,
11 question 3.1 et la pièce B-0045.

12 Il y a plusieurs choses qui ressortent. La
13 première, c'est que si on avait un horizon de cinq
14 (5) ans, on ne pourrait pas avoir suffisamment de
15 dette pour rencontrer nos obligations. Donc, on
16 aurait un déficit de liquidités. On aurait une
17 structure de capital inadéquate. Ça se traduirait
18 dans des coûts plus élevés puis on serait exposés à
19 plus grand risque, parce qu'il faudrait se
20 refinancer plus souvent.

21 L'information qu'on a présentée dans le
22 scénario hypothétique de cinq ans a été présentée
23 sous deux hypothèses. Au centre du tableau, en bas,
24 on a l'hypothèse avec zéro ballon, puis notre
25 expert, Plan A Capital, pense qu'avec un scénario

1 de cinq ans, c'est le scénario le plus réaliste,
2 qu'on va avoir de la misère à avoir un ballon.

3 Ça fait que si on n'a pas de ballon, on
4 serait en mesure d'avoir une dette d'environ
5 quarante-neuf virgule cinq millions (49,5 M) du
6 cent cinquante millions (150 M) qui se traduirait
7 en un ratio d'endettement moyen de seulement vingt
8 et un pour cent (21 %).

9 Donc, on ne serait pas capables d'aller
10 chercher, on serait loin d'aller chercher la somme
11 qu'on pense être en mesure d'aller chercher avec un
12 terme de dix (10) ans, et ça se traduirait d'un
13 ratio d'endettement qui serait très très très loin
14 du ratio d'endettement moyen existant ou encore
15 pire, celui demandé.

16 La situation serait un petit peu moins
17 pire, si jamais on était en mesure d'aller chercher
18 un ballon, ça c'est la colonne à l'extrême droite
19 du tableau. Dans ce cas-la, on serait
20 potentiellement capables d'aller chercher soixante-
21 deux millions de dette (62 M) avec un ballon à la
22 fin, ce qui améliorerait un peu le ratio
23 d'endettement moyen à trente-deux pour cent (32 %),
24 mais encore là, on est très très loin du scénario
25 de cinquante-quatre pour cent (54 %) actuel de

1 dette moyenne ou de cinquante-sept (57).

2 La conclusion, c'est que pour nous, un
3 horizon tarifaire de cinq ans ne serait pas viable.
4 Ça nous prend dix (10) ans, puis comme je viens de
5 dire, ça nous prend aussi un remboursement ballon
6 pour pouvoir penser atteindre un ratio
7 d'endettement moyen se rapprochant de celui qui est
8 dans la structure de capital présumée.

9 Je passerais maintenant aux dépenses
10 d'exploitation. On peut sauter deux diapos, s'il
11 vous plaît, oui, effectivement. J'espère que ça va
12 bien, que le rythme est correct? Oui, parfait,
13 merci.

14 Au niveau des dépenses d'exploitation,
15 l'approche qu'on a développée remonte à deux mille
16 treize (2013), parce que vous vous souviendrez, en
17 deux mille treize (2013), c'est la première
18 qu'Intragaz se présentait devant la Régie pour
19 faire approuver des tarifs en vertu du coût de
20 service. Il y avait eu une tentative en deux mille
21 onze (2011), mais c'était avec un modèle
22 complètement différent.

23 Ça fait que si nous, on s'est beaucoup
24 beaucoup questionnés à savoir comment on s'y prend
25 pour faire des projections sur une période aussi

1 longue, puis qu'on puisse avoir une approche qui
2 est transparente et simple à expliquer.

3 C'est vraiment pas évident. De nos
4 réflexions, de nos discussions, on est venus à la
5 conclusion qu'on devrait scinder entre les dépenses
6 récurrentes, c'est-à-dire les dépenses qui ont
7 tendance à revenir essentiellement à chaque année
8 et des dépenses non récurrentes qui, elles, se
9 produisent à une fréquence autre. Puis chez nous,
10 on a, des fois, des grosses dépenses non
11 récurrentes. Un bel exemple, c'est un entretien
12 majeur sur un compresseur, qu'est-ce qui peut être
13 de l'ordre de six, sept cent mille dollars
14 (700 000), ça fait que sur un petit budget comme le
15 nôtre, les années où est-ce qu'on a ce genre de
16 dépenses-là, ça paraît. Mais ce qu'il faut
17 reconnaître, c'est que la grande, la très grande
18 majorité des dépenses, c'est des dépenses
19 récurrentes. On parle au-delà de quatre-vingt-dix-
20 pour cent (90 %) sur la période de dix (10) ans.

21 Prochaine diapo, s'il vous plaît.

22 Je vous ai mentionné, tantôt, dans
23 l'analyse des écarts, entre le revenu annuel requis
24 existant puis celui demandé, qu'il y avait un écart
25 favorable au niveau des dépenses récurrentes. Ici,

1 ce graphique-là tente de le démontrer. Ce
2 graphique-là est directement tiré de la preuve.
3 C'est la pièce B-0006 figure 2, page 14. La façon
4 qu'on fonctionne nous pour profiter des dépenses
5 d'exploitation récurrente c'est qu'il faut établir
6 une année de référence. Donc l'année de référence
7 c'est deux mille vingt-deux (2022) dans notre cas.
8 Parce que nos derniers résultats remontent à deux
9 mille vingt-et-un (2021). deux mille vingt-deux
10 (2022) c'est essentiellement notre budget, mais
11 qu'on a modifié pour éliminer toute chose qui
12 pourrait être par exemple être des dépenses non
13 récurrentes pour qu'en bout de ligne il reste juste
14 des dépenses récurrentes.

15 Puis on prend ce montant-là et on l'indexe
16 à chaque année. La seule chose qui change dans les
17 barres bleu foncé d'une année à l'autre, c'est
18 l'inflation. Uniquement l'inflation. La dépense de
19 base bouge pas. Et je vais parler tout de suite
20 après des hypothèses d'indexation.

21 À titre de comparaison, on compare les
22 dépenses récurrentes du présent dossier avec celles
23 du dernier dossier tarifaire. La façon qu'on s'est
24 pris c'est la ligne pointillée, si on va en deux
25 mille vingt-deux (2022), la ligne pointillée

1 représente les dépenses récurrentes qui étaient
2 dans la demande tarifaire précédente. Puis on a
3 émis l'hypothèse qu'on indexe ces dépenses-là au
4 même taux d'indexation du présent dossier. En
5 d'autres mots on compare des pommes avec des
6 pommes.

7 Donc c'est notre point de départ l'année de
8 référence qui est supérieure à l'année de référence
9 du présent dossier. L'économie qu'on a par rapport
10 à ce qui est présentement prévu au tarif, c'est les
11 barres bleu pâle. Donc si on retourne disons à la
12 colonne Année de référence, le bloc bleu pâle
13 représente l'écart entre les dépenses de l'année de
14 référence du présent dossier et les dépenses
15 prévues dans le dossier précédent pour l'année deux
16 mille vingt-deux (2022).

17 Donc on compare pas vraiment des pommes et
18 des pommes la même année. Si on extrapole cet
19 écart-là dans le temps, ça nous fait des économies
20 de l'ordre de 3,4 millions. Donc le fait qu'on
21 commence avec des dépenses d'exploitation
22 récurrentes plus faibles que qu'est-ce qui est
23 prévu au présent dossier permet de réaliser des
24 économies de l'ordre de 3,4 millions sur le
25 prochain dix ans.

1 Donc c'est un... on voit ici que nos
2 efforts pour contrôler les coûts des dix dernières
3 années avantagent les clients pour les années à
4 venir parce qu'on commence avec une base plus basse
5 que qu'est-ce qu'on avait prévu finir dans le
6 dernier dossier. Prochaine diapo s'il vous plaît.

7 Comme je viens de vous dire, un élément
8 important des dépenses récurrentes c'est
9 l'indexation. Parce qu'à part l'indexation, il n'y
10 a rien qui change pendant la période de dix ans.
11 Ici on a préparé un tableau qui résume les
12 différents taux d'indexation utilisés. Je vous
13 réfère à certaines sections de la preuve si vous
14 voulez retourner à la preuve, c'est le B-0007,
15 section 2.1.2. Et Annexe 1.1.1. Puis la B-0044,
16 DDR-1 de la Régie, Question 1.1.

17 Il y a quatre catégories de taux
18 d'indexation. La première colonne qu'on a appelée
19 Inflation générale c'est les prévisions d'inflation
20 qu'on a obtenues du Conference Board du Canada. Il
21 n'y a pas beaucoup... en tout cas à notre
22 connaissance il n'y a pas beaucoup de sources pour
23 obtenir des projections de taux d'inflation, en
24 tout cas qui sont publiques. Donc nous on a le
25 Conference Board du Canada. Ça c'est les prévisions

1 du Conference Board du Canada de février deux mille
2 vingt-deux (2022) donc c'était juste juste avant de
3 le déposer. Nous on a déposé à la fin mars et on
4 constate que c'est pas surprenant, les taux
5 d'inflation sont plus élevés au début et on voit
6 implicitement l'hypothèse que ça revient proche du
7 deux pour cent (2 %) dans le temps.

8 La prochaine colonne c'est les assurances.
9 Les assurances normalement font partie des dépenses
10 récurrentes, mais on les a traitées séparément
11 simplement parce que les dépenses d'assurances ont
12 grandement augmenté en pourcentage ces dernières
13 années. On n'a pas réussi à trouver de projections
14 de taux d'indexation donc nous ce qu'on a fait, on
15 en a discuté avec notre courtier, Aon. Puis si je
16 vous réfère, excusez je vous ai déjà référé. On a
17 discuté avec notre courtier pour essayer d'arriver
18 à un scénario raisonnable.

19 Puis on a présenté, justement en réponse à
20 la question 1.1 de la DDR de la Régie, la façon
21 qu'on est arrivé au cinq pour cent (5 %). Puis
22 juste pour tenir vraiment de la grande volatilité
23 des primes d'assurance puis avec tous les désastres
24 naturels qu'on a dernièrement, on peut s'attendre,
25 je pense, à une continuité malheureusement des taux

1 d'indexation des assurances.

2 Les deux dernières colonnes, c'est les
3 indexations des salaires. Au niveau des syndiqués,
4 on a simplement pris l'augmentation prévue à la
5 convention collective des employés syndiqués. Puis
6 pour les non-syndiqués, le trois pour cent (3 %),
7 c'est le même pourcentage qu'on avait en deux mille
8 treize (2013).

9 Le réel deux mille treize, deux mille
10 vingt-deux (2013-2022) est situé plus proche du
11 deux virgule cinq pour cent (2,5 %), mais on a
12 décidé de conserver le trois pour cent (3 %) pour
13 tenir compte, entre autres, de l'inflation, mais
14 aussi du sérieux contexte de pénurie qui a tendance
15 à se traduire dans des salaires plus élevés. Puis
16 si on veut demeurer compétitif, je pense qu'il faut
17 avoir une certaine marge de manoeuvre au besoin.
18 Donc ça, c'est le résumé des taux d'indexation
19 utilisé dans le dossier, pas juste au niveau des
20 dépenses récurrentes, ça s'applique à tout ce qui
21 avait besoin d'être indexé.

22 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Comme je
23 viens de vous dire, on a utilisé dans le cadre du
24 dossier les taux d'inflation du Conference Board du
25 Canada de février deux mille vingt-deux (2022). On

1 a obtenu les données qu'on pense être les plus
2 récentes, celles du mois d'août deux mille
3 vingt-deux (2022). Sans grande surprise, on
4 constate pour les premières années une augmentation
5 quand même non... quand même significative des
6 projections de taux d'inflation.

7 Nous, cette augmentation pour nous, pour
8 notre dossier, représente une augmentation du
9 revenu annuel requis uniforme d'environ cent
10 vingt-cinq mille dollars (125 000 \$). Ça fait que
11 ce qu'on propose, c'est... Là, je vais en parler
12 tantôt, là, on va devoir mettre à jour notre
13 dossier, nous, pour refléter la structure de
14 capital puis le taux de rendement qui sera approuvé
15 dans un autre dossier. Ce qu'on propose, c'est de
16 mettre à jour le présent dossier pour refléter les
17 plus récentes projections du taux d'inflation,
18 parce que comme je vous dis, ça a un effet quand
19 même significatif pour nous.

20 La prochaine diapo, s'il vous plaît. Ça,
21 c'est une nouveauté dans le cadre de cette
22 demande-ci par rapport à deux mille treize (2013).
23 Étant donné le... Je pense qu'on n'a pas besoin
24 d'élaborer sur l'incertitude économique dans
25 laquelle on est, l'inflation. Ce qu'on propose,

1 c'est de mettre à niveau les dépenses récurrentes
2 puis les taux d'indexation à l'année 6.

3 Donc, on viendrait devant la Régie, ça
4 serait symétrique. Si les dépenses récurrentes sont
5 à la baisse, bien, nous ce qu'on ferait, c'est
6 comme point de départ pour l'année 6, ça serait les
7 dépenses réelles de l'année 5. Ça fait que si les
8 dépenses sont à la baisse, on a une nouvelle année
9 de référence plus basse et on a des nouvelles
10 projections de taux d'indexation pour les cinq
11 dernières années.

12 Pour question purement pratique, on propose
13 d'appliquer ça uniquement si l'effet est supérieur
14 à cent mille (100 000 \$) par année au niveau du
15 revenu annuel uniforme. Mais pour nous, c'est une
16 façon raisonnable de réduire le risque à la fois
17 pour nous puis pour la clientèle. Je vous réfère
18 ici à la pièce B-0006, section 3.2, puis B-0044,
19 DDR de la Régie, les questions 3.3 et 3.4, puis
20 B-0086, DDR 5 de la Régie, question 2.1.

21 Donc, je termine la section « Dépenses
22 récurrentes ». J'enchaînerais maintenant avec les
23 dépenses non récurrentes. Ça serait la prochaine
24 diapo, s'il vous plaît. Ici, ça c'est un tableau
25 qui est tiré directement de notre preuve, B-0006,

1 section 3.2, figure 3, page 16.

2 Il y a une faiblesse au niveau de la
3 comparaison, parce que ce n'est pas des chiffres
4 indexés. Les colonnes bleu pâle, les colonnes de
5 notre dernier dossier, c'est en dollars de deux
6 mille douze (2012). Les colonnes bleu foncé qui
7 sont tirées du présent dossier sont en dollars deux
8 mille vingt-deux (2022).

9 Donc, l'écart serait beaucoup moindre si on
10 utilisait des dollars comparables. Mais on a voulu
11 prendre les chiffres qui provenaient directement
12 des dossiers, là, juste pour fins... c'est plus
13 pour fins d'illustration. Donc, pour la période de
14 dix ans au complet, on prévoit des dépenses non
15 récurrentes de cinq millions de dollars (5 M\$), qui
16 est la colonne bleue à la toute fin.

17 Puis il y a deux types de dépenses non
18 récurrentes qui représentent quatre-vingt-trois
19 pour cent (83 %) du total. On a l'entretien des
20 compresseurs, puis on a les interventions sur les
21 puits. Donc, c'est vraiment les deux principales
22 dépenses non récurrentes pour les prochains dix
23 (10) ans. Ça fait que je vais élaborer sur chacune
24 d'entre elles. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

25 Ce tableau qui est tiré de notre preuve,

1 B-0006, section 3.2.2, tableau 3, page 18, résumé
2 par année, par site les entretiens qu'on prévoit
3 réaliser sur nos compresseurs. Pour la période de
4 dix (10) ans, il y a vraiment juste un entretien
5 majeur qu'on envisage faire, c'est en deux mille
6 vingt-quatre (2024). On voit la ligne
7 « Saint-Flavien - Majeur », qui est vraiment une
8 remise à neuf de l'unité de compresseur C-2, puis
9 c'est directement en fonction des heures de marche.
10 Le compresseur va avoir atteint environ cent mille
11 heures (100 000 h) de marche, ça fait qu'il est dû
12 pour son entretien majeur.

13 Tous les autres entretiens, c'est des
14 entretiens mineurs. C'est un peu comparable à ce
15 qu'on fait dans nos autos, mais un petit peu plus
16 compliqué, mais on parle que ce soit les
17 changements d'huile, filtres, bougies, puis
18 d'autres entretiens qui sont spécifiques aux
19 équipements qu'on utilise, donc c'est vraiment
20 l'entretien de nos compresseurs. Prochaine diapo,
21 s'il vous plaît.

22 L'autre grosse dépense non récurrente
23 prévue pour les prochains dix (10) ans, c'est les
24 interventions sur les puits. La source ici c'est
25 B-006, section 3.2.1, tableau 2, page 17. Le

1 tableau que vous avez devant vous, les chiffres qui
2 sont dans le tableau, c'est les numéros des puits,
3 donc c'est vraiment... vous avez puits par puits ce
4 qu'on prévoit faire pendant la période de dix (10)
5 ans pour chacun des sites.

6 Puis ces interventions-là sont directement
7 basées sur les recommandations qu'on a eues de
8 notre consultant Behr Integrated Solutions. Tel que
9 mentionné au début de l'audience, monsieur Todd
10 Wilson c'est un expert dans le domaine, il a fait
11 une revue de chacun de nos puits, puits par puits,
12 basé sur sa connaissance de nos puits, basé sur sa
13 connaissance des meilleures pratiques de
14 l'industrie, les normes, tout ça. Lui, il nous a
15 recommandé non seulement les interventions, mais il
16 a même établi un ordre de priorité selon lui. Ça
17 fait que, nous, on a pris tout ça.

18 Le programme proposé par monsieur Wilson
19 s'échelonne sur plus de dix (10) ans, ça fait qu'on
20 ne... on ne fait pas tout dans le prochain dix (10)
21 ans ce que lui recommande parce qu'il y a des
22 choses qui peuvent attendre au-delà de dix (10)
23 ans. Ça fait que dans le fond, c'est pour ça que
24 les chiffres qu'on a ici peuvent diverger des
25 chiffres que lui a obtenus, c'est parce qu'il y a

1 des travaux qui vont survenir dans la prochaine
2 période tarifaire.

3 Une chose à noter ici, c'est la façon de
4 faire le plan d'intervention est la même pour tous
5 les puits, mais la nature des travaux fait en sorte
6 que pour certains puits ça va être considéré une
7 dépense, parce qu'on ne modifie aucunement le
8 puits, on fait juste une mesure d'intervention pour
9 assurer son intégrité. Tandis que dans certains
10 cas, pour certains puits, on va modifier la
11 complétion du puits. Ça fait que dans ce cas-là,
12 les coûts peuvent être capitalisés.

13 Ça fait que c'est pour ça que vous avez
14 deux lignes en bas du tableau, une ligne OPEX, puis
15 une ligne CAPEX. Puis si vous avez une bonne
16 mémoire, le tableau que je vous ai présenté
17 auparavant, la dépense non récurrente pour les
18 interventions sur les puits était trois millions
19 cinquante huit (3 058 000).

20 Ça fait que la différence entre trois
21 millions cinquante-huit (3 058 000) puis le deux
22 millions cinq cent cinquante-huit (2 558 000) qu'on
23 retrouve à l'avant dernière ligne du tableau à
24 droite, c'est une provision de cinq cent mille
25 dollars (500 000 \$) pour une intervention non

1 identifiée.

2 Nous, on a cinquante-quatre (54) puits
3 présentement, puis ça se peut qu'on hérite de la
4 responsabilité d'une douzaine d'autres, ça fait que
5 c'est normal qu'il y a des interventions à faire
6 sur des puits occasionnellement pour différentes
7 raisons. Ça fait qu'on considère la provision de
8 cinq cent mille dollars (500 000 \$) vraiment, là,
9 minimaliste dans le contexte.

10 Ceci m'amènera aux dépenses
11 d'amortissement. Vous pouvez sauter deux diapos
12 s'il vous plaît. Je vous réfère ici à la pièce
13 B-0006, section 3.3 et la pièce B-0013, qui est le
14 rapport de monsieur Kennedy.

15 Au niveau de l'amortissement - puis
16 monsieur Kennedy pourra le mentionner - au niveau
17 des durées de vie d'amortissement, il n'y a pas de
18 changement. La seule nouveauté vraiment au niveau
19 de la dépense d'amortissement c'est l'inclusion des
20 coûts d'abandon des puits, qui sont basés sur les
21 plans de fermeture définitive de puits, qu'on a
22 fournis au gouvernement pour cinquante-quatre (54)
23 puits.

24 Initialement, c'était en vertu de la Loi
25 sur les hydrocarbures, mais la même obligation se

1 maintient dans la nouvelle Loi sur le stockage du
2 gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et
3 de pétrole qui est essentiellement la Loi sur les
4 hydrocarbures qui a été renommée et remaniée.

5 Puis je vous mentionne ici, ça ne comprend
6 pas douze (12) puits pour lesquels le Ministère
7 considère que nous sommes responsables. C'est des
8 puits qui existaient au moment qu'on a converti le
9 site de Pointe-du-Lac en stockage.

10 Je vous réfère ici à la B-0086, DDR 5 de la
11 Régie, question 1.1.1 où on y fait référence. Ça ce
12 que ça veut dire c'est à la longue on peut
13 s'attendre que les coûts d'abandon augmentent, mais
14 étant donné que tout ça n'est pas réglé, ça va être
15 traité dans le prochain dossier tarifaire,
16 prochaine étude des taux d'amortissement où il va
17 falloir mettre à jour les projections des coûts
18 d'abandon.

19 Ceci m'amènerait... On arrive. Ceci
20 m'amènerait au rendement sur la base de
21 tarification. Parfait, merci beaucoup. Ce
22 tableau-là, c'est vraiment juste le tableau
23 sommaire. Je ne m'y attendais pas trop, mais ça
24 provient de la pièce B-0007, Annexe 3.

25 Ça fait que ce qu'on voit ici c'est un

1 calcul assez standard de rendement. On a notre base
2 de tarification fois le taux de rendement sur la
3 base de tarification. Une particularité, c'est
4 qu'on déduit du rendement le montant d'intérêts
5 qu'on obtient sur les comptes de réserve de la
6 dette. Vous allez voir au prochain diapo qu'un
7 élément de la base de tarification sont les comptes
8 de réserve de la dette. C'est des comptes qu'on
9 doit bloquer en fonction de la convention de
10 crédit. Vu que cet argent-là est à la banque puis
11 génère de l'intérêt, on vient le déduire ici, ça
12 fait que comme ça c'est équitable.

13 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Merci.
14 Ça fait qu'ici c'est vraiment le détail de la base
15 de tarification qui provient de B-0007, Annexe 3.1.
16 Ce qu'on a fait c'est qu'on a ajouté la colonne en
17 bleu pâle juste pour démontrer l'importance
18 relative de chaque section. Ça fait que ce qu'on
19 constate, là, c'est que la base de tarification...
20 puis c'est souvent le cas, là, mais est de loin
21 composée d'actifs tangibles qui sont utilisés pour
22 le service d'emmagasinement.

23 Donc, on parle d'à peu près
24 quatre-vingt-treize pour cent (93 %) de la valeur
25 de la base de tarification sont les actifs

1 tangibles. Puis le prochain élément en ordre
2 d'importance relative c'est justement les comptes
3 de réserve de la dette qui représentent cinq
4 virgule six pour cent (5,6 %) de la base de
5 tarification.

6 Et la prochaine section, je vais m'attarder
7 à l'élément le plus important : les
8 immobilisations. Merci beaucoup. Ce tableau-là est
9 tiré directement de notre preuve. B-0006,
10 Tableau 4, page 19. Pour la période de dix (10)
11 ans, on prévoit des ajouts en immobilisations de
12 près de quarante-neuf millions de dollars (49 M\$).
13 Plus précisément quarante-huit virgule neuf (48,9).
14 C'est beaucoup pour nous. Mais soixante-trois pour
15 cent (63 %) de ça provient des Projets
16 d'optimisation qui ont été approuvés dans le cadre
17 du dossier R-4157-2021.

18 Donc, trente virgule six millions (30,6 M)
19 directement attribuables aux Projets
20 d'optimisation. Le deuxième ajout d'immobilisations
21 en ordre d'importance, c'est le remplacement de
22 l'unité de compression C-1. Je vous réfère à la
23 preuve à B-0014. Le remplacement du compresseur,
24 l'unité de compression C-1 de Pointe du Lac
25 représente huit virgule deux pour cent (8,2 %) du

1 total.

2 L'intervention sur les puits, on en a
3 discuté tantôt dans la section « Dépenses non
4 récurrentes », mais comme je vous ai dit il y avait
5 un volet capitalisable. Ça fait qu'ici c'est le
6 volet capitalisable qu'on retrouve en addition de
7 clients... en « addition d'immobilisations »,
8 excusez. On n'additionnera pas de clients, on en a
9 juste un puis on l'aime beaucoup.

10 Le prochain item c'est le Plan de
11 résilience d'hydrogène, qui faisait l'objet de sa
12 propre section au niveau de la preuve puis qui a
13 suscité beaucoup d'intérêt. Mais pour nous c'est
14 important d'être prêts à l'arrivée éventuelle de
15 l'hydrogène, surtout que ça peut représenter une
16 menace pour nos sites. Ça fait qu'on parle d'un
17 virgule huit millions de dollars (1,8 M\$).

18 Comme on l'a indiqué dans la preuve on a
19 fait une demande d'aide financière. On pensait bien
20 avoir une réponse à ce moment-ci, mais
21 malheureusement on n'a pas encore eu de réponse.

22 Puis peut-être un petit mot sur les
23 compresseurs à air. Les compresseurs à air, c'est
24 un investissement qui va nous permettre de réduire
25 les émissions fugitives de méthane. Parce que

1 présentement on utilise le gaz naturel comprimé
2 pour activer notre instrumentation, puis dans le
3 futur, on va utiliser un compresseur à air. Donc,
4 ça va représenter un gain au niveau
5 environnemental.

6 La prochaine diapo, s'il vous plaît. Ici,
7 on parle du taux de rendement sur la base de
8 tarification de six virgule huit pour cent (6,8 %).
9 Je vous réfère à la section B-0006, section 3.4.2;
10 puis la B-0007, l'Annexe 3.2 et B-0017 qui est le
11 rapport de Plan A Capital.

12 Ici, le principal commentaire que je vais
13 faire c'est : presque tous ces chiffres-là vont
14 changer. Premièrement, la pondération risque de
15 changer suite à la décision de la Régie dans le
16 dossier R-4156-2021. Le taux de rendement sur
17 équité risque de changer aussi. Et le taux de la
18 dette va changer une fois qu'on aura finalisé la
19 négociation de l'emprunt.

20 Ça fait que la façon qu'on va refléter les
21 changements au niveau de la structure de capital
22 puis le taux de rendement sur équité, c'est le
23 lieu, c'est qu'on va mettre à jour le dossier dès
24 que la Régie aura rendu sa décision dans le dossier
25 R-4156-2021.

1 Puis au niveau du taux d'intérêt, on
2 prévoit faire exactement la même chose qu'on a fait
3 en deux mille treize (2013), c'est : une fois, dès
4 que le prêt est finalisé puis on va connaître le
5 taux d'intérêt final, on va revenir à la Régie avec
6 un cavalier tarifaire pour ajuster les tarifs pour
7 faire en sorte que les tarifs reflètent le taux
8 d'intérêt réel. Donc, cette pièce-ci, comme je vous
9 dis, la structure de capital puis les taux vont
10 changer dans les prochaines semaines, prochains
11 mois.

12 Puis pour conclure, « Autres sujets ». La
13 dernière diapo, s'il vous plaît. Nous, étant donné
14 qu'on a des tarifs de dix (10) ans, on n'utilise
15 pas vraiment des comptes de frais reportés, parce
16 que des comptes de frais reportés, pour nous ça n'a
17 pas vraiment de valeur. Ça fait qu'on utilise les
18 cavaliers tarifaires qui accomplissent le même but,
19 mais qui nous permettent d'ajuster les tarifs en
20 cours de route.

21 Ici, on résume que dans le dossier, on en
22 demande quatre, celui pour les taux d'intérêt que
23 je viens de mentionner; un cavalier tarifaire aussi
24 pour refléter aux tarifs les coûts réels des
25 Projets d'optimisation; même chose pour le

1 remplacement du C-1. Puis si notre proposition de
2 mettre à niveau les dépenses récurrentes à l'année
3 6 est acceptée, ça va nous prendre un cavalier
4 tarifaire pour ajuster les tarifs des cinq
5 dernières années pour faire en sorte qu'on reflète
6 les dépenses récurrentes modifiées.

7 Il y a aussi deux autres demandes qu'on
8 fait dans le cadre de notre demande tarifaire.
9 C'est premièrement d'avoir un seul tarif qui
10 correspondrait à un douzième (1/12) du revenu
11 annuel requis uniforme. L'objectif ici est
12 simplement l'allégement. Pour nous, ça ne changera
13 pas grand-chose, mais c'est beaucoup plus simple de
14 procéder ainsi.

15 Finalement, présentement on a un seuil
16 au-delà duquel on doit soumettre des demandes
17 d'autorisation au préalable, qui a été adopté en
18 deux mille treize (2013) pour deux millions cinq
19 cent mille (2,5 M\$). Étant donné que ça date déjà
20 de dix (10) ans, on propose de l'amener à trois
21 millions (3 M\$). Ça c'est basé sur une inflation de
22 deux pour cent (2 %) par année.

23 Ceci compléterait ma présentation. Merci
24 beaucoup pour votre attention.

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Merci beaucoup, Monsieur Marois. Alors, nous allons
3 passer tout de suite à la présentation de monsieur
4 Bouchard. Madame la Greffière, est-ce que ça serait
5 possible de mettre à l'écran la pièce B-0096? Merci
6 beaucoup.

7 M. HUGO BOUCHARD :

8 R. Bonjour. Si je peux commencer. Bonjour à tous. Il
9 me fait plaisir d'être avec vous ce matin. Je
10 propose de faire une courte présentation pour
11 résumer mon expérience en financement de projet et
12 corporatif, ainsi que de résumer le mandat que nous
13 a donné Intragaz il y a de ça un peu plus d'un an,
14 et finalement de résumer les conclusions du sondage
15 de marché qu'on a réalisé auprès de trois catégorie
16 de prêteurs en février deux mille vingt-deux
17 (2022). Si vous pouvez changer de page s'il vous
18 plaît.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Juste une minute, on ne voit pas la pièce ici.

21 Juste une seconde.

22 R. Oui, parfait.

23 LE PRÉSIDENT :

24 On va poursuivre. On l'a ouvert autrement, merci.

25 R. Très bien. Donc, on se dirige à la page 2. Je

1 voudrais vous décrire rapidement mon parcours
2 professionnel. Donc... donc merci, je viens de le
3 voir à l'écran. De deux mille quatorze (2014) il y
4 a huit ans à ce jour, j'ai co-fondé la firme Plan A
5 Capital. Notre spécialisation c'est l'ingénierie
6 financière et la mise en place de financement pour
7 des projets et des clients de la firme. On a mis en
8 place près de deux milliards de dollars (2 G\$) où
9 on a assisté nos clients pour la mise en place de
10 près de deux milliards de dollars (2 G\$) de
11 financement depuis deux mille quatorze (2014).

12 Préalablement, deux mille dix (2010) à deux
13 mille quatorze (2014) j'étais vice-président et
14 directeur général de la firme Éolelectric, où j'étais
15 responsable du financement en équité et également
16 en dette de projets, exclusivement des projets
17 d'énergie renouvelable à partir de parc éolien.

18 De deux mille six (2006) à deux mille dix
19 (2010) j'étais vice-président investissement de
20 SNC-Lavalin, où j'étais responsable d'un porte-
21 folio d'actifs et également de soumissions pour des
22 projets presque exclusivement d'infrastructure,
23 très peu de génération d'énergie, dont plusieurs
24 projets : prison, hôpitaux, des projets en mode B3.

25 De mil neuf cent quatre-vingt-quatorze

1 (1994) à deux mille six (2006), donc j'ai... j'ai
2 occupé plusieurs postes comme directeur finances
3 d'Ecomex à Mexico dans les années quatre-vingt-dix
4 (90) et puis ensuite directeur du développement de
5 projet d'Innergex. Vous pouvez passer à la
6 prochaine page.

7 Donc, le mandat qu'Intragaz nous a donné
8 l'année dernière était de les assister pour mettre
9 en place une nouvelle dette puisque la dette qui
10 couvre substantiellement la période de la dernière
11 cause, donc vient en échéance en avril deux mille
12 vingt-trois (2023).

13 Intragaz possède deux actifs, donc ce n'est
14 pas une société avec un modèle d'affaires qui
15 pourrait donner lieu à plusieurs niveaux de
16 financement, ça s'apparente de très près à un
17 financement de projet qu'on met en place
18 régulièrement pour nos clients.

19 Donc, le mandat de Plan A Capital était
20 d'identifier sur une base préliminaire les
21 conditions de financement disponibles dans le
22 marché, ce qu'on a fait en février deux mille
23 vingt-deux (2022). On a approché trois catégories
24 de prêteurs qui reflètent les principales sources
25 de financement disponibles, donc les banques

1 canadiennes, des banques étrangères et des prêteurs
2 institutionnels comme des fonds de pension, gros
3 fonds de pension ou compagnies d'assurance-vie. On
4 a approché quinze (15) prêteurs en tout, donc cinq
5 dans chaque catégorie. On a eu un taux de réponse
6 assez bon, somme toute, douze (12) prêteurs sur
7 quinze (15). Et ce sondage nous a permis
8 d'identifier des hypothèses de financement qui
9 reflétaient les conditions qui étaient disponibles
10 en février deux mille vingt-deux (2022) pour ce
11 type de financement. On peut passer à la prochaine
12 page.

13 Donc, voici les paramètres du financement
14 d'Intragaz. Donc, je vous réfère à la pièce B-0017,
15 où le même tableau apparaît. Donc, un terme de dix
16 (10) ans, un montant amortissable à l'échéance de
17 vingt-cinq millions de dollars (25 M\$) ou
18 approximativement vingt-cinq pour cent (25 %) de la
19 valeur du prêt, un taux d'intérêt de quatre pour
20 cent (4 %), des frais de structuration de soixante-
21 quinze (75) bips, donc zéro point soixante-quinze
22 pour cent (0,75 %) de la valeur du prêt. Également
23 des comptes de réserve de six mois pour le service
24 de la dette et également de douze (12) mois pour le
25 compte de réserve pour l'entretien majeur. Donc,

1 c'est tout en ce qui me concerne.

2 Me ADINA GEORGESCU :

3 Q. [12] Merci beaucoup, Monsieur Bouchard. Alors je
4 vais céder maintenant la parole à monsieur Larry
5 Kennedy. Madame St-Cyr, est-ce que ça serait
6 possible, s'il vous plaît, de mettre à l'écran la
7 pièce B-0097. Merci.

8 M. LARRY E. KENNEDY :

9 Good morning. I'd like to thank the Commission for
10 the opportunity to present this today. I will
11 introduce myself. It's been a number of years since
12 I have testified before the Régie. So, I'm
13 currently a Senior Vice President of Concentric
14 Advisors ULC. Concentric Advisors was formed during
15 an acquisition of the Canadian Assets of Gannett
16 Fleming in twenty seventeen (2017).

17 So, my resume includes a study done in
18 twenty thirteen (2013) under the title of Gannett
19 Fleming for Intragaz. I've spent over four decades
20 in the world of regulated depreciation and
21 regulated accounting. First twenty (20) of those
22 years, approximately, were with the two large
23 pipelines, that's now Enbridge Pipelines and what
24 is now TC Energy. I was a former President of the
25 Society of Depreciation Professionals, and current

1 teaching member of that faculty.

2 Over that period of forty-two (42) years,
3 I've completed and supervised completion of over
4 three hundred (300) depreciations studies. And I
5 have provided testimony in over hundred and forty
6 (140) regulated proceedings. That history has
7 included the privilege of a period for the Régie on
8 four occurrences.

9 The report that we presented which is
10 included in the application, as Exhibit B-0013,
11 summarizes the review that we prepared. We reviewed
12 all twenty-one (21) of the existing plant accounts,
13 and in all cases, our review determined that the
14 continued use of the current average service lives
15 was appropriate, and made a review included,
16 reviews of the management's plans, its operational
17 policies and practices and future outlook and, our
18 general knowledge of the natural gas storage
19 industry and of pipeline comparison and storage
20 comparisons. And we also reviewed a number of other
21 peer organizations as summarized in Exhibit B-0013.

22 The major recommendation of a new aspect of
23 depreciation was during a discussions with the
24 company. We determined that there was a need to
25 introduce the collection for the future costs of

1 the abandonment of wells. So we've recommended a
2 new account to track the actual cost of the
3 abandonment, abandonment of expenditures. We
4 recommended that the fund be funded by an annual of
5 accrual of two hundred and sixty-nine thousands
6 dollars per year (\$269 000/year). And that fund was
7 based on an estimate and prepared in twenty
8 eighteen (2018) of the cost of abandoning wells
9 which was inflated over of period of twenty-five
10 (25) years. So, those would be the major
11 recommendations and thank you for the opportunity
12 to present this summary.

13 Me ADINA GEORGESCU :

14 Thank you very much Mr. Kennedy. Alors, Monsieur le
15 Président, Messieurs les Régisseurs, la
16 présentation des représentants et témoins
17 d'Intragaz est maintenant complétée. Alors, les
18 témoins sont disponibles pour le
19 contre-interrogatoire.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci Maître Georgescu. Juste une minute. Oui, en
22 raison du temps dont on sait pour chacun des
23 intervenants, on est mieux de prendre une pause
24 immédiatement. Alors, on va revenir à 10 h 25. Ça
25 convient?

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Merci Monsieur le Président. Oui, tout à fait.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci.

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 LE PRÉSIDENT :

11 Nous sommes de retour, Maître Georgescu. Oui, ainsi

12 que maître Cadrin, pour l'AHQ-ARQ. Alors, je

13 m'étais trompé, Maître Georgescu. Nous procédions

14 maintenant avec le contre-interrogatoire par maître

15 Cadrin. Vous aviez annoncé combien de temps, Maître

16 Cadrin?

17 Me STEVE CADRIN :

18 Une trentaine de minutes, je pense.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Excellent.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Quarante-cinq (45). Alors, je m'excuse. On va

23 essayer de battre le record, Monsieur le Président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Allons-y. Merci.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Bonjour. Bon matin, alors Steve Cadrin pour
3 l'AHQ-ARQ. Bonjour à tout le monde, les
4 participants et à la Régie également.

5 Nous allons travailler avec deux documents
6 en parallèle. Il s'agit du document B-0006 et le
7 B-0007 en parallèle l'un de l'autre pour pouvoir
8 travailler avec les questions qui viennent.

9 Mais je ne sais pas trop comment on peut
10 les afficher à l'écran parce que les chiffres sont
11 très petits. Il s'agit de tableaux que vous
12 connaissez probablement très bien qui servent de
13 base à plusieurs informations, plusieurs analyses.
14 Si ça s'affiche bien à l'écran, on pourrait
15 peut-être faire un essai avec le B-0006, Madame la
16 Greffière, et garder le B-0007 en arrière-plan pour
17 l'instant.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Nous préparons les documents, Maître Cadrin.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

21 Parfait, merci beaucoup. Il s'agira d'aller à la
22 page 22 de la pièce B-0006. Ce n'est pas si mal. En
23 tout cas du moins pour moi, ce n'est pas si mal, je
24 ne sais pas pour la Régie.

25 Q. [13] Je vous amène, donc, je suis à la page, comme

1 je mentionnais, là, pour les fins des notes
2 sténographiques, donc pièce B-0006, page 22, ligne
3 6 plus particulièrement, à la colonne 20. Oui,
4 merci. Alors colonne 20, la ligne 6. Alors, c'est
5 le chiffre, excusez-moi, on peut le lire, hein? 66.
6 Alors, ça c'est les prévisions... Eh voilà, merci.
7 C'est highlighté en plus.

8 Alors, ce chiffre de 66, ici, qu'on va
9 retrouver ici au poste, dans le fond, c'est le
10 poste, c'est la ligne « Consultants ». Alors,
11 peut-être retenir qu'il s'agit de ça. Si on peut
12 maintenant alterner, aller au document B-0007 cette
13 fois-ci, en page 12.

14 Et donc, page 12, ligne 10, colonne 2. À la
15 colonne 2, on voit, c'est deux mille vingt-deux
16 (2022), comme on le mentionnait il y a quelques
17 instants. Donc, c'est la même chose pour le
18 document qu'on regardait avant B-0006, nous étions
19 à la colonne de l'année deux mille vingt-deux
20 (2022) pour la section, la ligne « Consultants ».

21 On regarde maintenant ici le total
22 « Consultants » que vous allez voir highlighté -
23 excusez-moi - en ce moment, donc mis en emphase,
24 soixante-dix-huit mille trois cent trente-sept
25 (78 337). Alors, dans les deux cas, il s'agit de

1 prévisions. Dans les deux cas, il s'agit de
2 prévisions pour deux mille vingt-deux (2022). Dans
3 les deux cas, il s'agit de prévisions pour deux
4 mille vingt-deux (2022) pour les postes... pour le
5 poste de consultant.

6 Comment peut-on expliquer la différence
7 entre les deux prévisions, soit soixante-six mille
8 (66 000) versus soixante-dix-huit mille trois cent
9 trente-sept (78 337) dans la pièce P-7?

10 M. ROCK MAROIS :

11 R. Bonjour, Maître Cadrin. Je vais juste consulter mon
12 collègue, s'il vous plaît.

13 Q. [14] Il n'y a pas de souci, prenez le temps qu'il
14 faut.

15 R. Rebonjour. Excusez le petit délai, mais on a une
16 multitude de chiffres.

17 Q. [15] Il n'y a pas de souci.

18 R. On compte dix (10) ans historique puis dix (10) ans
19 projeté. Le premier chiffre que vous avez cité, qui
20 est l'Annexe 1.1 du document B-0006, ça c'est une
21 rétrospective des derniers dix (10) ans. Puis oui,
22 l'année deux mille vingt-deux (2022) par
23 définition... Ce n'est pas l'Annexe 1.1,
24 excusez-moi, l'Annexe 1. La rétrospective des
25 derniers dix (10) ans comprend par nécessité des

1 projections pour l'année deux mille vingt-deux
2 (2022) qui n'est pas terminée.

3 Les projections de l'année deux mille
4 vingt-deux (2022) qu'on retrouve là servent de base
5 pour les données de l'année de référence deux mille
6 vingt-deux (2022), qui sont aussi des projections.
7 Mais l'année de référence deux mille vingt-deux
8 (2022) est ajustée pour rendre cette année-là
9 représentative de qu'est-ce qu'on s'attend dans
10 l'avenir.

11 Ça fait que le principal écart qui fait en
12 sorte que le montant de consultants dans l'année de
13 référence est légèrement plus élevé que qu'est-ce
14 qu'on voit dans les prévisions en deux mille
15 vingt-deux (2022), c'est qu'on anticipe des coûts
16 plus élevés d'ingénierie, de coûts de consultation
17 en ingénierie pour toutes les nouvelles exigences
18 des nouvelles lois dont la nouvelle Loi sur le
19 stockage et les conduites pétrole et gaz.

20 Donc, c'est simplement une majoration d'une
21 dépense de deux mille vingt-deux (2022) pour la
22 ramener à un niveau qu'on pense représentative de
23 qu'est-ce qu'on s'attend pour les prochaines
24 années.

25 Q. [16] Juste pour bien saisir sur le plan

1 méthodologique, dans le fond, on parle deux fois de
2 l'année deux mille vingt-deux (2022), deux fois de
3 la prévision en deux mille vingt-deux (2022).

4 Alors, dans la B-0006, l'Annexe 1 qu'on discutait
5 tantôt, là, soixante-six mille dollars (66 000 \$),
6 vous nous dites, ce chiffre-là représente quoi
7 exactement? Je comprends que vous avez majoré
8 après, là, mais...

9 R. Ça c'est nos prévisions pour l'année deux mille
10 vingt-deux (2022), parce qu'on a fait des budgets
11 deux mille vingt-deux (2022). Mais quand on... Ça,
12 ces prévisions-là servent de base à notre année de
13 référence, mais il faut faire un exercice dans
14 notre année de référence pour rendre les
15 chiffres...

16 Je vais vous donner un exemple à l'inverse,
17 c'est peut-être plus facile à comprendre. Dans les
18 prévisions deux mille vingt-deux (2022), on a un
19 employé additionnel au site de Pointe-du-Lac, parce
20 qu'on avait embauché une personne additionnelle en
21 prévision d'un départ à la retraite. Ça fait que la
22 personne n'est pas encore à la retraite. Ça fait
23 que, dans les prévisions deux mille vingt-deux
24 (2022) qu'on a à l'Annexe 1, c'est des prévisions
25 de qu'est-ce qu'on pense que ça va nous coûter pour

1 l'année. Mais tant que c'est venu le temps de faire
2 l'année de référence, on a enlevé un salaire à
3 Pointe-du-Lac, parce qu'on se dit : il n'y aura pas
4 une personne de plus pendant les prochains dix (10)
5 ans.

6 Ça fait que c'est le genre d'ajustement
7 qu'il fallait faire pour les projections de l'année
8 vingt-deux (2022) telles quelles pour rendre ces
9 données-là utilisables comme projection sur dix
10 (10) ans. Parce que, par définition, c'est des
11 dépenses récurrentes, ça fait qu'il faut que les
12 dépenses qui sont dans l'année deux mille
13 vingt-deux (2022) de référence reflètent ce qu'on
14 pense va être ce qu'on va réaliser au cours des
15 prochains dix (10) ans.

16 Q. [17] Juste un instant s'il vous plaît. Je vous
17 voyais discuter, je me demandais si vous aviez un
18 complément de réponse.

19 R. Non, je n'en ai pas.

20 Q. [18] O.K. D'accord. J'attendais patiemment. Alors,
21 nous sommes toujours dans la pièce B-0006 à la page
22 22. Alors, on peut aller voir cette pièce. On
23 l'avait malheureusement fermée tout à l'heure, je
24 pense, peut-être. O.K. Alors, allons-y. Nous sommes
25 à la page 22, ligne 14, colonne 20.

1 On regarde toujours les prévisions deux
2 mille vingt-deux (2022) pour les fins de la
3 discussion simplement. Alors, la ligne que nous
4 regardons ici est « Assurances, taxes et
5 redevances », et nous avons un chiffre de sept cent
6 cinquante-trois mille dollars (753 000 \$) pour
7 l'année deux mille vingt-deux (2022). Ça va?

8 Nous allons maintenant aller voir la pièce
9 B-0007 à la page 13. Je voyais que vous discutiez
10 ensemble, Monsieur Marois et Monsieur Corriveau,
11 là, mais donc B-0007, page 13, ça sera la ligne 56,
12 c'est un peu le même concept que ce qu'on vient de
13 discuter il y a quelques instants. Vous donnerez
14 les explications en conséquence.

15 Mais on attend de voir la pièce à l'écran,
16 là, mais tout simplement on va ici encore parler du
17 total assurances, taxes et redevances, toujours en
18 prévisionnel, toujours en deux mille vingt-deux
19 (2022), et le chiffre va passer de sept cent
20 cinquante-trois mille dollars (753 000 \$) à huit
21 cent trente et un mille trois cent soixante dollars
22 (831 360 \$). Je ne sais pas si les témoins l'ont
23 déjà devant eux de toute façon ou si on...

24 R. Oui, oui, je peux répondre.

25 Q. [19] O.K. Puis peut-être que l'explication sera là,

1 donc on n'aura peut-être pas besoin de voir les
2 chiffres à l'écran nécessairement, là.

3 R. Mais la nature de la différence est la même que
4 qu'est-ce que je vous ai décrit tantôt puis... mais
5 la source est différente. Il y a certains postes
6 budgétaires qu'on a ajustés pour refléter les coûts
7 des projets d'optimisation parce que les projets
8 d'optimisation sont en cours de réalisation. Ça
9 fait qu'il va y avoir des dépenses additionnelles
10 qu'on va avoir qui découlent des projets
11 d'optimisation.

12 Naturellement, à l'Annexe 1, les projets
13 d'optimisation ne seront pas dans nos dépenses
14 parce que les projets ne sont pas réalisés. Ça fait
15 que là, nous, on utilise les budgets deux mille
16 vingt-deux (2022) comme prévision. Il faut ajouter
17 à ces dépenses-là - puis il y a quelques postes
18 d'affectés - les dépenses qui vont découler des
19 projets d'optimisation encore une fois pour rendre
20 les chiffres pertinents pour les prochains dix (10)
21 ans.

22 Puis pour compliquer les choses, notre
23 année de référence deux mille vingt-deux (2022)
24 contient les dépenses des projets, mais dans le
25 document B-0007, on a fait un ajustement spécial

1 pour deux mille vingt-deux (2022) pour retirer des
2 dépenses pour... les projets pour la partie de
3 l'année où est-ce que les projets ne sont pas
4 encore en vigueur.

5 Parce que les projets vont... la mise en
6 service est prévue pour le mois de novembre deux
7 mille vingt-trois (2023), ça fait que jusqu'en
8 novembre deux mille vingt-trois (2023) on a enlevé
9 une portion des dépenses des projets, mais à partir
10 de deux mille vingt-trois (2023) pour le restant
11 des périodes, il faut que les dépenses récurrentes
12 contiennent les dépenses qui découlent des Projets
13 d'optimisation.

14 Q. [20] Excusez-moi, là, parce que vous me parliez de
15 deux mille vingt-trois (2023), ce qui m'a mélangé
16 quelques instants, là. Vous me dites, en deux mille
17 vingt-deux (2022), le prévisionnel deux mille
18 vingt-deux (2022) à huit cent trente et un trois
19 soixante (831 360), que l'on voit à la ligne 56.
20 Là, on peut peut-être le montrer à l'écran, si on
21 peut descendre un petit peu plus bas. Merci.

22 Alors vous me dites qu'il y a des projets
23 donc qui ne seront pas là avant novembre deux mille
24 vingt-trois (2023), donc qui n'auront pas de
25 dépenses en tant que telles... enfin, je vais vous

1 laisser reprendre, là, parce que là je ne comprends
2 pas...

3 R. Bien je vais...

4 Q. [21] ... comment ça impacte deux mille vingt-deux
5 (2022), je m'excuse, c'est juste ça ma question.

6 R. Non, non, mais j'allais au-delà. C'est parce que ce
7 que j'ai dit, c'est que dans l'année de référence
8 deux mille vingt-deux (2022), on a ajouté les coûts
9 du projet. Ça fait que ça, en partant, l'année de
10 référence, juste le fait d'ajouter les coûts des
11 Projets d'optimisation, les coûts de... les
12 dépenses d'exploitation qui découlent... pouvoir
13 faire un écart avec ce qu'on prévoit réaliser en
14 deux mille vingt-deux (2022), parce qu'en deux
15 mille vingt-deux (2022) on n'a pas les projets.

16 Mais pour compléter ma pensée, je vais vous
17 référer à la même pièce qui est à l'écran, mais à
18 la prochaine page. Je pense que ça va peut-être
19 aider à... c'est ça, descendez, s'il vous plaît.

20 Q. [22] Page 14, on descend. Dites-nous, allez-y.

21 R. Oui, la section « Ajustements ponctuels ». Ça fait
22 que là on est parti de nos projections de deux
23 mille vingt-deux (2022) - que vous retrouvez à
24 l'annexe A de la pièce B-0006 - on ajoute les
25 dépenses reliées aux Projets d'optimisation.

1 Ils sont dans l'année de référence deux
2 mille vingt-deux (2022), mais là on s'est dit :
3 c'est correct pour deux mille vingt-quatre (2024)
4 en montant, mais en deux mille vingt-trois (2023)
5 les projets ne seront pas là toute l'année. Ça fait
6 que là on a fait ce qu'on a appelé des
7 « ajustements ponctuels ».

8 On est venu enlever de l'année de référence
9 une portion des dépenses reliées au projet juste
10 pour deux mille vingt-trois (2023), pour que les
11 dépenses deux mille vingt-trois (2023) ne soient
12 pas surévaluées. Mais après ça, pour deux mille
13 vingt-quatre (2024) et suivantes, les dépenses
14 récurrentes reflètent les coûts découlant des
15 Projets d'optimisation. Il y a une certaine
16 gymnastique intellectuelle, mais on l'a fait de
17 même pour que ce soit transparent, la façon qu'on
18 passe d'un chiffre à l'autre.

19 Q. [23] Parfait, c'est lundi matin, on est encore en
20 forme, là. Vendredi après-midi, ça aurait été plus
21 dur. Mais je viens de comprendre ce que vous dites.
22 C'est que vous allez vous servir de deux mille
23 vingt-deux (2022), dans le fond, pour établir plein
24 de choses.

25 Évidemment, deux mille vingt-deux (2022),

1 il faut avoir toutes les dépenses dedans, mais
2 comme dans la réalité des choses, en deux mille
3 vingt-trois (2023), dans le fond, vous avez reflété
4 correctement la réalité dans deux mille vingt-trois
5 (2023) tout simplement. Parce que je voyais tout de
6 suite... là vous l'avez pu à l'écran, mais si on
7 remontait tout à l'heure à la ligne 56, on voit que
8 vous aviez baissé le même total « assurances, taxes
9 et redevances », mais on voit présentement à
10 l'écran, ce qu'on voit dans les lignes des
11 ajustements ponctuels, on voit certains éléments
12 qui sont retranchés à l'an deux mille
13 vingt-trois (2023) parce pas en service ou pas dans
14 vos charges encore. C'est bien... c'est une bonne
15 compréhension?

16 M. ROCK MAROIS :

17 R. Tout à fait.

18 Q. [24] O.K. Bien je vous remercie de cette
19 gymnastique intellectuelle. Donnez-moi juste deux
20 secondes, s'il vous plaît.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Êtes-vous toujours présent, Maître Cadrin?

23 Me STEVE CADRIN :

24 Oui, oui je m'excuse. Je vous ai pris une petite
25 pause juste pour valider. Ça m'a éliminé deux ou

1 trois questions, mais ça en a ajouté une nouvelle,
2 malheureusement.

3 Q. [25] Alors je suis dans la pièce, maintenant,
4 B-0044, pour être bien certain de vous suivre sur
5 la question des assurances particulièrement, là.
6 Nous étions à regarder les choses là-dessus. Vous
7 savez, dans notre mémoire, on en parle un petit
8 peu. Alors B-0044, à la page 2.

9 R. Est-ce qu'on a besoin de la pièce ou c'est tout
10 simplement en référence à un chiffre?

11 Q. [26] Il faudrait avoir la pièce, ça serait ici dans
12 ce cas-là plus utile de visualiser...

13 R. O.K. B-0044, page 2.

14 Q. [27] Oui, merci beaucoup. Pendant que nous nous y
15 rendons, en fait, la question est :

16 Veuillez préciser comment les taux
17 d'indexation pour la main-d'oeuvre non
18 syndiquée et pour les assurances ont
19 été établis.

20 Donc, on va parler particulièrement de la portion
21 « Assurances », là, ce qu'on vient de faire il y a
22 quelques instants. Donc, vous avez le tableau dont
23 on a discuté et dont on discutera aussi encore
24 quelques instants après, là, dans le bas de la
25 page. Pourcentage d'augmentation annuelle des

1 assurances. On avait dit :

2 Intragaz a émis l'hypothèse qu'une
3 stabilisation de l'augmentation des
4 prix aurait lieu à partir de l'année
5 2027 et que la croissance se ferait à
6 un taux de 2,5 % par la suite. Le
7 tableau ci-dessous présente le
8 pourcentage...

9 Pardon, je suis au bon endroit? Oui. Donc, là vous
10 avez le tableau à la page suivante. Allez-y. Là. Et
11 on dit :

12 L'augmentation moyenne annuelle de ce
13 scénario sur une période de 10 ans se
14 situe à 5,0 %. Il est à noter que
15 cette augmentation exclut la dépense
16 d'assurance liée aux projets
17 d'optimisation.

18 J'essaie de concilier avec la réponse que vous
19 venez de donner tout à l'heure où vous avez... vous
20 en avez tenu compte, vous les avez mis, dans le
21 fond, là, vous avez mis la dépense d'assurance dans
22 deux mille vingt-deux (2022), ceux des projets
23 d'optimisation. Vous m'avez expliqué que vous
24 l'avez enlevé pour deux mille vingt-trois (2023),
25 je comprends. Mais pour deux mille vingt-deux

1 (2022), qui est votre année de référence, là,
2 vous... on semble dire l'inverse ici. Est-ce que...
3 Peut-être que c'est juste une incompréhension de
4 notre part?

5 R. On ne dit pas l'inverse. C'est juste... le contexte
6 est différent. Dans le fond, ce qu'on voulait
7 éviter de faire c'est : si on avait à calculer le
8 pourcentage d'augmentation de la dépense
9 d'assurance, ça aurait donné des pourcentages
10 beaucoup plus élevés que qu'est-ce qu'on voit là.
11 Mais pas juste à cause de l'augmentation des taux,
12 à cause de l'augmentation de la valeur des actifs.

13 Ça fait que là on ne voulait pas... on ne
14 voulait pas... on voulait que le calcul soit
15 représentatif, donc on s'est dit : on ne tiendra
16 pas de l'augmentation de la valeur importante des
17 biens assurables, on va se limiter à l'augmentation
18 des primes. Ça fait que c'est juste ça que ça veut
19 dire. Dans le calcul de l'augmentation, on ne tient
20 pas compte du fait que la valeur assurable va
21 augmenter. On voulait essayer d'isoler l'effet des
22 primes.

23 Q. [28] O.K. O.K., je comprends. Merci. Juste un petit
24 instant encore une fois. Ma dernière question
25 portait justement sur le tableau qu'on voyait tout

1 à l'heure. Si on peut remonter juste d'une page. Eh
2 voilà. Pourcentage d'augmentation annuelle des
3 coûts d'assurance.

4 Alors, simplement nous avons d'ailleurs
5 fait le commentaire dans le cadre de notre mémoire
6 que nous avons certaines incompréhensions dans les
7 valeurs sous-jacentes à ce tableau. Alors, où
8 retrouve-t-on dans votre preuve les coûts réels des
9 assurances, pris isolément là, entre deux mille
10 treize (2013) et deux mille vingt-deux (2022) qui
11 ont servi à préparer le graphique. Je dis le
12 tableau, mais c'est le graphique.

13 R. Bien pour répondre à votre question, les chiffres
14 se retrouvent à l'Annexe 1 du document B-0006, mais
15 à la ligne 14, « Assurances, taxes et redevances »,
16 mais cette ligne-là comprend pas juste les
17 assurances. Faudrait isoler la dépense
18 d'assurances, oui.

19 Q. [29] Excusez-moi, allez-y, je vous ai interrompu,
20 je suis désolé, complétez votre réponse.

21 R. Bien, c'est ça, on n'a pas dans le dossier, mais
22 ça, on pourrait le produire, on pourrait le
23 ventiler, c'est les montants qu'il y a dans cette
24 ligne-là, il n'y a pas de souci.

25 Q. [30] Bien, en fait, c'était là où on allait, parce

1 qu'on essaie d'isoler évidemment les assurances.
2 Est-ce que vous montrez dans le graphique seulement
3 les assurances, pas les taxes et redevances, là, ça
4 comprend les trois (3), comme on a mentionné tout à
5 l'heure.

6 Alors, si vous pouviez prendre comme
7 engagement de nous fournir la composante, là, les
8 coûts réels des assurances prises isolément, entre
9 deux mille treize (2013) et deux mille vingt-deux
10 (2022), qui ont servi à préparer le graphique de la
11 pièce B-0044, page 2, réponse 1.1?

12 LE PRÉSIDENT :

13 Donc, Maître Cadrin, ça serait l'engagement numéro
14 1. Est-ce que monsieur Marois, Maître Georgescu,
15 est-ce que monsieur Marois va être capable de
16 produire ça dans la journée?

17

18 E-1 (Intragaz) Coûts réels des assurances
19 (demandé par AHQ-ARQ)

20

21 R. Ça devrait, oui.

22 Q. [31] Excellent, merci.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Oui, parce que nous, techniquement, nous présentons
25 notre preuve en après-midi, en théorie, là, alors

1 c'est court.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui, alors, c'est là, la question.

4 Me STEVE CADRIN :

5 On avisera ce qui sera possible de faire en après-
6 midi ensemble. Vous savez que nous sommes très
7 agiles, alors on est capables de se retourner de
8 bord avec peu de temps. Alors, sur ce sujet, et on
9 fera comme ça.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Q. [32] Donc, j'irai maintenant, pour terminer nos
14 questions, à la pièce B-6. J'espère qui n'est pas
15 très loin, c'est la page 22. Et à la colonne 22,
16 pour être plus spécifique, alors, je suis à
17 regarder les lignes, en fait, qui sont les
18 dernières lignes du tableau du haut, vous avez un
19 tableau en bas. Si on déroulait plus bas, on
20 verrait le tableau en bas également, mais voilà.
21 Oui, c'est ça, remontez peut-être un petit peu. Et
22 voilà.

23 Alors, regardons les trois dernières lignes
24 de chacun des tableaux dans la colonne qu'on va
25 trouver dans le fond complètement à droite, là,

1 c'est, pour les fins de la discussion, je pense que
2 c'est 22, le numéro de la colonne. Et donc, pour
3 vous aider, on regarde le chiffre de moins un
4 million quatre cent quarante-trois mille
5 (-1,443 M\$), moins deux millions trois cent quatre-
6 vingt-treize mille (-2,493 M\$), moins quatre
7 millions zéro cinquante-cinq mille
8 (-4,055 M\$) dans le tableau du haut, versus les
9 chiffres du tableau du bas qui sont moins trois
10 millions huit cent vingt-sept mille (-3,827 M\$), un
11 million six cent quatre-vingt onze mille (1,691 M\$)
12 et moins deux millions trois cent quatre-vingt onze
13 mille (-2,301 M\$).

14 Alors, on les voit tous à l'écran, en ce
15 moment et le tableau du haut, dans le fond, est un
16 tableau qui reprend un chiffre du bas, là, du
17 tableau du bas et qui le remonte en haut.

18 Alors, le chiffre qu'on devrait voir
19 remonter normalement, ça serait le deux millions
20 trois cent quatre-vingt onze mille (2,391 M\$), on
21 devrait le retrouver techniquement en haut, là, on
22 ne le voit pas, là, tout de suite à l'écran, mais
23 allons-y avec quelques questions tout d'abord, là,
24 regardons le tableau du haut, là. Comment expliquer
25 que la somme des lignes 19 et 20, la ligne 19 étant

1 le sous-total et la ligne 20 étant « Recharge du
2 commandité » ne correspond pas à la ligne 21?

3 Autrement dit, si on fait moins un million
4 quatre cent quarante-trois mille (-1,43 M\$) et
5 moins deux millions trois cent quatre-vingt-treize
6 mille (-2,393 M\$), on n'arrivera pas à moins quatre
7 millions zéro cinquante-cinq mille (-4,055 M\$).
8 Est-ce que vous êtes capable de nous expliquer
9 pourquoi?

10 R. Je vais regarder ça, là, je vous reviens tout de
11 suite.

12 Q. [33] O.K.

13 R. Rebonjour. Encore une fois, excusez les délais.

14 Q. [34] Rebonjour. Allez-y, il n'y a pas de problème.

15 R. Il semble y avoir une erreur de formule dans le
16 tableau, ça fait qu'on va la trouver puis on va
17 reproduire le tableau, mais effectivement, ces
18 chiffres, vous avez bien raison, là, les chiffres
19 ne s'additionnent pas.

20 Q. [35] Oui.

21 R. Ça fait que c'est une erreur d'addition, là, mais
22 ça ne change rien ailleurs, parce que ça, c'est un
23 tableau informatif qui a pour but d'expliquer les
24 écarts historiques mais on va trouver l'erreur puis
25 on va soumettre, puis on soulignera c'est quoi qui

1 a causé l'erreur ou à l'endroit qu'il y a l'erreur.

2 Q. [36] Ça fait qu'effectivement, toutes les années
3 avant, là, les chiffres arrivent toujours,
4 additionnés un par-dessus l'autre, là, dans la
5 section du bas, là, c'était vraiment la seule année
6 où on ne comprenait pas. Évidemment, comme c'est
7 deux mille vingt-deux (2022), c'est le cumulatif de
8 l'écart, excusez, après deux mille vingt-deux
9 (2022), donc, on se posait la question, là,
10 peut-être qu'on n'a pas compris la façon de
11 fonctionner du tableau.

12 Ce que je comprends, peut-être qu'on
13 pourra, je ne sais pas si c'est un engagement ou si
14 vous, vous prenez l'engagement de le faire. Mais
15 simplement, dans le fond, produire un tableau avec
16 le correctif du tableau apparaissant à la page
17 B-0006...

18 LE PRÉSIDENT :

19 À la pièce B-0006 page 22 de 23.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Merci, Monsieur le Président.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Engagement numéro 2 : correction du tableau.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Et si vous me permettez, si on déroule légèrement

1 l'écran vers le bas, je vais avoir une question qui
2 va ressembler beaucoup en dessous et qui
3 possiblement vient de la même erreur, selon moi.
4 Dans le coin en bas à droite, les trois chiffres du
5 coin : moins trois millions huit cent vingt-sept
6 (-3,827 M\$); un million six cent quatre-vingt-onze
7 mille (1,691 M\$); qui donne moins deux millions
8 trois cent quatre-vingt-onze (2,391 M\$). Bien, là,
9 on a la même problématique. Les chiffres, lorsqu'on
10 les additionne ou on les soustrait, ça dépend
11 comment est-ce que vous voyez ça, on les combine,
12 ça ne donne pas le résultat du bas. Alors, peut-
13 être ajouter à l'engagement de valider également
14 cet aspect-là du tableau. Je comprends que c'est la
15 page au complet que vous allez revoir, mais les
16 deux tableaux qui semblent présenter les mêmes...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Donc, l'engagement vise les deux tableaux, les deux
19 tableaux de la page 22 de 23 de la pièce B-0006,
20 Annexe 1.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Tout à fait, oui.

23 Me ADINA GEORGESCU :

24 L'engagement est noté, Monsieur le Président et
25 Maître Cadrin.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3

4 E-2 (Intragaz) : Correction des deux tableaux de
5 la page 22 de 23 (Annexe 1) de la
6 pièce B-0006 (demandé par AHQ-
7 ARQ)

8

9 Me STEVE CADRIN :

10 Ça complète nos questions. Merci beaucoup. Et
11 désolé de vous avoir fait travailler un peu hors
12 écran avec des petits chiffres un peu comme ça. Je
13 suis vraiment désolé.

14 R. De notre côté, on regrette les erreurs.

15 Me STEVE CADRIN :

16 C'est bon.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Cadrin. Maintenant, Maître Neuman
19 pour le RTIEÉ. Bonjour, Maître Neuman.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui. Bonjour, Monsieur le Président; bonjour à la
22 formation. D'abord, je tiens à m'excuser. Un peu
23 plus tôt ce matin je vous entendais, mais vous ne
24 m'entendiez pas ou vous ne me voyiez pas, parce que
25 j'avais un problème de connexion. J'ai dû me

1 débrancher et me rebrancher. Mais j'ai bien entendu
2 les instructions que vous avez données au tout
3 début et j'ai entendu tout le monde depuis le début
4 de la matinée. J'aurais de toute façon moins de...
5 beaucoup moins que trente (30) minutes de
6 questions. Rassurez-vous!

7 Q. [37] Je commencerais par vous référer à la pièce
8 B-0079 (Intragaz-2, Document 3) qui est la réponse
9 à la demande de renseignements numéro 3 de la Régie
10 à la page 11 de cette réponse. En fait, ce serait
11 plus précisément à la page 12, la réponse 3.3.
12 Donc, je vois au deuxième paragraphe, et c'est
13 répété à tous les autres endroits dans la réponse,
14 que :

15 Intragaz est d'avis que le Plan de
16 résilience ne constitue pas de la
17 recherche et du développement.

18 Et, ça, c'est en réponse à certaines... Nous
19 cherchions à avoir, à trouver un moyen de qualifier
20 cet investissement. Donc, la qualification comme
21 recherche et développement n'est pas celle que
22 plaide Intragaz. Et également un peu plus loin...
23 Oui, un peu plus loin, c'est au haut de la page 14
24 au troisième paragraphe d'une autre réponse,
25 Intragaz a dit que :

1 sismiques, ce qui les rend... des données
2 capitalisables, si c'est pas de la recherche et
3 développement. Si vous pouviez élaborer là-dessus.

4 M. ROCK MAROIS :

5 R. Bonjour, Maître Neuman. Oui, certainement. Bien
6 premièrement au sujet de la recherche et
7 développement je voudrais sincèrement nous excuser
8 pour le manque de rigueur qu'on a eu je trouve dans
9 l'usage de cette expression-là. Je pense que ça a
10 été un petit peu galvaudé puis je peux comprendre
11 facilement d'où vient un peu la confusion parce que
12 dans certains documents qu'on a produits on faisait
13 référence à recherche et développement, donc c'est
14 tout à fait légitime, je pense, d'avoir une
15 certaine confusion. Puis moi, en toute candeur,
16 c'est pas... c'est pas quelque chose sur lequel je
17 m'étais attardé avant que les questions commencent
18 à survenir puis à y réfléchir davantage. Puis si
19 vous me permettez je vais peut-être partager un peu
20 aussi où j'en suis avec ma... ma réflexion. Je
21 pense que d'après moi ça m'a aidé à voir plus clair
22 là-dedans.

23 Si on regarde, puis je comprends que c'est
24 pas tout le monde qui l'a vu parce que ça a été
25 déposé sous pli confidentiel, mais la proposition

1 qu'on a reçue pour faire le plan de résilience de
2 Storengy c'est un plan... c'est une proposition
3 très, très détaillée. La méthodologie que compte
4 utiliser Storengy est très clairement définie étape
5 par étape. Tout est... tout est prévu, toutes les
6 étapes sont connues. Ce qui n'est pas connu c'est
7 les résultats de la démarche de Storengy, mais sa
8 méthodologie est très bien élaborée. Puis pour moi
9 c'est là je pense qu'il faut tracer une ligne.

10 Pour que Storengy arrive à cette étape-là
11 de développer sa propre méthodologie, ses propres
12 outils de travail, tout ça, c'est certain qu'eux
13 ont eu besoin de faire beaucoup de recherche et
14 développement parce que c'est un domaine quand même
15 qui n'est pas tellement connu, le domaine de
16 mesurer l'impact de nouveaux gaz. Mais lorsque
17 vient le temps de réaliser le plan de résilience
18 d'Intragaz, il n'y a plus ce volet recherche et
19 développement de comment qu'on va procéder, comment
20 qu'on s'y prend, quel outil qu'on va utiliser. Ça,
21 ça a déjà tout été déterminé. Ça fait que chez nous
22 ce qu'il reste c'est l'incertitude concernant les
23 résultats. Mais c'est exactement la même chose
24 quand on fait, par exemple, de la sismique. Quand
25 on fait de la sismique on peut avoir une idée

1 qu'est-ce qu'on va trouver, mais on le sait pas
2 avant d'avoir fait la sismique, sinon on ne ferait
3 pas de sismique. Mais dans ce cas-là aussi il y a
4 eu beaucoup de recherche et développement pour
5 arriver à développer des outils, des méthodes de
6 travail, des conventions, tout ça, mais ça c'est en
7 amont de chez nous, c'est les fournisseurs de
8 service qui ont dû faire cette recherche et
9 développement-là. Tant que le fournisseur de
10 service arrive chez Intragaz, sa méthode de travail
11 est déjà élaborée, ses outils sont connus, même si
12 nos résultats ne sont pas connus.

13 Ça fait que pour moi, c'est pour ça que je
14 considère le plan de résilience exactement de la
15 même façon que je considère quand on fait de la
16 sismique, quand on fore un puits d'observation.
17 C'est... la façon de faire, tout ça, ça a déjà été
18 fait. Ce qu'on connaît pas c'est les résultats que
19 ça va donner chez nous, puis ça c'est normal.

20 Pour répondre plus directement à votre
21 question sur pourquoi capitaliser? Comme je vous
22 dis, nous autres depuis le tout début ces outils-là
23 ou les résultats, les données qu'on a obtenues de
24 la sismique, de la géophysique, etc., les modèles
25 qu'on a développés ça a toujours été capitalisé

1 parce que c'est des... c'est des informations,
2 c'est des outils qui ont... qui vont avoir une
3 valeur pour la durée de vie de l'activité
4 d'emmagasinement.

5 Nous, dans notre domaine, on a absolument
6 besoin de cette information-là pour être capable
7 d'exploiter nos sites parce que, malheureusement,
8 on peut pas descendre dans le réservoir pour aller
9 voir qu'est-ce que ça a de l'air, on peut pas... il
10 faut absolument dépendre de différents outils pour
11 mieux comprendre le réservoir, pour mieux
12 comprendre surtout comment qu'il va se comporter.
13 Ça fait que c'est pour ça que ça a toujours été
14 capitalisé puis, à ma connaissance, c'est la
15 règle... c'est la règle dans l'industrie, c'est...
16 c'est des informations qui sont essentielles à
17 l'exploitation à long terme. Ça fait que ça a une
18 valeur comme un actif physique, sauf que c'est pas
19 un actif physique, mais c'est une... c'est une
20 information d'une très grande valeur, puis on ne
21 pourrait pas opérer sans ça, on fonctionnerait à
22 l'aveuglette.

23 Sans ces données-là, ça serait vraiment
24 exploiter des sites d'emmagasinement à l'aveuglette.
25 Ce que je pense pas que personne voudrait qu'on

1 fasse.

2 Q. [38] D'accord, je vous comprends. Rassurez-vous.

3 Nous cherchons simplement à comprendre la logique
4 parce que nous défendons, au contraire, comme vous,
5 le fait que ce soit une dépense capitalisable. Que
6 ce soit un actif.

7 Est-ce que, seulement pour entrer dans les
8 qualifications, est-ce que ça serait correct de
9 nommer cela, donc ces dépenses, pour faire, que ce
10 soit votre plan de résilience, ou les données, ou
11 obtenir des données géophysiques, sismiques et
12 autres, comme étant un actif intangible. Est-ce que
13 ce serait la qualification qu'il faudrait donner à
14 tout cela pour, justement s'assurer que ça rentre
15 bien dans la catégorie des dépenses capitalisables?

16 R. Donnez-moi un instant s'il vous plaît.

17 C'est ça, après validation avec mon collègue, nous
18 on traite vraiment ces actifs-là comme des actifs
19 tangibles. Donc j'aurais peut-être pas dû utiliser
20 le mot intangible parce que c'est... encore une
21 fois un manque de rigueur. Mais non c'est... dans
22 nos livres, ça toujours été un actif tangible. Au
23 même titre que tous nos autres actifs
24 d'emmagasinement.

25 Q. [39] Et quelle est la chose qui est tangible?

1 J'essaie de voir. C'est l'étude ou c'est... ou
2 parce que ça fait partie des dépenses... C'est un
3 actif...

4 R. Écoutez, c'est ça il faudrait peut-être consulter
5 avec nos auditeurs pour connaître les règles
6 comptables précises, même si je suis comptable de
7 formation. Je pratique pas depuis longtemps. Mais,
8 comment je pourrais dire. C'est pas un actif
9 tangible, dans le sens, comme un tuyau que tu peux
10 toucher, tout ça. Mais, c'est de l'information qui
11 est utilisée, je vous dirais, à tous les jours dans
12 la gestion de nos réservoirs. C'est... on utilise
13 notre modélisation. Donc c'est un actif tangible
14 dans le sens que c'est quelque chose qu'on... c'est
15 tangible de façon qu'on peut l'utiliser qui
16 contribue, de façon très concrète à l'exploitation
17 de nos sites. Dans ce sens-là, je pense, c'est pour
18 ça que ça se qualifie comme un actif tangible,
19 parce que c'est quelque chose de concret même si
20 c'est pas physique dans le sens traditionnel. Mais
21 c'est quelque chose de concret qui est utilisé
22 constamment dans l'exploitation des sites.

23 Q. [40] Et ça c'est pas un actif intangible comme de
24 la formation, comme une, une... je sais pas... un
25 bagage d'informations, des bases de données ces...

1 R. Bien, je pense, et on peut y référer. Justement la
2 Régie avait une question sur l'étude des taux
3 d'amortissement où il y a effectivement des actifs
4 intangibles. Les actifs intangibles, encore là
5 c'est tu la bonne caractérisation ou pas, c'est
6 essentiellement les comptes de frais reportés qu'on
7 a à notre base de tarification. Donc c'est des
8 actifs importants qui ont une valeur mais c'est pas
9 utilisé dans l'exploitation des sites.

10 Q. [41] O.K. Écoutez, je vous remercie beaucoup. C'est
11 très utile, ces informations que vous nous donnez.
12 Pour ce qui est..., pour revenir de la
13 qualification Recherche et développement, est-ce
14 que si vous aviez utilisé ou... correctement parce
15 que je sais qu'il y a eu un certain flottement dans
16 les textes que vous avez déposés, mais si vous
17 reteniez la qualification de Recherche et
18 développement, est-ce qu'il est correct de
19 comprendre que ça vous nuirait, ou même empêcherait
20 d'obtenir une aide financière du fonds pour les
21 combustibles propres. Parce que je comprends que
22 vous l'avez pas obtenue. vous l'aviez demandée,
23 vous l'avez pas obtenue. Mais que c'est... un
24 des... mais vous pouvez toujours la redemander plus
25 tard, je pense. Que si vous qualifiez ça de

1 Recherche et développement, ça peut constituer un
2 blocage pour l'obtention de cette subvention. Et
3 je... je vais préciser ma question. Est-il exact
4 que pour que vous puissiez obtenir la subvention du
5 fonds pour le combustible propre, qu'il faut que
6 votre projet ait un niveau de maturité
7 technologique élevé, ce qu'il n'aurait pas si
8 c'était simplement de la Recherche et
9 développement?

10 R. Écoutez, je suis pas certain je ne suis en mesure
11 de répondre à votre question, parce que je ne
12 maîtrise pas parfaitement les critères. Mais nous,
13 je peux vous dire, dans mon... Comment je pourrais
14 dire? Ce n'est pas quelque chose qui m'influence
15 aucunement lorsque, de mon avis, lorsque je dis que
16 le Plan de résilience n'est pas... la recherche et
17 développement, ce n'est pas pour essayer de
18 favoriser d'avoir de l'aide financière. Moi, c'est
19 parce que j'y crois fermement. Je me ramène tout le
20 temps aux autres actifs de même nature qu'on a.

21 Puis si effectivement dans le programme
22 d'aide financière... on parle d'une certaine
23 maturité... Je reviens à mon commentaire de départ,
24 je pense qu'il y a une certaine maturité sur la
25 méthodologie. Parce qu'une entreprise de services

1 comme Storengy qui offre ses services, eux doivent
2 maîtriser la méthodologie.

3 Naturellement, on ne connaît pas le
4 résultat. Puis on ne les connaîtra jamais vraiment
5 parce qu'une des particularités de ces études-là,
6 c'est que les résultats peuvent être différents
7 site par site, parce que chaque site a ses propres
8 caractéristiques. Ça fait que même après avoir fait
9 beaucoup de ce genre d'études là, pour les
10 stockages, ça va toujours être un petit peu de
11 l'inconnu parce que la méthodologie va peut-être
12 être très, très bien maîtrisée, mais les résultats,
13 eux, peuvent variés.

14 Puis l'autre chose, comme vous avez
15 probablement constaté, le formulaire d'aide
16 financière a été préparé par TQM, Trans Québec &
17 Maritimes. Nous, on s'est greffé à ça. Ils nous ont
18 offert de nous greffer à leur demande d'aide
19 financière. Puis je peux vous dire que dans mes
20 soixante-deux (62) ans, je n'ai jamais rencontré
21 personne qui aimait ça compléter une demande de
22 subvention. Ça fait que lorsqu'on nous a offert de
23 se greffer à eux, on était bien content.

24 Mais eux ont utilisé... TQM ont utilisé
25 dans la demande l'expression « recherche et

1 développement ». En toute honnêteté, je ne sais pas
2 si c'était le bon usage pour en faire dans la
3 demande, mais c'est dans la demande en tant que
4 telle. Ça fait que c'est déjà là comme mention
5 qu'il y aurait un volet recherche et développement.
6 Peut-être plus pour TQM que pour nous, mais...
7 C'est ça.

8 Q. [42] Est-ce que vous savez pourquoi l'aide
9 financière a été refusée?

10 R. Elle n'a pas été refusée. Initialement, même sur le
11 site du gouvernement, c'est indiqué qu'on aurait
12 une réponse pour le printemps deux mille vingt-deux
13 (2022). Ils ont enlevé cette référence-là. Ça fait
14 qu'on n'a pas de réponse. On n'a pas d'indication
15 que ça va être refusé ou accepté. On n'a juste pas
16 de réponse.

17 Q. [43] Et vu que ce n'est pas une qualification de
18 recherche et développement que vous retenez
19 désormais, est-ce que vous pensez peut-être
20 modifier votre demande tant qu'il n'y a pas de
21 réponse, pour ne pas utiliser l'expression
22 « recherche et développement »?

23 R. Bien, je peux en discuter avec TQM. Mais comme je
24 vous dis, c'est TQM qui mène le bal à ce niveau-là.
25 Mais mon impression, c'est je ne pense pas que même

1 si la demande d'aide financière fait référence à
2 recherche et développement que ça nuise, là. Mais
3 je vais fermer la boucle avec eux pour m'assurer
4 que c'est bel et bien pas le cas.

5 Q. [44] O.K. Je passe à une ligne de questions
6 suivante. D'abord, pour vous demander, pour
7 demander au panel quel est l'estimé du ratio DSR -
8 Debt Service Ratio - qui serait demandé par les
9 banques selon vous?

10 R. Juste un instant. Oui, rebonjour. Monsieur Bouchard
11 va répondre à la question de maître Neuman.

12 Q. [45] Oui.

13 M. HUGO BOUCHARD :

14 R. Oui. Bonjour, Maître Neuman. En fait, le ratio
15 qu'on a utilisé pour le dimensionnement de la
16 Debt, basé sur notre expérience, est d'un point
17 vingt-cinq (1,25).

18 Q. [46] Et vous êtes confiant que ce ratio serait
19 toujours valide?

20 R. Bien, en fait, on ne peut pas présumer du ratio
21 nous qu'on aura quand on va faire le financement,
22 parce que ça dépend des conditions de marché. Et au
23 moment où on fait le financement, ça dépend de la
24 vérification diligente. Et puis ça dépendra
25 également du résultat de la cause qui est l'objet

1 de la discussion aujourd'hui. Mais on s'attend à ce
2 qu'un point vingt-cinq (1,25), c'est un bon ratio
3 qui soit atteignable pour ce financement-ci, sous
4 réserve des éléments que j'ai mentionnés.

5 Q. [47] Autre question. Est-ce que Plan A est toujours
6 confortable avec un taux d'intérêt planifié de
7 quatre pour cent (4 %) annuellement chaque année
8 pendant dix (10) ans pour la dette d'Intragaz?
9 Compte tenu des augmentations récentes des taux de
10 la Banque du Canada.

11 R. En fait, c'est une bonne question et puis c'est sur
12 le radar de tous et chacun, je crois,
13 l'augmentation des taux d'intérêt. Ce qu'on peut
14 dire aujourd'hui... bien comme vous savez, il y a
15 deux composantes aux taux d'intérêts : il y a le
16 taux de base qui est, si vous voulez, un proxy qui
17 est utilisé pour être un... le taux sans risque; et
18 puis il y a la marge des banques.

19 La marge des banques, je vais commencer par
20 cet élément-là parce que celui-ci ne bouge pas
21 présentement dans notre opinion parce qu'il va
22 falloir retourner dans le marché pour savoir ce
23 qu'elle est. La marge des banques va dépendre,
24 comme je l'ai mentionné, des trois mêmes éléments,
25 donc les conditions de marché, les résultats de la

1 cause et la vérification diligente des banques.

2 Mais la marge qu'on avait assignée était

3 véritablement du marché en février deux mille

4 vingt-deux (2022).

5 Si je vais au taux de base, la situation
6 est différente, parce qu'on sait que les taux de
7 base, que ce soit les obligations... enfin, il y a
8 deux taux de base différents, puis je ne sais pas
9 dans quel niveau de détail vous voulez que j'entre,
10 mais selon les deux taux de base des deux
11 différents types de prêteur, que ce soit une banque
12 ou que ce soit les institutions, ont augmenté d'un
13 point un pour cent (1,1 %) et d'un point deux pour
14 cent (1,2 %) depuis qu'on a fait le sondage en
15 février.

16 Donc, on peut rajouter avec certitude, en
17 jour d'aujourd'hui ou du moins en date de la
18 semaine dernière quand j'ai vérifié, qu'on
19 ajouterait au quatre pour cent (4 %) entre un point
20 un (1,1) et un point deux (1,2) pour l'ajustement
21 des taux de base. Et comme je l'ai mentionné, sans
22 ajuster la marge parce qu'il faut retourner dans le
23 marché pour savoir quelle est la situation
24 actuelle.

25 Q. [48] Est-ce qu'il est correct de comprendre qu'une

1 des raisons pour lesquelles Intragaz favorise un
2 tarif de dix (10) ans c'est qu'elle craint ou
3 qu'elle craignait, lorsqu'elle a fait ce choix,
4 qu'en faisant par exemple deux causes tarifaires,
5 deux tarifs de cinq ans chacune, donc une pour les
6 cinq années actuelles, une pour les cinq autres
7 années qui viendront après, qu'il y a un risque que
8 les conditions de financement soient moins
9 favorables qu'actuellement en prenant un
10 financement sur dix (10) ans? Est-ce que c'est
11 correct comme compréhension?

12 M. ROCK MAROIS :

13 R. Oui, je vais peut-être juste commenter votre
14 question. Vous semblez indiquer que c'est à cause
15 de ça qu'on favorise un terme de dix (10) ans. Ce
16 n'est pas à cause de ça, là. Comme je l'ai
17 mentionné à mes commentaires du début, le terme dix
18 (10) ans découle du fait qu'on a besoin d'au moins
19 dix (10) ans pour amortir la dette, pour avoir un
20 taux d'endettement moyen suffisant.

21 Ce à quoi vous faites allusion, c'est
22 lorsqu'on nous a demandé d'analyser des scénarios
23 cinq ans, les principales conclusions c'était qu'on
24 n'aurait pas assez d'argent, que le ratio
25 d'endettement serait très bas. Et comme autre

1 désavantage, un des désavantages qui avait été
2 soulevé c'est : plus souvent tu retournes au
3 marché, plus souvent tu t'exposes au risque du
4 marché.

5 Mais c'était vraiment un désavantage
6 j'appellerais minoritaire par rapport au
7 désavantage de ne pas être capable d'aller chercher
8 suffisamment d'argent et de l'amortir suffisamment
9 longtemps. C'est vraiment quasiment un « by the
10 way », là, mais c'était secondaire.

11 Q. [49] Et autre question, je vais revenir au Plan de
12 résilience hydrogène. Est-ce qu'il est correct de
13 comprendre que lorsque vous aurez le résultat des
14 études, qu'on pourrait s'attendre à un nouveau
15 cavalier tarifaire pour que vous puissiez effectuer
16 les investissements requis que vous aurez
17 identifiés pour recevoir l'hydrogène dans vos
18 sites?

19 R. La réponse est oui, si effectivement on doit
20 effectuer des investissements significatifs qui ne
21 sont pas prévus dans le présent dossier tarifaire,
22 il va falloir identifier c'est quoi les mesures à
23 mettre en place, les quantifier.

24 Si c'est des choses qui ne sont pas très
25 dispendieuses, on va probablement les réaliser dans

1 le cadre de nos opérations normales, mais si c'est
2 quelque chose de significatif, il va falloir
3 regarder comment qu'on s'y prend. Puis même si
4 c'est plus que le seuil minimal, il faudrait se
5 présenter à la Régie pour avoir une autorisation
6 préalable. Puis dans ce cadre-là, probablement
7 qu'on proposerait aussi un cavalier tarifaire si ça
8 se produit à l'intérieur des dix (10) ans.

9 Ça fait que oui, c'est une possibilité mais
10 il y a beaucoup de « ça dépend ». Ça dépend de
11 c'est quoi les mesures. C'est quoi le coût des
12 mesures, et caetera.

13 Q. [50] Et selon ce que vous prévoyez comme échéancier
14 pour avoir les résultats des études, ce serait vers
15 quelle année qu'il y aurait, s'il y en a, de tels
16 investissements?

17 R. Ça c'est une question très difficile à répondre.
18 Présentement, on s'attend à avoir les... si on
19 démarre les études en début deux mille vingt-trois
20 (2023), on s'attend d'avoir les résultats au plus
21 tard à la fin deux mille vingt-cinq (2025). Ça fait
22 que là on serait branché sur c'est quoi les
23 conséquences envisagées d'avoir de l'hydrogène,
24 tout ça.

25 Mais l'autre facteur ça va être la rapidité

1 avec laquelle on reçoit de l'hydrogène. Parce que
2 si on reçoit des plus petits pourcentages
3 d'hydrogène au début, ça peut vouloir dire qu'on
4 pourrait reporter certaines mesures de mitigation.
5 Ça fait que ça aussi ça va jouer dans l'équation
6 parce que... Puis il y a des facteurs... ce c'est
7 pas juste des sous. Je vais vous donner un exemple.

8 Même dans le cadre de nos analyses
9 préliminaires qu'on a faites à date sur
10 l'hydrogène, on a identifié comme mesures de
11 mitigation possibles l'utilisation de l'azote à
12 notre site de Saint-Flavien pour remplacer une
13 partie du gaz coussin. Puis le principe c'est que
14 l'azote étant plus lourd, l'azote pourrait
15 essentiellement agir de tampon entre l'hydrogène et
16 le fond du réservoir où il pourrait y avoir des
17 réactions aux bactéries, tout ça.

18 Ça en principe, c'est une solution que
19 je qualifierais de facile. Mais présentement, la
20 définition de gaz qu'on peut injecter dans nos
21 sites ne comprend pas l'azote. Ça fait que si c'est
22 une alternative qu'on voudrait envisager, il
23 faudrait trouver... il faudrait que la définition
24 de gaz soit modifiée pour qu'on puisse injecter de
25 l'azote. C'est un exemple où il n'y aurait

1 peut-être pas beaucoup de coûts ou c'est
2 techniquement faisable, mais il faut que
3 l'encadrement nous permette de le faire. Enfin, il
4 y a beaucoup de variables à considérer.

5 Q. [51] O.K. Donc, attendez. Je croyais que l'azote
6 était déjà injecté. Il n'est pas déjà injecté?

7 R. Non. Nous on n'a pas d'azote dans nos sites. C'est
8 juste du gaz...

9 Q. [52] O.K. Je pensais qu'il y avait, pour des fins
10 des sécurité, que vous l'utilisiez déjà, non?

11 R. Non.

12 Q. [53] O.K. Et finalement, ma dernière question,
13 c'est juste pour confirmer, c'est en rapport avec
14 la pièce B-0069. Intragaz 2, document 2, qui est la
15 réponse à la Demande de renseignements 2 de la
16 Régie. Je vais essayer de voir si je peux l'avoir
17 tout de suite sur mon écran. C'est projeté en ce
18 moment. Attendez. Je n'arrive pas à ouvrir ma
19 copie. Juste un instant, je vais aller la chercher.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Nous l'avons mis en ligne.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Oui, je sais, mais c'est pour trouver la bonne
24 page. Attendez. Attendez un petit instant. Bien, je
25 pense que c'est au début des réponses. Réponse 3.

1 C'est réponse 3. Attendez. Oui, réponse 3, où il
2 est fait référence à une question du RTIEÉ. Bon
3 attendez, excusez-moi, il va falloir que j'aïlle
4 chercher ma propre version, attendez..

5 LE PRÉSIDENT :

6 Posez la question peut-être.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Q. [54] Il y avait une... la rectification d'un mode
9 de calcul de l'investissement pour le Plan de
10 résilience et je pense que vous aviez... et c'est
11 ça ma question, que finalement l'erreur que nous
12 avons signalée, que le RTIEÉ avait signalée, ma
13 compréhension est-ce qu'elle est correcte que cette
14 erreur maintenant est corrigée avec le nouveau
15 calcul que vous indiquez? Si vous chercher le mot,
16 « RTIEÉ » vous allez trouver.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui, page 16, je crois.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Page 16, O.K., d'accord. Oui, donc si vous pouvez
21 descendre un petit peu plus bas. Encore, à la page
22 suivante, on voit la page 16. Plus bas encore, s'il
23 vous plaît. Bon, attendez.

24 Mais de toute façon, ma question...

25 Attendez, il faudrait que j'aïlle... Si vous me

1 laissez quelques instants, je vais aller chercher
2 le document sur le site. Bien écoutez, je vais
3 poser la question sans faire référence au texte.

4 Q. [55] Est-ce qu'il est correct de comprendre qu'il y
5 avait une erreur de calcul que nous vous avons
6 signalée quant au mode de calcul du montant du Plan
7 de résilience, là, qui était différent, dans votre
8 demande de subvention et dans vos données que vous
9 déposiez à la Régie?

10 M. ROCK MAROIS :

11 R. Je ne suis pas certain de... Mais...

12 Q. [56] Je retourne consulter mon analyste par
13 téléphone pour qu'il me donne la page exacte.

14 R. Bien je peux peut-être m'essayer, ça va peut-être
15 répondre à... Parce qu'on a eu une série de
16 questions qui...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Regardez donc, Maître Neuman, page 3 peut-être.

19 Q. [57] Désolé, Monsieur Marois.

20 R. D'accord.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Regardez page 3, dernier paragraphe, page 3. Est-ce
23 que c'est ça, Maître Neuman?

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui, effectivement, c'est ça, c'est à la fin de la

1 page 3, effectivement.

2 M. ROCK MAROIS :

3 R. Oui, bien je veux juste le relire, là. Oui,
4 effectivement, lorsqu'on a répondu à la question
5 1.4.2 de la RTIEÉ, la récupération ou l'inclusion
6 de la TPS-TVQ dans le montant de la demande de la
7 subvention, c'était une erreur. Parce que c'est des
8 montants que nous on peut récupérer, donc ça
9 n'aurait pas dû être inclus.

10 Puis dans les demandes de subvention, ces
11 montants-là, le montant de la TPS-TVQ n'est pas là.
12 Donc, les montants qu'on voit dans la réponse ici
13 sont effectivement les montants qui correspondent
14 aux montants... aux sommes demandées dans le cadre
15 de la demande de subvention.

16 Q. [58] D'accord. Donc, je comprends qu'il y a
17 maintenant harmonisation entre les deux montants et
18 que donc, l'erreur a été corrigée?

19 R. Oui, l'erreur était dans la réponse et non dans la
20 demande de subvention.

21 Q. [59] D'accord, O.K. O.K., alors, je vous remercie
22 énormément. Donc, ceci complète mes questions. Je
23 vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Neuman. Maintenant, pour la... Juste

1 une minute. Maintenant, pour la Régie, maître
2 Troilo.

3 Me LIDIA TROILO :

4 Bonjour à tous. Je ne vous entends pas.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bonjour.

7 INTERROGÉS PAR Me LIDIA TROILO :

8 Bonjour, O.K. Alors, Monsieur Marois, je vais
9 commencer avec votre témoin, monsieur Bouchard, si
10 vous n'y voyez pas d'objection, parce que j'ai
11 préparé mes questions un peu de façon logique, là,
12 pour que ça soit plus coulant.

13 Q. [60] Alors, bonjour, Monsieur Bouchard.

14 M. HUGO BOUCHARD :

15 R. Bonjour.

16 Q. [61] Alors, Maître Neuman vous a questionné pour
17 connaître, là, votre opinion sur la hausse des
18 taux, suite au sondage que vous avez fait et en
19 référence aussi au taux hypothétique, là,
20 l'hypothèse raisonnable du fameux quatre pour cent
21 (4 %) pour le taux de refinancement.

22 J'aimerais clarifier avec vous, quand on
23 parle de la marge des banques, est-ce que vous
24 référez aux écarts de crédit?

25 R. En fait, je réfère... je vais vous donner... je

1 réfère au CDOR, comme on l'appelle communément, qui
2 est la Canadian Dealer Ordinary Rate. Donc, c'est
3 un taux qu'on utilise comme taux sans risque dans
4 les ententes avec les banques.

5 Q. [62] Alors, dans votre témoignage comme dans la
6 preuve, d'ailleurs, bon, on a jugé raisonnable un
7 taux de refinancement de quatre pour cent (4 %), et
8 selon les réponses, il ressort que les institutions
9 financières peuvent accepter un écart de crédit sur
10 le taux de référence, qui joue entre cent (100) et
11 deux cents (200) points de base.

12 R. C'est la bonne fourchette.

13 Q. [63] O.K.

14 R. Je... peut-être que vous pouvez me référer à une
15 partie du document...

16 Q. [64] Oui.

17 R. ... où vous parlez de...

18 Q. [65] Je vais vous référer à votre...

19 R. B-0017.

20 Q. [66] B-0017, oui, à la page 7. Alors en fait la
21 question c'était, puis vous avez un peu répondu,
22 là, avec maître Neuman, vous avez mentionné que ces
23 taux-là seraient révisés, mais l'étude que vous
24 avez faite en fait le... votre opinion quant au
25 marché... quant à l'augmentation du taux directeur,

1 quelle est-elle? En rapport en fait avec
2 l'hypothèse, là, que vous avez jugé raisonnable de
3 fixer à quatre pour cent (4 %).

4 R. Bien en fait l'information est plutôt à une autre
5 page où on parle des taux de base. Donc, on parle,
6 il y a deux taux de base, comme vous avez
7 mentionné.

8 Q. [67] Oui.

9 R. Il y a le CDOR pour les banques et il y a également
10 le taux des obligations du Canada.

11 Q. [68] Oui.

12 R. Les deux pour une durée de sept ans, qui est la
13 durée moyenne du prêt. Donc, si vous allez dans les
14 notes du tableau un petit peu plus bas, on a... un
15 petit peu plus bas encore. Non, pardon. Ça,
16 c'est... pas à la page 9, mais j'irais à la page 4.
17 Ça, c'est les tableaux de la fin, donc c'était dur
18 de descendre plus bas. Oui, exactement. On voit ici
19 les notes de bas de page où on donne le détail du
20 CDOR et des obligations du Canada, des taux de base
21 qu'on a obtenus.

22 Et comme je l'ai mentionné, ces deux taux-
23 là ont augmenté de un point un (1,1 %) à un point
24 deux pour cent (1,2 %). Donc, il serait
25 raisonnable, puis peut-être que je vais au-delà de

1 votre question, il serait raisonnable au jour
2 d'aujourd'hui d'estimer que le taux de quatre pour
3 cent (4 %) a augmenté à cinq point un (5,1 %) ou
4 cinq point deux pour cent (5,2 %). Mais comme
5 mentionné plus tôt, le taux de quatre pour cent
6 (4 %) était le taux du marché, selon nous, en
7 février deux mille vingt-deux (2022). Aujourd'hui,
8 les taux de base ont augmenté et les marges, le
9 profit que les banques mettent par-dessus le taux
10 de base, présentement je n'ai pas... on n'a pas
11 refait le sondage de marché pour une deuxième fois,
12 donc on n'a pas de manière de valider ou
13 d'invalider la marge.

14 Par contre, ce qu'on peut dire avec
15 certitude c'est que l'augmentation des taux de base
16 augmente le taux d'intérêt à cinq point un (5,1 %),
17 à cinq point deux pour cent (5,2 %).

18 Q. [69] C'est bien. Alors ce que vous appelez la marge
19 de crédit ça fait référence aux écarts...

20 R. Oui, l'écart, l'écart de crédit, exactement.

21 Q. [70] ... de crédit. O.K.

22 R. Celui-là, on n'a pas de mise à jour car on n'a pas
23 refait le sondage.

24 Q. [71] Parfait. Alors ce qu'on doit comprendre c'est
25 que le taux de base a augmenté de un point un

1 (1,1 %) à un point deux pour cent (1,2 %), ce qui
2 devrait être ajouté en fait à votre hypothèse tenue
3 raisonnable, là, suite au sondage.

4 R. Exactement. Puis peut-être pour vous donner un
5 petit peu plus de détails, de couleur sur cet
6 aspect, puisqu'on comprend qu'un cavalier tarifaire
7 permettrait d'ajuster les taux d'intérêts, le taux
8 de quatre pour cent (4 %) indiqué en février de
9 cette année n'inclut pas une contingence. Parce que
10 quand on ne peut pas ajuster ensuite le taux, si le
11 taux avait été décidé en février, on aurait mis des
12 contingences sur différentes composantes du taux
13 d'intérêts. Ce qu'on a pas fait ici car le taux
14 devra s'ajuster aux conditions de marché à ce
15 moment-là.

16 Q. [72] O.K. Je vous remercie.

17 R. De rien.

18 Q. [73] Alors, je vais m'adresser à monsieur Marois.
19 C'est concernant les subventions que vous avez
20 mentionnées tantôt que vous n'aviez pas eu de
21 nouvelle concernant la subvention. En fait, pas de
22 réponse. Avez-vous une idée, cependant, quand vous
23 devriez attendre une réponse ou si... aucune idée?

24 M. ROCK MAROIS :

25 R. J'aimerais bien ça. Mais on a aucune indication.

1 Q. [74] Merci. Alors, dans l'éventualité comme on
2 comprend, c'est une demande conjointe. Alors
3 dans... et puis on a compris aussi que dans vos
4 réservoirs, dans l'entreposage, la possibilité
5 d'avoir de l'hydrogène, vraiment, c'est... ça
6 dépend de si TQM en injecte dans ses installations.
7 Puis on a compris aussi que si ça venait, si par
8 exemple Énergir devait injecter de l'hydrogène dans
9 son gaz, à ce moment-là vous seriez vraiment
10 protégés. Il n'y a pas de contact possible.

11 R. Je vais vous répondre que ça dépend. Si Énergir
12 distribue de l'hydrogène qui provient d'à
13 l'intérieur dudit réseau de distribution. Comme par
14 exemple un de ses clients qui produirait de
15 l'hydrogène et qu'Énergir le prendrait d'une place
16 à l'autre, à l'intérieur du réseau de distribution,
17 là, effectivement en théorie ça nous touchera pas.
18 Mais si jamais Énergir décide de distribuer de
19 l'hydrogène qui proviendrait du réseau de
20 transport, bien là ça transiterait par le même
21 réseau de transport que nous on utilise. Dans ce
22 cas-là, si on injecte de ce gaz-là chez nous, il y
23 aurait de l'hydrogène dedans.
24 Donc ça dépend... l'effet d'isolement l'hydrogène,
25 ça dépend d'où viendrait l'hydrogène.

1 Q. [75] Mais ce qu'on comprend c'est que si ça
2 provient du tronçon de TQM, le tronçon qu'on
3 appelle numéro 3, ça devrait pas, en fait ça vous
4 affecte, ça vous affecte directement?

5 R. Tout à fait parce que le gaz qui vient chez nous
6 provient de ce tronçon-là.

7 Q. [76] Parfait. Si dans l'éventualité où la
8 subvention n'était pas obtenue, est-ce que vous,
9 est-ce que vous savez si TQM irait de l'avant avec
10 son projet?

11 R. Je ne le sais pas. Mais ce que je peux vous dire
12 c'est... ils ont des demandes d'intérêts de leurs
13 clients, des gens qui veulent transporter sur le
14 réseau. Je pense, même s'ils ont pas de subvention,
15 d'après moi, tôt ou tard, ils vont devoir répondre
16 à leurs clients. Dire oui ou non on peut
17 transporter de l'hydrogène pour vous. Donc
18 présentement je pense qu'ils suivent la suite
19 logique des choses. Ils espèrent avoir la
20 subvention comme nous. Mais, on n'aura pas le
21 choix. Eux auront pas le choix. Eux pour répondre à
22 cette question-là ça nous inclus nous, parce qu'eux
23 autres peuvent pas dire oui c'est correct on va...
24 on peut transporter de l'hydrogène, si nous on a un
25 problème. C'est pour ça que, on est veut veut pas,

1 on est, on est rattaché à ce niveau-là.

2 Q. [77] Alors, en fait, vous... donc il y a plus de
3 possibilités que TQM aille avant ça mais c'est...
4 avec son projet, mais même s'il y avait pas la
5 subvention?

6 R. Bien je peux pas me prononcer pour eux. Mais la
7 seule chose que je sais c'est qu'il y a de la
8 demande de clients potentiels ou de transporteurs
9 potentiels, je m'attends que tôt ou tard ils vont
10 devoir répondre à la question avec ou sans
11 subvention. Parce qu'ils ne pourront pas dire on le
12 sait pas. Ils vont devoir dire oui ou non on est
13 prêt à en transporter et voici les conditions.
14 C'est mon opinion personnelle.

15 Q. [78] O.K. Est-ce que vous savez, advenant le cas
16 qu'il n'y avait pas de subvention, est-ce que vous
17 savez quelles seraient les étapes que TQM devrait
18 compléter pour mettre à exécution son plan, en
19 fait?

20 R. Pas en détails, mais je peux m'imaginer les grandes
21 lignes. Ils feraient un peu comme nous et Énergir.
22 Essayer de comprendre l'effet potentiel sur le
23 réseau, leur réseau. Ils vont devoir identifier
24 s'ils ont des modifications à apporter au réseau.
25 Puis eux, ce qu'il y a de différent par rapport à

1 nous, comme nous au niveau commercial ça nous
2 affecte pas. Nous c'est vraiment une menace
3 physique, comment ça peut arrêter. Mais eux ils
4 peuvent avoir un volet commercial à tout ça, là.
5 Est-ce qu'ils peuvent avoir un tarif spécifique
6 pour le transport d'hydrogène tout ça. Dans ce cas-
7 là, il faudrait qu'ils retournent à la Régie de
8 l'Énergie du Canada pour faire approuver.

9 Ça fait que dépendant du scénario, on peut
10 imaginer différentes démarches qui devront suivre.

11 Q. [79] Et dans l'éventualité où c'est hypothétique,
12 là, parce que vous semblez dire qu'il y a plus de
13 possibilités qu'ils aillent avec le projet, qu'ils
14 n'aillent pas avec ce projet d'injection
15 d'hydrogène, mais si jamais TQM n'allait pas de
16 l'avant avec son projet, est-ce que vous pensez que
17 ça serait pertinent pour Intragaz de continuer ou
18 de mettre à exécution son plan de résilience, dans
19 l'éventualité, là, je vous demande une question un
20 peu hypothétique, mais dans l'éventualité où TQM
21 n'irait pas de l'avant, décidait de ne pas aller de
22 l'avant?

23 R. Hum, hum. Peut-être juste avant de répondre, je
24 voudrais juste commenter ce que j'ai compris de ce
25 que vous avez dit, c'est que je me prononçais sur

1 les probabilités qu'eux allaient de l'avant, non,
2 je ne me prononce pas du tout.

3 Comme je vous dis, la seule chose que je
4 sais, c'est que j'entends parler qu'il y a des
5 transporteurs potentiels qui font des demandes à
6 TQM s'ils pourraient, ça fait que moi, quand
7 j'entends ça, je me dis : trop tard, ils vont
8 devoir au moins répondre à la question, oui, ou
9 non, on peut.

10 Pour répondre à votre deuxième question...

11 Q. [80] Oui.

12 R. D'après moi, ça peut prendre un certain temps avant
13 qu'on sache, de façon définitive, comment tout ça
14 va s'opérer, mais à court terme, on entend déjà
15 qu'avec le gaz naturel renouvelable, on ne parle
16 pas de cette injection pure d'hydrogène, avec le
17 gaz naturel renouvelable de troisième ou quatrième
18 génération, il peut y avoir de l'hydrogène à
19 l'intérieur. Ça fait que t'sais, ça ne sera peut-
20 être pas des grosses quantités puis peut-être que
21 ce qu'on va devoir faire va être, ça serait
22 agréable, t'sais, de moindre mesure, mais quand on
23 regarde ça de cette façon-là, c'est très réaliste
24 ou probable qu'on ait au moins un peu d'hydrogène
25 prochainement.

1 Ça fait que moi, je me dis, t'sais, on a
2 une belle occasion ici de ne pas être mis devant
3 les faits accomplis, d'être proactifs, puis plus
4 qu'on est proactifs, plus qu'on a le temps à
5 réfléchir à qu'est-ce qu'on pourrait peut-être
6 mettre en place, le moins coûteux possible, qui
7 dérange le moins possible.

8 Pour moi, oui, si on dépense un virgule
9 huit millions (1,8 M), surtout si on n'a pas de
10 subvention. Si on a une subvention, bien Dieu
11 merci, on couperait ça en deux, mais, puis que...
12 mais je ne pense pas qu'on va arriver à la fin,
13 dire : écoute, ça ne sert absolument à rien. T'sais
14 ça va nous aider nous, mais en tout cas, ça va nous
15 aider à encore mieux comprendre nos réservoirs,
16 parce que le gaz évolue.

17 On a mentionné, dans une de nos réponses, à
18 la question de la Régie, c'est présentement, il y a
19 des... la composition du gaz sur les réseaux sont
20 quand même très régies, là, on a des maximum, puis
21 présentement, pour certaines composantes du gaz, on
22 est loin du maximum. Mais nous autres, ce qu'on
23 constate, c'est que si on le déplace plus au
24 maximum, même en restant à l'intérieur de qu'est-ce
25 qui est autorisé, ça pourrait avoir des impacts sur

1 nous, ça fait que ça, c'est le genre d'étude qui va
2 nous permettre de mieux comprendre. Parce que ça,
3 ça évolue en partie à cause du GNR. Veut, veut pas,
4 le GNR a une composition différente du gaz
5 traditionnel. Ça fait que tout ça pour vous dire
6 que c'est très difficile de prévoir, mais moi, je
7 pense que c'est prudent d'avoir le maximum
8 d'information possible pour être le plus près
9 possible.

10 Comme je disais tantôt, il y a des choses
11 qui peuvent prendre du temps, là, juste obtenir
12 l'autorisation d'injecter de l'azote dans nos
13 sites, t'sais, ça va prendre combien de temps, là,
14 peut-être faire modifier la loi, je ne le sais pas,
15 mais c'est dur d'essayer de faire modifier la loi,
16 si on n'a pas les données probantes pour dire que
17 c'est quelque chose qu'on devrait faire. Je donne
18 ça comme exemple, là, mais c'est un bel exemple
19 dans les situations où qu'il y a beaucoup
20 d'inconnus, beaucoup d'incertitude.

21 Q. [81] Qu'est-ce que vous pensez s'il y avait une
22 possibilité de rendre l'approbation du plan de
23 résilience conditionnel à ce que la subvention soit
24 obtenue?

25 R. Je trouverais ça un petit drôle, parce que c'est

1 comme si à neuf cent mille (900 000), ça mérite
2 d'être fait, mais à un million huit (1 800 000), on
3 ne devrait pas le faire. T'sais, dans le sens qu'il
4 faudrait faire cette étude-là basée sur le mérite,
5 mais moi ce que j'ai aucun, puis je pense on a
6 répondu à cet effet-là dans une des questions de la
7 Régie, de rattacher tout ça à un cavalier tarifaire
8 que si on a la subvention, même si on la reflète
9 dans nos tarifs pour ... surtout, nous, on est
10 complètement ouverts à ça, parce que t'sais, nous,
11 on ne veut pas faire de l'argent avec la prêt, on
12 veut juste le réaliser.

13 Ça fait que si on a une subvention, c'est
14 pour ça qu'on a participé à la demande de
15 subvention puis on espère de l'avoir.

16 Ça fait que, ça, je trouvais que ça serait
17 un bon compromis de dire : bien si on l'a même si
18 c'est dans six mois, on ajuste les tarifs à la
19 baisse pour refléter la subvention.

20 Q. [82] En fait derrière l'idée de cette question,
21 c'était toujours le principe que si TQM met un
22 peu... s'il y a un peu d'injection d'hydrogène dans
23 ses installations, ça vous affecte dans un certain
24 sens. Alors, la question c'était, bien, si TQM n'y
25 va pas avec son plan ou, pour une raison ou une

1 autre, ne le fait pas, à ce moment-là, et vous
2 venez de mentionner qu'il n'y a pas seulement peut-
3 être l'hydrogène, il y a d'autres... vous avez
4 parlé du GNR, là, alors qu'il y a d'autres... c'est
5 ce que je dois comprendre de votre réponse?

6 R. Oui. Oui, parce que l'évolution de la composition
7 du GNR évolue dans le temps en fonction de la façon
8 qu'il est produit. Mais, t'sais, moi je pense que
9 TQM, comme d'autres transporteurs, ce n'est pas des
10 décisions qu'ils vont pouvoir prendre à huis clos.
11 C'est s'ils ont de la pression des transporteurs,
12 des clients potentiels qui veulent trouver une
13 façon d'acheminer leur hydrogène ou leur gaz
14 naturel renouvelable qui contient de l'hydrogène,
15 t'sais, comme toute entreprise, je pense que TQM va
16 devoir répondre à la demande. Ultimement, ces
17 clients-là peuvent même aller à la régie canadienne
18 pour dire, écoutez, nous autres, on veut avoir
19 l'accès au réseau de transport pour notre
20 hydrogène. Ce n'est pas une décision que TQM va
21 pouvoir prendre en vase clos. Moi, je pense que ça
22 va dépendre des pressions du marché qu'ils vont
23 subir.

24 Q. [83] Pressions du marché. Bien, je vous remercie.
25 Je vais maintenant faire quelques questions sur la

1 demande qui a été déposée amendée, qui est la pièce
2 B-0062. On va l'afficher. O.K. Alors, je vous
3 réfère au paragraphe 34. C'est une question de
4 clarification, dans le fond. C'est à la page 5.
5 Alors, on comprend que vous faites une demande pour
6 augmenter le seuil de vos projets d'investissement
7 qui vous exempterait en fait, plus bas que trois
8 millions (3 M\$), vous exempterait de demander une
9 autorisation à la Régie. À 34, on parle... Bon, je
10 vais vous le lire :

11 Toute demande visant une éventuelle
12 mise à niveau des installations
13 d'Intragaz pour accommoder l'injection
14 d'hydrogène, ainsi que la récupération
15 des coûts associés à une telle mise à
16 niveau, serait présentée à la Régie
17 dans le cadre d'un dossier ultérieur
18 distinct.

19 Alors, on aimerait clarifier « toute demande »,
20 est-ce que ça inclut... ça inclut en fait ce qui
21 est plus et moins que le trois millions (3 M\$), ou
22 vous avez... Comment on doit interpréter cette
23 demande? Est-ce que ça devrait concerner que les
24 projets qui seraient -qui seraient parce que ce
25 n'est pas encore approuvé- mais qui seraient

1 éventuellement de plus de trois millions (3 M\$)?

2 R. C'est une excellente question. Je ne suis pas sûr
3 si on s'y était arrêté. Le but premier de cette
4 mention-là, c'est de dire, dans le cadre de cette
5 demande-ci, on demande l'autorisation de la
6 réalisation du plan et non de modifications à nos
7 sites. Ça fait que, ça, c'était le but premier, de
8 clarifier ça.

9 Q. [84] Oui.

10 R. Puis je pense que j'y ai fait allusion tantôt. Je
11 suis porté à répondre à votre question de dire que
12 si ce sont des modifications qu'on peut faire dans
13 le cours que j'appellerais normal des affaires, on
14 va les faire. Je veux dire, t'sais, il y a plein de
15 choses que, pendant dix ans, qui se produisent,
16 qu'on fait, puis même si elles n'étaient pas
17 prévues. En définitive si elle accepte le deux
18 millions et demi (2,5 M\$) présentement ou le trois
19 millions (3 M\$) demandé, en définitive, on va se
20 présenter. Mais la façon qu'on opère, je pense
21 qu'il y a des choses qu'on réaliserait nous-même si
22 on est capable de l'incorporer à l'intérieur de nos
23 activités courantes. Ça fait que le doute est peut-
24 être un peu large.

25 Q. [85] O.K. On va le rétrécir. O.K. C'est bon. Alors,

1 toujours dans la demande amendée, je vais référer
2 toujours à la même pièce aux paragraphes 16 et 17
3 où on demande d'approuver un cavalier tarifaire
4 pour le projet d'optimisation pour l'unité de
5 compression C-1, pour les dépenses d'exploitation.
6 Bon. Alors, on retrouve plus ou moins le même
7 format des paragraphes 16 et 17 aux paragraphes 22,
8 23 pour les projets d'optimisation, 29 et 30 pour
9 les dépenses récurrentes. Alors, ma question est la
10 suivante. Au paragraphe 17, on indique que :

11 Lorsque les coûts réels du Projet
12 seront connus, Intragaz demandera à la
13 Régie, dans le cadre d'un dossier
14 ultérieur, d'approuver le calcul du
15 cavalier tarifaire et d'en fixer le
16 montant.

17 Quand on parle de « dossier ultérieur »,
18 pouvez-vous nous dire à quoi il est fait référence
19 précisément? En d'autres termes, on aimerait savoir
20 de quelle nature... de quelle nature serait cette
21 demande-là en fait?

22 R. Oui. Je suis certain que si mon avocate désire
23 bonifier, elle pourra le faire, parce que je ne
24 suis pas avocat, mais moi, je peux dire ce qu'on
25 avait en tête. Puis là, je réalise lorsque je vous

1 entends poser la question, moi j'ai en tête, par
2 exemple, le projet de Pointe-du-Lac qu'on a réalisé
3 en deux mille dix-neuf (2019), puis c'est vrai que
4 le cavalier tarifaire, on l'avait considéré une
5 phase.

6 Q. [86] Oui.

7 R. C'est ça. Ça fait que c'est une bonne question,
8 parce que moi, c'est un peu ça que j'avais dans la
9 tête. C'est dans le sens qu'on fait approuver le
10 principe de cavalier ici, puis le moment venu, on
11 fera déclarer nos tarifs provisoires. Puis après
12 ça, ça s'ajuste... un ajustement.

13 Je ne sais pas s'il faudrait procéder par
14 phase, un peu comme on l'a déjà fait, parce que
15 c'est comme une extension. Mais c'est ça qu'on
16 avait en tête nous. Étant donné qu'il y a un
17 dossier tarifaire en bonne et due forme, là, on
18 voulait éviter ça dans la mesure du possible.

19 Q. [87] Alors, dans le dossier de...

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 Excusez-moi. Si vous permettez.

22 Me LIDIA TROILO :

23 Oui.

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Comme il s'agit d'une question qui est davantage

1 juridique, si vous permettez, nous pourrions revenir
2 à cet égard-là en argumentation pour expliquer un
3 peu quelle était l'intention en lien avec cette
4 mention à un dossier ultérieur. Je pense que ça va
5 clarifier les choses à cet égard.

6 Me LIDIA TROILO :

7 C'était l'intention de la Régie de toute façon de
8 vous inviter à argumenter sur ce point-là.

9 Me ADINA GEORGESCU :

10 Parfait, c'est bien noté. Merci.

11 Me LIDIA TROILO :

12 Q. [88] J'aurais une autre... Alors, c'est bon pour
13 les dossiers ultérieurs de la demande. Je vais vous
14 référer maintenant au mémoire du RTIÉÉ. C'est le
15 C-RTIÉÉ-0008, le numéro de la pièce. Alors, à la
16 page 6.

17 Alors, le RTIÉÉ propose, concernant les
18 cavaliers tarifaires, il propose des processus qui
19 seraient similaires à ceux d'une cause tarifaire.
20 On aimerait vous entendre peut-être sur cette
21 proposition-là. En fait, l'intervenant, le RTIÉÉ
22 est d'accord à fixer des tarifs sur une base de dix
23 (10) ans, mais proposait en fait de revoir les
24 tarifs après une période de trois à cinq ans et
25 d'entendre ces prévisions de tarifs comme si

1 c'était une cause tarifaire. Alors, on aimerait
2 vous entendre sur vos commentaires à propos de
3 cette proposition-là.

4 M. ROCK MAROIS :

5 R. Bien, comme j'ai dit en entrée de jeu de ma
6 présentation ce matin, pour nous autres, ça c'est
7 une option qui ne serait pas viable. On ne serait
8 pas capable de se financer convenablement avec ça.
9 Si on fait fixer des tarifs de dix (10) ans
10 présentement, mais... et qui peuvent changer
11 considérablement après trois ans, cinq ans, la
12 banque ne nous prêtera pas le même montant
13 d'argent. Elle, elle va dire : écoutez, ça va être
14 quoi ton « cashflow » sur dix (10) ans si ça risque
15 de changer?

16 Tandis qu'un cavalier tarifaire, dans le
17 fond, pour la banque, c'est favorable parce que ça
18 réduit les risques. T'sais, ça réduit les risques.
19 Tu ne seras pas capable de récupérer tes coûts
20 réels, tout ça. Mais moi, je peux vous le dire tout
21 de suite, cette proposition-là pour nous n'est pas
22 viable. C'est quelque chose qu'on ne peut pas vivre
23 avec.

24 Puis si c'était le cas, on va oublier la
25 notion même de cavalier tarifaire. Parce que la

1 notion de cavalier tarifaire, c'est une approche
2 simplifiée où on approuve le concept d'avance. La
3 seule chose qu'il reste à faire c'est la mécanique,
4 on justifie. Puis nous on l'a dit, là, on n'a aucun
5 problème à un processus public de justification du
6 calcul du cavalier. Ça, c'est tout à fait
7 approprié. Mais de là que les tarifs dans leur
8 ensemble soient sujets à changer à la suite de ça,
9 je vous le dis tout de suite, c'est... ça ne serait
10 pas fonctionnel, ça serait non viable pour nous. Ça
11 fait que ce serait - en expression anglaise - un
12 « no go ».

13 Q. [89] Un « no go » clair.

14 R. Un « no go », c'est clair, oui.

15 Q. [90] C'est bien. Je vais... je m'adresse toujours à
16 vous, Monsieur Marois. Alors, dans votre complément
17 de preuve, à la B-0042, à la page 2. Vous en avez
18 parlé tantôt, là, de toute façon concernant le
19 point... la question de catégoriser comme un actif
20 les coûts du plan de résilience.

21 O.K. Alors à la page 2, là, je ne voudrais
22 pas tout répéter, là, mais essentiellement ce que
23 vous soumettez, c'est de considérer les coûts du
24 Plan de résilience comme un actif semblable aux
25 études que vous avez mentionnées tantôt, là, sur

1 les études géologiques, systémiques, et caetera...
2 « sismiques », pardon. Et en réponse à la DDR de la
3 Régie vous avez aussi mentionné que vous seriez
4 prêt à considérer la dépense, là, le coût pour les
5 Plans de résiliation comme des dépenses
6 d'exploitation.

7 R. On pourrait retourner à la réponse, mais je ne
8 pense pas que c'est ça qu'on a dit. Je pense qu'on
9 nous a demandé... Peut-être que ça vaudrait la
10 peine de la sortir, mais on nous a demandé
11 qu'est-ce qu'on en pensait. Notre réponse avait
12 deux éléments.

13 Un, c'est : écoutez, nous autres c'est sûr
14 que ce qui est important pour nous autres c'est de
15 récupérer le coût. Ça fait qu'on le récupère sous
16 forme de dépenses ou sous forme de capital. Je veux
17 dire, t'sais, en bout de ligne on le récupère, ça
18 fait qu'on serait bien heureux. Mais on a réitéré
19 que nous on considère, vu que ça a une valeur à
20 long terme, qu'entre autres, pour le principe
21 d'équité intergénérationnelle, on considère... on
22 maintient notre position que c'est un actif qui a
23 une valeur à long terme.

24 Moi, j'ai énormément de difficulté à voir
25 le Plan de résilience différemment qu'on voit la

1 sismique, la géophysique, la géologie, la
2 modélisation qu'on fait depuis toujours, qui a
3 toujours été capitalisée. On a parlé de façon
4 préliminaire, là, rien de par écrit, avec nos
5 auditeurs et ils ont... ils semble d'accord avec
6 nous, là, ils voient ça eux autres aussi... C'est
7 pour ça que moi, t'sais, c'est quasiment une
8 question de principe de dire : écoutez, on ne voit
9 pas la distinction, nous.

10 La seule distinction c'est qu'il y a plus
11 d'inconnu dans le résultat, mais à part de ça...
12 T'sais, quand on a fait la sismique au début,
13 c'était pareil, il y avait énormément d'inconnu, on
14 ne savait pas... T'sais, la géophysique... Ça fait
15 qu'on a passé à travers exactement la même chose,
16 mais avec des outils différents puis...

17 Mais c'est ce qu'on a dit en réponse à
18 cette question-là qu'effectivement, pour nous, ce
19 qui est important c'est de la récupérer, récupérer
20 nos coûts. Ça fait que s'il faut que ça se fasse
21 sous forme de dépense, on... - comment je pourrais
22 dire? - on va être content quand même de récupérer
23 nos coûts, mais on maintient que ça devrait être...
24 pour nous, que c'est un actif à long terme.

25 Q. [91] Je vois une petite question sur votre réponse,

1 parce que vous avez parlé de vos auditeurs, puis
2 selon auditeurs, là, il n'y aurait pas de problème.
3 Tantôt lors du questionnement du RTIEÉ, il a été
4 question des actifs tangibles, intangibles. Vous
5 semblez dire en fait que ça devrait rester un actif
6 tangible, même si à première vue ça peut
7 paraître...

8 R. Ce n'est pas des tuyaux.

9 Q. [92] C'est ça. Alors est-ce que vous pourriez
10 déposer les normes canadiennes sur les actifs
11 tangibles et intangibles?

12 R. Oui, parce que c'est public, là.

13 Q. [93] Pour...

14 R. Vous voulez dire les normes générales?

15 Q. [94] Les termes... les termes généraux, oui, ou ça
16 pourrait être... ça pourrait être de vos
17 vérificateurs aussi, là, si...

18 R. Oui...

19 Q. [95] ... l'opinion des vérificateurs...

20 R. ... on va retourner à nos...

21 Q. [96] ... serait satisfaisant aussi.

22 R. Oui. L'enjeu avec les auditeurs c'est, d'habitude,
23 ils s'engagent après les faits. Une fois qu'on va
24 avoir encouru les coûts, c'est là qu'ils vont
25 regarder ça à la fin. Mais de façon prospective on

1 a parlé au niveau conceptuel, mais on peut voir ce
2 qu'on peut obtenir d'eux, ce qu'ils seraient prêts
3 à nous mettre par écrit.

4 Q. [97] Parfait. Est-ce qu'on peut considérer que ça
5 serait l'engagement numéro 3?

6 LE PRÉSIDENT :

7 Engagement numéro 3 que vous intitulez comment?

8 Me LIDIA TROILO :

9 Q. [98] En fait, le dépôt... - on va faire deux choix
10 - des normes canadiennes sur des actifs tangibles
11 et intangibles. Ou une note des vérificateurs
12 d'Intragaz qui confirmerait cette norme, ou le
13 traitement comptable de comment ça pourrait être
14 comptabilisé.

15 R. Parfait.

16

17 E-3 (Intragaz) Dépôt des normes canadiennes sur
18 les actifs tangibles et
19 intangibles ou note des
20 vérificateurs d'Intragaz
21 confirmant ces normes ou encore,
22 le traitement comptable de ces
23 actifs (demandé par la Régie)

24

25 Q. [99] Je vais revenir à ma question, parce que là

1 j'ai ouvert une question sur votre réponse. Alors
2 on parlait du Plan de résilience. On aimerait vous
3 entendre sur... dans l'éventualité où la
4 comptabilisation des coûts de ce projet serait
5 approchée par la création d'un compte de frais
6 reportés hors base, pour y cumuler des coûts. Quel
7 serait votre... dans ce scénario hypothétique, si
8 on dit, si la Régie décidait par exemple de créer
9 un compte de frais reportés hors base pour les
10 coûts du plan.

11 R. Donc si je comprends bien - je vais réfléchir tout
12 haut - donc ça, ça voudrait dire que les tarifs que
13 la Régie approuverait n'incluraient pas le Plan de
14 résilience. Que si on réalisait le Plan de
15 résilience, on accumulerait les coûts à l'intérieur
16 de comptes de frais reportés et qu'au moment
17 approprié on reviendrait à la Régie pour dire :
18 bien il faudrait inclure... on voudrait inclure ces
19 coûts-là, si ça se fait pendant la période de dix
20 (10) ans, ça serait vraisemblablement sous forme
21 d'un cavalier tarifaire.

22 Puis si je comprends bien, comme je vous
23 dis, l'avantage probablement que vous y voyez c'est
24 que si le Plan de résilience ne se réalise pas, il
25 n'y aurait pas les coûts dans les tarifs. S'ils se

1 réalisent, nous on aurait l'opportunité de les
2 récupérer. La question qui me vient à l'esprit
3 c'est : est-ce qu'il y aurait des critères... -
4 comment je pourrais dire?

5 Parce que nous on avait une intention de
6 démarrer l'étude... le Plan de résilience dès que
7 la Régie nous donnerait essentiellement le « go »,
8 ça fait que si ce n'était pas dans les tarifs, mais
9 c'était dans un compte de frais reportés, est-ce
10 que ça serait un peu la même chose? Est-ce qu'on
11 pourrait débiter le Plan de résilience si la Régie
12 approuve le compte de frais reportés? Puis si c'est
13 le cas, je me dis, ça serait quoi vraiment
14 l'avantage? C'est là que... C'est ma réflexion à
15 chaud.

16 Q. [100] Alors vous seriez un peu plus réticent que
17 d'aller de l'avant avec un cavalier tarifaire, de
18 ce que je comprends?

19 R. Oui. Bien, oui. Puis là l'autre facette, c'est le
20 financement. Si ce n'est pas dans... Comme nous, ce
21 un million huit (1.8 M) là, il est dans notre coût
22 de service - puis on espère dans nos tarifs - ça
23 fait que lorsqu'on va se présenter à la banque,
24 bien on va avoir assez de financement pour payer
25 entre autres ce million huit (1.8 M) là.

1 S'il est exclus complètement, on n'a pas
2 vraiment nécessairement de liquidité pour financer
3 ce un point huit (1.8 M) là, là, il est comme un
4 peu nulle part, là. Ça fait que ça, ça pourrait
5 être un enjeu. C'est quand même... pour nous ce
6 n'est pas un montant négligeable. Mais ça serait ça
7 peut-être, oui, l'enjeu pratique le plus important.

8 Q. [101] Oui, j'irais avec une petite pause parce
9 qu'on...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Écoutez, on veut regarder les questions puis les
12 remettre en ordre avec tout ce qui s'est répondu,
13 donc on vous inviterait à aller dîner
14 immédiatement. On irait dîner puis on reviendrait à
15 treize heures quinze (13 h 15). Dans une heure
16 (1 h) exactement. Alors ça va permettre de
17 mettre... de tout ramasser tout ça. Donc, à
18 bientôt.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Monsieur le Président?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Excusez-moi, j'avais enlevé ma veste. Une des
25 questions, une des réponses qu'Intragaz a fourni à

1 la procureure de la Régie m'amène à poser
2 simplement une question à savoir : est-ce qu'ils
3 sont régis par les PCGR, les IFRS ou les PCGR des
4 États-Unis ou les PCGR canadiens?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Je crois qu'il avait répondu déjà dans une réponse
7 à quelque part « canadien », est-ce que je me
8 trompe?

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 C'est canadien? C'est bien canadien, oui?

11 LE PRÉSIDENT :

12 Q. [102] Est-ce que je me trompe?

13 M. ROCK MAROIS :

14 R. C'est les normes comptables et sociétés à capital
15 fermé.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 O.K. D'accord. O.K. Excellent. Ça répond à ma
18 question. Merci bien.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22

23

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, nous reprenons avec les questions cette fois
3 de la part de la Formation. Maître Georgescu.
4 Bonjour, Monsieur Marois. Il nous manque... Ça va.
5 Eh voilà.

6 Me ADINA GEORGESCU :

7 Alors, rebonjour, Monsieur le Président. Peut-être
8 avant de continuer le contre-interrogatoire, je
9 voulais juste vous aviser que les engagements
10 numéro 1 et numéro 2, en fait les réponses aux
11 engagements numéro 1 et numéro 2 sont en train
12 d'être déposées actuellement au système de dépôt
13 électronique. Donc, cela sera disponible dans les
14 prochaines minutes. Pour ce qui est de l'engagement
15 numéro 3, nous croyons être en mesure de pouvoir
16 revenir vers la Régie probablement demain en
17 avant-midi. Les efforts sont mis actuellement pour
18 obtenir l'information et donc compléter cette
19 réponse également.

20 LE PRÉSIDENT :

21 C'est bien reçu. Merci.

22 Me ADINA GEORGESCU :

23 Merci.

24

25

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

2 LE PRÉSIDENT :

3 Donc, la Formation est prête à procéder pour les
4 questions. Alors, Monsieur Dupont, vous avez des
5 questions?

6 M. PIERRE DUPONT :

7 Oui. Merci, Monsieur le Président. Donc, Pierre
8 Dupont pour la Formation.

9 Q. [103] Je vais avoir quelques questions pour
10 monsieur Bouchard, puis par la suite, pour monsieur
11 Marois. Vous allez m'excuser, je vais y aller un
12 peu, là, comment dire, d'un à l'autre. Mais pour
13 monsieur Bouchard, je voudrais juste vérifier
14 quelque chose avec vous. Bon, vous mentionnez, là,
15 concernant le financement de la dette à long terme
16 sur dix (10) ans. Ma question c'est la suivante.
17 C'est qu'on sait qu'Intragaz a un client garanti,
18 qui est Énergir, avec lequel, j'ai cru comprendre,
19 qu'elle avait un contrat de dix (10) ans pour le
20 stockage. Donc, j'ai un client sûr, qui est très,
21 très finançable, et... Ça fait que ça, ça devrait
22 être une - comment je dirais? - pas une assurance,
23 mais ça devrait satisfaire les institutions
24 financières de savoir qu'il y a un client là avec
25 un contrat garanti.

1 Et la contrepartie, c'est... bien, pas
2 vous, mais Intragaz mentionne, bon, dans ses
3 hypothèses entre autres que les taux d'inflation
4 pourraient rebaisser dans un horizon de quatre,
5 cinq ans. On sait qu'il y a une certaine
6 corrélation, enfin par les temps qui courent, il y
7 en a une certaine, entre les taux d'intérêt puis
8 les taux d'inflation. C'est le pourquoi les taux
9 d'intérêt augmentent, c'est à cause des pressions
10 inflationnistes.

11 Là où je veux en venir, c'est que dans un
12 contexte semblable, est-ce que... Puis je reviens
13 un peu sur ce que vous avez dit. Est-ce que c'est
14 possible d'imaginer un financement cinq ans avec
15 une option cinq ans sachant que... bien, pas
16 « sachant », mais avec l'hypothèse que peut-être
17 que les taux vont être meilleurs dans cinq ans?
18 Donc ça, c'est au bénéfice des consommateurs, mais
19 je suis conscient que c'est une hypothèse.

20 Est-ce que ça, le fait qu'il y ait un
21 contrat long terme, le fait que j'aie une assurance
22 là-dessus, qu'on peut aller chercher, qu'on
23 pourrait peut-être négocier un cinq ans avec...
24 renouvelable cinq ans, puis quitte à garder le
25 ballon, ou si ça ne se fait pas, c'est vraiment dix

1 (10) ans à un taux ferme puis il n'y a pas d'autres
2 choses sur le marché?

3 M. HUGO BOUCHARD :

4 R. Oui. Bonjour. Merci pour la question. Désolé pour
5 le petit délai. En fait, dans mon expérience en
6 financement de projet, on a toujours eu non
7 seulement un contrat, mais également un revenu
8 assuré qui était la base du financement de projet.

9 Donc, dans mon expérience, il y a deux
10 aspects. Il y en a un qui est la dette qu'on est
11 capable d'aller chercher qui sera fonction de la
12 prévisibilité du revenu sur une période ou de cinq
13 ans ou de dix (10) ans. Maintenant, si après cinq
14 ans, il y a une mise en question du taux ou du
15 revenu d'Intragaz, ça peut être un problème pour le
16 financement. Par contre, je dois vous avouer que ça
17 n'a pas fait l'objet du sondage de marché dans ce
18 cas-ci.

19 Deuxième élément, il y a des prêteurs... il
20 y a moins de profondeur dans le marché pour
21 Intragaz qu'il y en avait il y a quelques années
22 pour la raison suivante. C'est que plusieurs
23 institutions et banques ne veulent plus ou sont
24 beaucoup plus restrictives pour le financement de
25 toute activité qui touche au pétrole et au gaz. On

1 a d'ailleurs eu au moins deux prêteurs dans
2 l'exercice qui se sont désistés pour cette
3 raison-là, puis c'est en mouvance.

4 Présentement, si on amène un certain risque
5 réglementaire après cinq ans, même si c'est une
6 remise en question des taux, il y a certaines
7 banques, surtout les banques étrangères qui
8 pourraient... qui pourraient être hésitantes.
9 Autrement dit, plus notre histoire est... plus les
10 objectifs de financement sont en conformité avec
11 les barèmes ordinaires du financement de projet,
12 plus on a des chances d'avoir plusieurs joueurs qui
13 sont là.

14 Donc, il y a une question, je vous
15 dirais... puis je dois donner le bémol suivant,
16 c'est qu'on n'a pas testé cet aspect-là dans le
17 sondage de marché. Par contre, dans la situation
18 présente, j'ai l'impression que ça nuirait à
19 l'exercice du financement.

20 Q. [104] Je vous remercie. Je comprends bien, là,
21 le... je pense que le... Je comprends bien votre
22 réponse, je vous remercie, mais juste un
23 commentaire, c'est que l'assurance à partir du
24 moment qu'il y aurait des cavaliers tarifaires,
25 enfin, je pense que par rapport aux institutions

1 prêteuses ça pourrait... c'est quelque chose qui
2 pourrait être gérable, mais une fois que j'ai dit
3 ça c'est que... l'autre point que vous avez
4 soulevé, les fameux ESG, les fameux principes, là,
5 d'environnement sociaux et gouvernementaux, là,
6 c'est ce à quoi vous faites référence, je crois,
7 dans votre réponse, là...

8 R. Exactement. Oui.

9 Q. [105] ... en disant qu'il y a des institutions qui
10 vont délaissier les portefeuilles, là, avec...
11 appelons ça les énergies non renouvelables, là,
12 enfin. O.K. Bien, je vous remercie de la réponse.
13 Une autre question pour vous. C'est tout simplement
14 un point de précision. Je pense, pas obligé
15 d'afficher la pièce, là, c'est votre présentation,
16 la B-0096, en page 4. Compte de réserve. Est-ce que
17 je comprends que c'est le compte de réserve de
18 l'entretien majeur qu'on prévoit pour les puits,
19 qui sont les dépenses capitalisables dans les
20 puits? À peu près à hauteur de pas loin de trois
21 millions (3 M), là, deux virgule... deux millions
22 neuf cent quarante mille dollars (2 940 000 \$), là.

23 Est-ce que ça vise ça? Parce qu'il y a
24 aussi l'entretien majeur au niveau du compresseur
25 de six cent cinquante mille (650 000), mais lui

1 j'ai compris qu'il n'était pas capitalisable, ça
2 fait que je présume qu'il ne se finance pas avec la
3 dette.

4 R. Oui, un petit moment, je vous reviens. Oui, merci
5 pour la question. En fait, je vais vous répondre
6 d'une manière un peu plus générique, c'est qu'on
7 n'a pas... dans l'exercice de sondage de marché,
8 les prêteurs nous font part de leurs exigences pour
9 ce type de financement là, et puis ici, une des
10 exigences de certains prêteurs, parce qu'il y avait
11 différentes réponses, par contre ce qu'on a
12 discerné c'est qu'il y avait une réserve de douze
13 (12) mois pour le compte de réserve pour
14 l'entretien majeur. Par contre, c'est... il est
15 respectif du contenu, autrement dit quand on aura
16 la discussion avec les prêteurs ça inclura sûrement
17 l'élément que vous avez mentionné, mais... et
18 d'autres éléments, tous les éléments de maintenance
19 majeurs qui seront à faire. Est-ce que ça répond à
20 votre question?

21 Q. [106] Oui, oui, ça répond. Oui, oui, bien je me
22 doutais que c'était en lien avec les entretiens
23 majeurs qui étaient prévus, notamment ceux sur les
24 puits, là. Il y a quand même une bonne dépense, là,
25 qui apparaît là, mais il pourrait y en avoir

1 d'autres également.

2 Dernière question qui se veut aussi une
3 question hypothétique. Je vais vous la poser à
4 vous, en termes de financement, puis je reviendrai
5 après auprès de monsieur Marois, là. Le Plan de
6 résilience, on comprend qu'au moment actuel, il
7 est... - vous me permettez l'expression - il est
8 roulé dans la dette, il est roulé dans le cent
9 millions (100 M) ou le soixante-quinze millions
10 (75 M), là, avec le ballon de vingt-cinq millions
11 (25 M), là, d'aller chercher sur les marchés. Le un
12 point huit million (1,8 M) implicitement se
13 retrouve là.

14 La question que je me pose c'est : s'il y
15 avait juste le Plan de résilience dans les immos,
16 oublions tout le reste, là. Vous avez tous votre
17 financement, là, vous en avez pour
18 quatre-vingt-dix-huit millions (98 M) de
19 financement, là, puis là vous devez aller sur les
20 marchés chercher un deux... on va dire... je prends
21 un chiffre rond, bien je vais prendre le vrai
22 chiffre, un point huit million (1,8 M); est-ce que
23 selon vous, il y aurait moyen d'aller chercher un
24 financement pour le plan de résilience sur le
25 marché?

1 Si vous me permettez l'expression anglaise,
2 c'est-tu « bankable », là, c'est-tu... on
3 pourrait-tu financer un plan de résilience sur le
4 marché seul? Je pense que je suis clair, là,
5 t'sais, je ne parle pas des autres immobilisations.

6 R. Non, la question est très claire. La
7 problématique... bien la réponse c'est : non. Pour
8 la raison suivante, c'est que le prêteur... le ou
9 les prêteurs qui vont financer Intragaz vont avoir
10 une hypothèque de premier rang sur tout les actifs
11 d'Intragaz, donc Intragaz serait à la merci de
12 demander au prêteur existant s'il veut le faire et
13 à quelles conditions. Puis il est possible que la
14 réponse soit non à ce moment-là.

15 Par contre, ce qui est sûr c'est qu'il
16 faudrait, pour aller dans le marché, il faudrait
17 trouver un prêteur qui accepterait d'avoir une
18 hypothèque de deuxième rang par exemple sur le
19 financement. Puis avec un... donc ça c'est la
20 problématique numéro 1. Problématique numéro 2
21 c'est que le montant est très très très petit. Je
22 crois qu'il n'y a aucun des prêteurs qu'on a
23 approchés qui serait intéressé de financer un si
24 petit montant parce que les frais afférents pour
25 mettre en place une dette sans recours sont quand

1 même assez, assez élevés.

2 Q. [107] Donc je retiens de votre réponse que c'est
3 pas le fait que c'est capitalisable ou pas, parce
4 que le deuxième rang.. bien comme vous savez
5 sûrement des fois des institutions vont accepter un
6 pari passu, c'est à dire de partager un premier
7 rang. Mais c'est plus rare, mais là on parle d'un
8 petit montant et j'en suis conscient. Mais c'est
9 pas le fait que c'est capitalisable ou pas. C'est
10 plus le fait comme vous dites qu'il serait en
11 deuxième rang, petit montant, frais de transaction
12 élevés donc le jeu en vaudrait pas la chandelle.

13 R. Exactement. Ça serait beaucoup plus efficace de
14 l'ajouter à l'enveloppe de financement au début.
15 Puis ensuite... donc aller pour le financement
16 seulement une fois.

17 Q. [108] Je vous remercie Monsieur Bouchard pour vos
18 réponses. Je vais passer maintenant à monsieur
19 Marois.

20 Monsieur Marois, une petite question de précision
21 pour pas dire de curiosité. Je vais commencer par
22 celle-là. La borne de cent mille dollars (100 K\$),
23 je dis la borne, vous dites qu'on va... Intragaz,
24 advenant que il y a un impact au dessus de cent
25 mille dollars (100 K\$) sur le revenu annuel requis

1 uniforme, le RARU de son petit nom, vous allez
2 demander un ajustement? Le cent mille dollars
3 (100 K\$) vient d'où?

4 M. ROCK MAROIS :

5 R. Bonjour. C'est subjectif. Pour nous cent mille
6 dollars (100 K\$) c'est un montant... comment je
7 pourrais dire, raisonnable. Pour dire qu'en bas de
8 ça, est-ce que ça vaut vraiment la peine de faire
9 toute la démarche administrative pour ajuster les
10 dépenses. Dans le fond on absorberait plus de
11 risque. Mais c'est vraiment subjectif. On trouvait
12 que c'était un montant raisonnable.

13 Q. [109] Je vous remercie. Donc je vais faire du pouce
14 un peu sur le cent mille (100 K). Est-ce que...
15 deux questions. Et j'ai probablement mal compris ce
16 matin. Est-ce que vous avez, vous avez mentionné
17 que si les charges d'exploitation on revient dans
18 cinq ans, avec... et on revoit les charges
19 d'exploitation, on revoit les taux d'inflation, à
20 l'année 6, pour être très précis. Et si ça a varié
21 d'au dessus de cent mille dollars (100 K\$), là, à
22 ce moment-là on demande un ajustement à la Régie
23 mais c'est vraiment sur, encore là j'ai
24 l'expression anglaise, le rebasing des charges
25 d'exploitation. Ça serait sur la nouvelle base des

1 charges d'exploitation avec les nouveaux taux
2 d'inflation si tout ça a un impact au dessus de
3 cent mille dollars (100 k\$), on demande à la Régie
4 un ajustement. Que ce soit... j'ai pu comprendre
5 que c'était symétrique. C'est plus cent mille
6 (100 K), moins cent mille (100 K) on demande un
7 ajustement.

8 R. Oui. Je vais peut-être me permettre juste de mettre
9 dans mes mots. Premièrement ça touche uniquement
10 les dépenses récurrentes. Deuxièmement, nous la
11 façon qu'on voyait la mise à niveau se faire c'est
12 deux ordres. Pour l'année 6 et subséquente, la
13 nouvelle année de référence, appelons-la de même,
14 le nouveau point de départ ça serait les résultats
15 réels de la fin de la cinquième année. En d'autres
16 mots, les nouvelles dépenses réelles de la
17 cinquième année deviennent la base pour les cinq
18 années restantes et pour les cinq années restantes
19 on utiliserait les projections les plus récents des
20 taux d'indexation. Dans le fond on fait un
21 rebasing, une mise à niveau, et on met à jour les
22 taux d'indexation pour les cinq dernières années.
23 On met tout ça dans le moulinet et si ça fait un
24 ajustement au revenu annuel requis uniforme
25 supérieur de cent mille dollars (100 K\$) on se

1 présentera à la Régie pour expliquer les calculs et
2 demander l'autorisation du cavalier tarifaire. À la
3 hausse ou à la baisse, vous avez raison c'est
4 symétrique.

5 Q. [110] O.K. Et là on laissera le soin à maître
6 Georgescu de répondre à ça tantôt. Si ça ça ferait
7 l'objet... quelle serait la forme réglementaire
8 requis pour examiner mettons le rebasing des
9 charges d'exploitation. Le cas échéant.

10 Mon autre question que ça m'amène aussi, le
11 fameux cent mille dollars (100 000 \$), je ne suis
12 pas sûr que j'ai bien compris, ce matin, lorsque
13 vous avez dit, vous parliez d'un tableau, je n'ai
14 pas, là, la... je n'ai pas la page exacte. Je pense
15 que c'était dans votre présentation à vous, je
16 pense que c'était la B-0095?

17 R. Je pense que c'était la page...

18 Q. [111] Dans le tableau, page 22, peut-être?

19 R. Page 11, possiblement?

20 Q. [112] Page 11?

21 R. Où j'ai parlé de la mise à jour des taux
22 d'inflation?

23 Q. [113] Ou, les taux d'inflation, oui, bien c'est ça,
24 là, merci, oui. La page 11, là, est-ce qu'on
25 comprend que, là, vous avez prévu deux quarante-

1 neuf (249) en vingt-trois (23). Puis, là, si jamais
2 vous prévoyez, je dis n'importe quoi, là, vous
3 prévoyez trois, donc vous allez faire une mise à
4 jour dans le cadre du présent dossier tarifaire?

5 R. Bien, premièrement, nous, dans le dossier tarifaire
6 actuel, on a utilisé tous ces indices-là...

7 Q. [114] Oui.

8 R. ... parce qu'on fait des projections de dix (10)
9 ans puis effectivement, vous avez sûrement remarqué
10 qu'il y a un décalage. La période tarifaire
11 commence en deux mille vingt-trois (2023) jusqu'à
12 deux mille trente-deux (2032). Ici on vous monte
13 les taux d'indexation de deux mille vingt-deux
14 (2022) à deux mille trente et un (2031), parce que
15 la façon qu'on a monté le dossier, dans le fond, on
16 l'a monté avec une année de décalage. Ça fait que
17 nos projections de deux mille vingt-trois (2023)
18 reflètent les taux d'indexation de deux mille
19 vingt-deux (2022). C'est la façon qu'on a trouvée
20 pour pouvoir mettre à jour nos projections de
21 dépenses parce que, comme par exemple, nos données
22 de l'année de référence reflètent l'inflation
23 normale d'à peu près deux pour cent (2 %), ça fait
24 que vu que l'inflation forte a commencé en deux
25 mille vingt-deux (2022), bien nous, on la reflète

1 avec une année de décalage.

2 Ça fait que dans le dossier, actuellement,
3 pour les dépenses qui sont indexées avec ces taux-
4 là, c'est les taux qu'on voit là qu'on a utilisés,
5 mais ces taux-là datent de deux mille vingt-deux
6 (2022), excusez, de février deux mille vingt-deux
7 (2022).

8 Étant donné que les projections de taux
9 d'indexation ont changé, puis sans surprise, ont
10 changé à la hausse, nous, ce qu'on proposerait,
11 c'est lorsqu'on va mettre le dossier à jour pour
12 refléter la structure de capital révisée puis LE
13 taux de rendement, on en profiterait pour utiliser
14 les nouvelles projections d'indice du coût de la
15 vie, parce qu'en date d'aujourd'hui, c'est ce qu'on
16 a de meilleur, là, c'est les indices du mois d'août
17 qui sont, souhaitons-le, plus précises que celles
18 du mois de février. Mais c'est vraiment juste pour
19 refléter des projections les plus récentes qu'on
20 n'avait pas, naturellement lorsqu'on a fait le
21 dossier, au mois de février.

22 Q. [115] Donc, on comprend qu'au lieu d'avoir le
23 fameux RARU de vingt-deux millions cent six
24 (22 106 000), l'annuité que vous avez construite,
25 là, sur dix (10) ans, là, vous avez ramené ça en

1 deux mille vingt-trois (2023), là on serait à
2 vingt-deux millions deux cent trente et un
3 (22 231 000)?

4 R. Effectivement.

5 Q. [116] Bon, puis question, si l'augmentation avait
6 été de quatre-vingt-dix-neuf mille dollars
7 (99 000 \$), auriez-vous demandé un ajustement?

8 R. Oui, parce que ce n'est pas la même logique que
9 l'autre. L'autre, on parle une fois que les tarifs
10 vont être fixés, revenir à la Régie pour ajuster.
11 Ici, le dossier n'est pas fermé encore, là, t'sais,
12 je pense qu'on se doit d'utiliser les projections
13 les plus récentes. Ça fait que la nature des deux
14 n'est pas pareille du tout, puis pour le cent mille
15 dollars (100 000 \$) qu'on a mis, écoutez, nous
16 autres, on n'y tient pas, là, mordicus.

17 T'sais, si la Régie souhaite qu'on
18 revienne, à, pour point, après cinq ans, on va
19 revenir, mais on pensait que c'était raisonnable de
20 proposer un seuil, question administratif, là, mais
21 comme je vous dis, ce n'est pas une condition
22 essentielle à ce qu'on propose, là.

23 Q. [117] Mais le fameux cent mille (100 000), si on le
24 calcule par rapport à l'annuité, parce que, là,
25 l'annuité, j'ai compris que ça faisait comme un

1 montant égal, année après année, là, c'était
2 l'équivalent de... avec la méthode, là, que vous
3 avez utilisée?

4 R. Oui.

5 Q. [118] Donc, ça veut dire que si ça fait passer à
6 vingt-deux millions deux cent mille (22 200), vous
7 ne demandez pas l'ajustement. Si ça fait passer à
8 vingt-deux millions deux cent sept mille (22 207),
9 vous demandez un ajustement? Il est à vingt et un
10 cent six (21 106)?

11 R. Là, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on va être
12 situés à l'année six (6), ça fait qu'il va rester
13 juste cinq ans à appliquer l'ajustement puis...

14 Q. [119] O.K. L'ajustement, il est juste sur les
15 charges, il n'est pas sur...

16 R. Uniquement les dépenses...

17 Q. [120] Récurrentes?

18 R. ... récurrentes, oui.

19 Q. [121] O.K. Je vous remercie.

20 R. Merci, oui, parce que juste pour rajouter, c'est...
21 la seule chose qui fait varier les dépenses
22 récurrentes d'une année à l'autre, c'est les taux
23 d'indexation, ça fait que... qui risquent
24 d'évoluer, là, dans le temps.

25 Q. [122] Je vous remercie. Un autre et dernière

1 question : le plan de résilience. On constate qu'il
2 y a quelque je dirais incertitude concernant sa...
3 sa mise en oeuvre. Bon, il y a le... bien la
4 subvention fédérale, si j'ai bien compris à matin
5 vous ce que vous dites, puis là je comprends que
6 vous ne parlez pas au nom de TQM, votre partenaire
7 dans le dossier, là, mais subvention ou pas
8 fédérale, on va de l'avant. De toute façon, nous,
9 on a calculé sans subvention. C'est un point huit
10 million (1,8 M) qu'on a mis dans les modèles
11 financiers puis si ça finit à neuf cent mille
12 (900 000) bien tant mieux, puis sinon bien on
13 maintient un point huit million (1,8 M) puis vous,
14 Intragaz, vous dites : nous, on va de l'avant, mais
15 évidemment vous ne pouvez pas présumer de la
16 décision de TQM dans ce domaine-là. Donc, ce qui me
17 fait dire qu'il peut y avoir, bon, un petit élément
18 d'incertitude.

19 On a cru comprendre également que vous
20 dites que s'il y a des coûts additionnels, une fois
21 le plan de résilience mis en place s'il y a des
22 coûts à encourir vous allez revenir devant la
23 Régie. Est-ce que je comprends bien?

24 R. Oui, bien on m'a posé la question tantôt, là : dans
25 quel contexte on reviendrait? C'est... le plan de

1 résilience en soi ne contient pas d'initiative pour
2 faire des modifications qui pourraient être
3 requisés à nos titres. Ça fait que c'est vraiment
4 une étude pour comprendre la situation puis
5 anticiper des effets. De là va probablement
6 découler des initiatives qu'on voudrait mettre en
7 place pour minimiser l'impact. Là, comme je disais,
8 c'est pas prévu dans le présent dossier, on n'a pas
9 mis de sous du tout pour ce genre de travaux-là.
10 Naturellement, une fois qu'on aura les résultats du
11 plan de résilience s'il y a des initiatives qu'on
12 peut mettre en place dans le cadre de nos
13 opérations courantes on va le faire. Je veux dire
14 pendant une période de dix (10) ans, comme vous le
15 savez, il y a toutes sortes de situations qui se
16 présentent qu'on n'avait pas prévues. Mais si c'est
17 quelque chose de plus important, le meilleur
18 exemple c'est que si on a besoin de faire quelque
19 chose qui est supérieur au seuil minimal pour
20 présenter une demande d'autorisation préalable,
21 bien là c'est clair qu'il va falloir revenir devant
22 la Régie avec un projet qu'on devra justifier, puis
23 trouver une façon de récupérer les coûts de ce
24 projet-là le moment venu, mais... Ça fait que
25 c'était ça l'intention. L'intention c'était : dans

1 le cadre de cette présente demande, de se limiter
2 au volet plan puis dépendant ce qu'il y a à faire
3 par après...

4 Puis comme je disais tantôt il y a des
5 choses que c'est pas nécessairement des coûts,
6 comme par exemple, je vais revenir avec mon exemple
7 d'azote, si on juge que ce serait approprié de
8 mettre de l'azote dans les réservoirs, bien là il
9 va falloir entamer une démarche pour essayer de
10 faire reconnaître l'azote comme étant un gaz qu'on
11 puisse entreposer. Ça, ça peut prendre un certain
12 temps. Puis c'est pas nécessairement des coûts
13 élevés, mais c'est plus... c'est une démarche qui
14 peut être onéreuse dans le temps. Ça fait qu'il y a
15 ce genre d'initiative-là que... mais c'est ça.

16 Q. [123] O.K. Donc... donc, je vais dire de façon
17 symétrique si... si vos initiatives dans le
18 contexte actuel sont en bas de deux point cinq
19 millions (2,5 M) vous les mettez en place puis vous
20 attendez la prochaine cause tarifaire pour voir à
21 introduire tout ça dans la base de tarification.

22 R. Oui ou, t'sais, comment je pourrais dire? Si...
23 s'il y a dix (10) initiatives à deux millions (2 M)
24 que c'est pas prévu à nos tarifs ça se peut bien
25 qu'on revienne à la Régie pour dire : écoutez, on

1 n'est pas obligés de revenir, mais il faut trouver
2 une façon de récupérer puis là ce serait peut-être
3 un mécanisme réglementaire à déterminer. Mais dans
4 le fond ce que j'essaye de dire c'est que si c'est
5 des initiatives qu'on peut faire dans le cadre
6 normal des opérations on n'attendra pas, on va les
7 faire. Si c'est quelque chose que clairement ça a
8 un coût important puis que c'est pas prévu au
9 tarif, bien il va falloir, nous, juger comment on
10 s'y prend. Puis ça peut vouloir dire revenir à la
11 Régie demander un soulagement quelconque.

12 Q. [124] O.K. Je vous remercie. Je voudrais juste
13 revenir sur, pour terminer, sur le traitement
14 réglementaire. Bon, vous demandez un cavalier
15 tarifaire pour le plan de résilience. Non... non,
16 excusez. Vous demandez qu'on introduise les
17 dépenses réelles puis je pense que c'est quelqu'un
18 qui a suggéré un cavalier tarifaire puis vous avez
19 dit : « Oui, on serait ouverts à l'idée d'un
20 cavalier », je me trompe-tu?

21 R. C'est ça, bien c'est... dans le fond, je pense que
22 c'est le RTIEÉ qui avait soulevé la notion de
23 cavalier.

24 Q. [125] Oui, vous avez raison.

25 R. Puis la Régie... puis la Régie avait repris ça au

1 bond dans une de ces questions puis j'ai compris de
2 la question si on serait réfractaires à l'idée.
3 Puis notre réponse était : non, on serait pas
4 réfractaires parce que... on a même dit dans notre
5 réponse que ça nous permettrait de refléter toute
6 subvention éventuelle qu'on ne connaît pas
7 aujourd'hui, mais qui pourrait se... se
8 matérialiser, ça fait qu'on ne serait pas
9 réfractaires du tout à l'idée.

10 Q. [126] J'aimerais revenir à... oui excusez, allez-y.

11 R. Non excusez-moi, c'est parce que nous. Non je
12 voulais juste ajouter. Nous on s'attendait à avoir
13 une réponse de subvention dans le cadre du dossier.
14 Ça prend plus de temps qu'on souhaitait, on aurait
15 aimé que ça soit réglé, on aurait mis le dossier à
16 jour pour ça. On l'avait même indiqué dans notre
17 preuve, mais malheureusement ça tarde.

18 Q. [127] Je voudrais juste revenir sur le traitement
19 hors base. Est-ce que, est-ce que pour Intragaz, un
20 traitement hors base de tarification ça a moins de
21 certitude qu'un traitement, qu'avec un cavalier ou
22 avec une autre forme de traitement réglementaire?
23 Le fait que c'est hors base. La compréhension que
24 vous avez d'un traitement hors base d'un compte?

25 R. Écoutez, comme vous savez on a soulevé le concept

1 la première fois tantôt. L'enjeu n'est pas ça du
2 tout. Par exemple, dans le cadre de projets
3 d'optimisation qu'on réalise présentement, la Régie
4 a approuvé des comptes de frais reportés hors base.
5 Puis c'est parfait parce que les coûts, les projets
6 sont pas dans nos tarifs actuels. On accumule les
7 coûts du projet, mais on était tout près de la mise
8 en place des nouveaux tarifs. Les tarifs qui vont
9 entrer en vigueur en deux mille treize (2013). Le
10 compte de frais reportés on va pouvoir le
11 récupérer. Les comptes de frais reportés hors base
12 je trouve ça fonctionne bien lorsque les périodes
13 tarifaires sont courtes. Les Gazifère et Énergir,
14 si ils font approuver un compte hors base et
15 reviennent soit à toutes les années, à tous les
16 deux ans, ils peuvent liquider ces comptes-là de
17 façon régulière en les mettant dans les tarifs.
18 Nous on fixe les tarifs aujourd'hui puis ça se peut
19 qu'on se revoit très très peu pendant dix ans. Si
20 la Régie approuve un compte hors base, on n'est pas
21 inquiet de pouvoir le récupérer. Je veux dire
22 l'argent va s'accumuler là-dedans. La question
23 c'est pas vraiment c'est quand qu'on va la
24 récupérer c'est, on attend tu quand on va finir en
25 deux mille trente-deux (2032) pour dire écoute on a

1 accumulé 1.8 million dans les comptes hors base, là
2 on voudrait le liquider. Mais la grosse
3 préoccupation pour nous et vous lui avez fait
4 illusion tantôt, c'est le financement. C'est, si on
5 a pas cet investissement là ou cette dépense là
6 dans nos tarifs, ça sera pas dans notre
7 financement. Même si on a un compte de frais
8 reportés, toute chose étant égale par ailleurs on
9 peut avoir de la misère à financer 1.8 million si
10 on l'a pas dans notre prêt ça veut dire qu'il
11 faudrait se financer à même notre équité ou notre
12 liquidité. C'est pas garanti qu'on va les avoir.
13 C'est juste mal adapté à notre réalité de dix ans
14 de la façon qu'on se finance. C'est pas un enjeu
15 qu'on serait plus craintif de récupérer ou que
16 c'est moins équitable parce qu'un compte de frais
17 reportés hors base qui rapporte le taux de
18 rendement sur la base donne en théorie les mêmes
19 résultats que avoir l'actif à la base. Je veux
20 dire, il y a pas d'enjeu là. Mais c'est vraiment le
21 fait, la façon qu'on se finance, le fait que c'est
22 une longue période de temps. Le traitement d'un
23 compte de frais reportés dans ce contexte là
24 devient plus difficile ou plus... avec plus
25 d'inconnu. Puis à cause de ça, ça soulève des

1 questionnements.

2 Q. [128] Dans un contexte semblable, parce que vous
3 allez me dire ça demeure une hypothèse, il est
4 peut-être plus probable qu'improbable qu'on se
5 revoit dans l'année 6 avec des charges récurrentes.
6 On verra mais c'est très très difficile de prévoir
7 l'avenir. Et là où je veux en venir c'est que c'est
8 la question aussi du traitement d'un compte
9 semblable. Au niveau réglementaire est-ce que c'est
10 des dépenses d'exploitation? Est-ce que c'est un
11 compte qui mérite effectivement d'être considéré un
12 actif donc il y a un rendement sur la base de
13 tarification qui est implicite. Au delà de
14 l'amortissement qu'on lui apporte des impôts
15 présumés. Donc, un peu ce traitement-là, comme vous
16 le savez sûrement, monsieur Corriveau aussi, c'est
17 pas une somme nulle. Le fait de le traiter dans une
18 base de tarification ou le fait de le traiter comme
19 une charge d'exploitation ça pas la même impact sur
20 dix ans. Donc je me questionne tout simplement. Je
21 me dis est-ce que ça serait sage de donner un
22 horizon. Votre plan de résilience c'est les deux-
23 trois prochaines années, grosso modo? C'est vingt-
24 trois (23), vingt-quatre (24), vingt-cinq (25)?

25 R. C'est ça, on avait prévu débuter en vingt-trois

1 (23) pour le terminer en fin vingt-cinq (25) au
2 plus tard.

3 Q. [129] C'est ça. Donc là on serait quelque part en
4 vingt-sept (27) à peu près, vingt-huit (28) pour
5 mettre ça dans un compte hors base et à ce moment-
6 là c'est là que se déterminerait bon la façon de le
7 traiter correctement à la lumière des informations
8 que nous aurions au dossier, depuis ce temps-là.
9 C'est une question encore une fois. C'est pas du
10 tout une décision, c'est une question. Si ça ça
11 créé un préjudice à Intragaz.

12 R. Juste m'assurer que je comprenne, là, c'est que le,
13 je vais le résumer selon ce que je comprends, c'est
14 la Régie autoriserait la création d'un compte de
15 frais reportés pour le plan de résilience. Le plan
16 de résilience ne serait pas inclus aux coûts de
17 service, donc, au tarif.

18 Le moment venu, si on réalise le plan, les
19 coûts seraient accumulés dans le compte de frais
20 reportés hors base, ils porteraient rendement
21 probablement au compte de... au taux de rendement
22 sur la base, puis si, quelques années plus tard,
23 lorsqu'on va se présenter devant la Régie, par
24 exemple, pour ajuster les tarifs pour les dépenses
25 récurrentes, on en profiterait pour également

1 refléter au tarif, la liquidation du compte de
2 frais reportés? Est-ce que ma compréhension est
3 correcte?

4 Q. [130] Bien, je vous dirais que oui, à quatre-vingt-
5 dix-huit pour cent (98 %) selon ce que vous
6 mentionnez que le taux serait rémunéré au taux de
7 rendement moyen du capital, c'est ce que vous
8 entendez? Donc, serait considéré comme un actif?

9 R. Bien, que ça soit un actif ou non, moi, ma
10 compréhension, c'est que lorsqu'il y a un compte de
11 frais reportés hors base, nous, si on a dépensé de
12 l'argent, que ça soit un actif ou non, si,
13 admettons, prenons un exemple simple. Une année
14 donnée, on réalise le plan, ça nous coûte un
15 million huit (1,8 M), on met le un million huit
16 (1,8 M) dans le compte de frais reportés, puis, là,
17 on n'a pas parlé du défi de financement, parce que
18 celui-là, il reste entier, là, où est-ce qu'on
19 prendrait ce million huit (1,8 M)-là, mais
20 admettons qu'on réussirait à trouver le million
21 huit (1,8 M), bien nous, on vient d'investir, peu
22 importe que ça soit un actif ou non pour fins
23 comptables, premièrement, on vient d'investir un
24 million huit (1,8 M) dans notre activité
25 d'emmagasiner. Ça fait que cet argent-là qui est

1 dans le compte de frais de reportés, on
2 s'attendrait qu'il rapporte le même rendement que
3 nos autres investissements dans l'actif réglementé.

4 Ça fait que c'est pour ça que typiquement,
5 un cadre de frais reportés, je n'ai pas besoin de
6 vous le dire, rapporte le taux de rendement sur la
7 base de tarification, parce que c'est de l'argent
8 qui est gelé, qui est investi par l'entreprise
9 réglementée. Peu importe comment, que ça soit dans
10 la base ou dans les comptes de frais reportés,
11 l'argent a sorti puis elle a été investie.

12 Ça fait, parce que tout ça, plus...
13 habituellement, là, un mécanisme réglementaire, le
14 résultat devrait être le même. Que ça soit un
15 compte de cavalier tarifaire, que ça soit... ça
16 fait que si on utilise un compte de frais reportés,
17 le résultat devrait quand même être le même que si
18 on le faisait autrement.

19 Ça fait que oui, moi, je m'attendrais que
20 l'argent qu'on a déboursé pour réaliser le plan
21 rapporte le rendement sur la base de tarification,
22 jusqu'au moment qu'on décide de le liquider, puis,
23 là, le liquider, bien, je ne sais pas quelle forme
24 que ça prendrait, là, dans votre exemple, peut-être
25 à l'année 6, en même temps qu'on fait les... bien,

1 justement les dépenses. Puis, là, une fois que le
2 compte est liquidé, naturellement, il ne rapporte
3 plus rien parce qu'il serait récupéré dans les
4 tarifs, mais s'il n'est pas récupéré dans les
5 tarifs dans une année, on a encore le même problème
6 de rendement, parce que tant et aussi longtemps que
7 le montant, il est pleinement, il n'est pas
8 pleinement récupéré, il devrait rapporter un
9 rendement.

10 Q. [131] O.K. Je comprends, oui.

11 R. Mais je reviens, excusez-moi...

12 Q. [132] Non, mais je vous suis, je vous suis là-
13 dessus. Si vous permettez, j'aurais peut-être
14 j'aurais peut-être juste une... bien, vous pouvez
15 peut-être me répondre, Monsieur Bouchard, mais ça
16 fait quelques fois que vous mentionnez... ça
17 pourrait poser un problème de financement, je veux
18 dire, le financement, il est sur dix (10) ans, il
19 inclut des dépenses en capital, là, comme vous la
20 qualifiez, d'un point huit million (1.8 M) donc, il
21 est sur dix (10) ans.

22 Maintenant, est-ce que ça pose vraiment un
23 enjeu de financement auprès d'une institution
24 financière, de dire qu'il y a un mécanisme
25 réglementaire qui va faire que dans cinq ans, on

1 récupérer ces sommes-là? Je cherche à voir par
2 rapport au financement, par rapport au cent
3 millions (100 M)?

4 R. O.K. C'est peut-être parce que j'ai mal compris.
5 C'est parce que c'est pour ça que j'ai résumé ce
6 que je pensais que je comprenais, c'est que si, ce
7 que j'avais compris, c'est que si on voit qu'un
8 compte, si vous adoptez un compte de frais
9 reportés, ça serait pour exclure de la demande
10 tarifaire le coût du projet.

11 En d'autres mots, vous prenez nos
12 projections, toute chose étant égale par ailleurs,
13 vous enlevez le un point huit million (1.8 M), vous
14 arrivez avec des tarifs que le un point huit
15 million (1.8 M) n'est pas là, puis si on le
16 réalise, pour ne pas être pénalisés, on accumule
17 les sous dans un compte de frais reportés.

18 Mais si c'est de même que ça marche, on
19 exclut le un point huit million (1.8 M) de nos
20 tarifs. Ça fait que nous, quand on va se financer,
21 il va y avoir un million huit (1.8 M) de moins de
22 dépenses ou d'investissement, ça fait qu'on n'aura
23 pas... le prêt qu'on va avoir été chercher ne
24 comprendra pas ce montant-là. Ça fait que si on le
25 réalise un an, deux ans plus tard, oui, on va

1 pouvoir accumuler les coûts dans un compte de frais
2 reportés pour idéalement se faire rembourser, mais
3 on n'aura pas été chercher le financement, là. Ça
4 prendrait un financement, je pense que vous l'avez
5 mentionné, trouver une façon de financement
6 parallèle pour aller essayer de chercher ces sous-
7 là, mais comme monsieur Bouchard a mentionné, aller
8 dans le marché pour un point huit million (1,8 M),
9 même si pour nous-autres c'est de la grosse argent,
10 pour les institutions financières c'est pas quelque
11 chose qui va les intéresser puis ça risque d'avoir
12 des coûts importants. Nous dans un monde idéal on
13 essaie de prévoir tous nos besoins de financement
14 pour dix ans et je vous garantis que ne c'est pas
15 facile. Et c'est pour ça que quand on fait une
16 demande sur dix ans, on essaie que ce soit le plus
17 inclusif possible pour qu'on ne soit pas confronté
18 à ce genre de situation-là en cours de route là.

19 Q. [133] Je vous remercie Monsieur Marois. Ça complète
20 Monsieur le président.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci Monsieur Dupont. Questions de la part de mon
23 collègue Maître Roy. Non, pas de questions.

24 Q. [134] J'aurais peut-être des questions que m'a
25 inspiré mon collègue.

1 La première question, vous en avez parlé
2 amplement ce matin, mais j'ai peut-être raté un
3 petit bout. Si TQM décide, parce qu'il n'a pas de
4 financement, on ne sait pas comment ça va se
5 conclure, TQM dit, je ne fais pas de plan de
6 résilience, est-ce que, vous, vous le faites,
7 Intragaz?

8 R. Bien, nous, notre plan de résilience, on ne l'avait
9 pas mis contingent, celui de TQM. Parce que, moi,
10 je suis convaincu que c'était une question de temps
11 avant qu'il va falloir le faire. Pour les raisons
12 que j'ai évoquées tantôt, les forces du marché.
13 T'sais, à un moment donné, il y a des gens qui vont
14 vouloir déplacer du gaz contenant de l'hydrogène,
15 que ce soit de l'hydrogène pur ou du GNR de
16 troisième, quatrième génération, puis ils vont
17 frapper à la porte de TQM puis ils vont dire,
18 écoute, moi, je veux que tu déplaces mon gaz de
19 telle place à telle place. Tôt ou tard, je pense
20 que TQM va devoir répondre à cette question-là.

21 Deuxièmement, puis là je ne veux vraiment
22 pas minimiser les défis qu'ont les autres joueurs,
23 mais, nous, le stockage... puis si vous avez
24 regardé la proposition... C'est très complexe la
25 notion de réservoir. On ne parle pas juste des

1 tuyaux, tout ça. On parle des réservoirs naturels.
2 Il doit s'échelonner beaucoup de temps dans
3 l'analyse. Il faut laisser parfois des mois -
4 comment je peux dire- pour anticiper les réactions
5 que les réservoirs peuvent avoir à certaines
6 injections. Ça fait que tout ça pour dire que,
7 nous, c'est une démarche assez longue puis assez
8 complexe. Je voudrais éviter dans la mesure du
9 possible qu'on soit mis un peu, pas devant un fait
10 accompli, mais, t'sais, qu'on soit à la course pour
11 faire quelque chose, pour rattraper alors qu'on a
12 une occasion d'être prévoyant puis prudent.

13 C'est parce que je veux renchérir une
14 chose. Puis je pense que c'est clair, là. Nous,
15 l'hydrogène ne nous rapporte rien. Nous, on ne
16 vendra pas un service d'hydrogène. C'est vraiment
17 une menace pour nous. Nous, un gaz qui va rentrer
18 chez nous tôt ou tard, qu'on ne connaît pas
19 l'effet, on veut s'assurer de bien comprendre puis
20 de gérer le mieux qu'on peut. Ça fait que c'est
21 dans cette optique-là que, nous, on fait ça, ce
22 n'est pas parce que c'est quelque chose qui va nous
23 amener vraiment quoi que ce soit.

24 Q. [135] Ça, c'est clair. On le comprend. Ma question
25 était plus directe. C'est parce que TQM a fait une

1 demande de subvention, puis vous avez apprécié
2 qu'ils vous ajoutent dans le formulaire. Mais je me
3 disais, si la subvention est annulée, qu'est-ce qui
4 arrive? Vous ne le ferez pas la semaine prochaine
5 ni l'an prochain ni dans deux... ça ne sera pas
6 deux mille vingt-trois (2023), deux mille vingt-
7 cinq (2025). Si TQM dit, je ne le fais pas, parce
8 que je n'ai pas la subvention ou je vais relancer
9 une subvention, il peut y avoir un petit problème.
10 Mais je comprends que vous n'avez pas la réponse,
11 vous ne pouvez pas parler...

12 R. Je ne veux pas me prononcer pour eux autres. Mais
13 on sait que TQM... Bien, TQM, ils ont suffisamment
14 de ressources s'ils doivent le réaliser...

15 Q. [136] Je comprends.

16 R. ... avec ou sans subvention.

17 Q. [137] Je comprends. Et vous avez parlé de GNR,
18 deuxième, troisième génération ou troisième,
19 quatrième, je ne sais plus. Bon. Actuellement, il y
20 a du GNR qui circule chez vous?

21 R. Chez nous, non.

22 Q. [138] Pas nécessairement?

23 R. C'est plus à l'intérieur du réseau de distribution.
24 Mais, écoutez, je ne suis pas un spécialiste du
25 GNR, mais le GNR peut être produit de différentes

1 façons.

2 Q. [139] Oui.

3 R. Puis selon la façon que le GNR est produit, on peut
4 voir apparaître au moins des traces d'hydrogène.

5 Q. [140] Dans les prochaines générations?

6 R. C'est ça. Ça fait que, là, même si on ne fait pas
7 disons officiellement d'injection d'hydrogène pure
8 dans le réseau, on peut se ramasser avec de
9 l'hydrogène dans le réseau. Puis, nous, ça peut
10 être suffisant pour enclencher des réactions du
11 réservoir. Bien, c'est tout ça qu'on veut
12 connaître. T'sais, on veut connaître la sensibilité
13 à tout ça pour pouvoir anticiper. Puis, t'sais,
14 c'est des choses très concrètes. Comme à notre
15 réservoir de Saint-Flavien, on parle de la
16 possibilité de produire du H₂S. Bien, du H₂S, c'est
17 un gaz très toxique, très corrosif. Si on peut
18 éviter de le produire en prenant certaines
19 précautions, comme je mentionnais tantôt, injecter
20 de l'azote pour isoler l'hydrogène du fond du
21 réservoir, bien c'est des choses je pense qu'il
22 faut voir venir d'avance pour dire : bien si on
23 peut éviter la production de H₂S on devrait le
24 faire, là, t'sais. Parce que comme je vous dis
25 c'est un gaz qu'on veut pas avoir du tout, là.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. [141] C'est ça. Vous voulez vous prémunir contre
3 des probléma... des... du matériel... des sources
4 qui pourraient endommager votre réseau ou
5 endommager vos réservoirs, c'est ce que je
6 comprends. Un petit peu comme lorsqu'on lit pour
7 les allergies, « peut contenir des traces
8 d'arachide », alors on n'en mange pas.

9 R. C'est une bonne analogie.

10 Q. [142] Vous avez parlé de l'utilisation de nouvelles
11 projections de l'Indice du coût de la vie pour...
12 vous allez ajuster avec le nouveau... avec le taux
13 d'inflation dans... pas dans l'avenir, mais au
14 cours de la prochaine année.

15 Je me posais la question spontanément comme
16 ça : est-ce que ça va être fait après le délibéré
17 de la Formation ici? Parce que là vous allez
18 changer des chiffres postérieurs, que les
19 participants n'auront pas eu la possibilité de
20 questionner parce qu'on ne connaît pas ce chiffre,
21 là. Vous avez présenté un tableau ce matin puis
22 vous avez allégué dans une... une petite étoile
23 « ces montants pourront être ajustés », alors nous
24 l'apprenons aujourd'hui. Il n'y a pas de montant
25 d'indiqué, on sait que le taux d'inflation peut

1 être de cinq point un (5,1 %) ... on parlait de cent
2 vingt-cinq mille (125 000) le montant exactement.
3 Alors on se posait la question : est-ce que vous
4 avez l'intention d'amender ou quoi ou est-ce que
5 c'est... vous n'avez pas besoin?

6 R. Bien je veux dire l'intention que j'ai mentionnée
7 ce matin ce serait... ce serait de l'inclure dans
8 la mise à jour qu'on va faire... parce que là on
9 est obligés de faire une mise à jour pour le taux
10 de rendement puis la structure de capital.

11 Q. [143] Ça, vous n'avez pas le choix parce qu'il va y
12 avoir une ordonnance en quelque part.

13 R. Exactement.

14 Q. [144] Mais l'inflation, moi je me concentre sur
15 l'inflation par exemple.

16 R. C'est ça. Mais moi ce que je proposais ce matin
17 c'était de l'inclure à ce moment-là, mais écoutez
18 si vous préférez qu'on mette à jour le dossier
19 immédiatement on peut le faire puis déposer, là,
20 dans quelques jours les pièces révisées. Ça se
21 fait, parce qu'on connaît les chiffres. Comme je
22 vous dis, on utiliserait les projections du mois
23 d'août, là, c'est les plus récentes qu'on a.

24 Q. [145] Oui, je vais vous revenir.

25 R. D'accord.

1 Q. [146] Juste une minute. On va vous revenir demain
2 sur ce point-là.

3 R. D'accord.

4 Q. [147] L'autre... dernière question, c'était une
5 précision par rapport à - et Maître Georgescu, vous
6 pouvez nous dire, là, non, je vais en traiter moi-
7 même - c'était juste pour voir, parce que vous avez
8 dit ce matin, ça allait vite un petit peu sur la
9 question des cavaliers tarifaires, le traitement
10 réglementaire. Vous pouvez dire, Maître Georgescu :
11 non, non, parlez pas, Monsieur Marois, je m'en
12 occupe, mais je voulais juste saisir qu'est-ce que
13 vous aviez dit à titre de témoin de fait.

14 Est-ce que vous pensiez que ce serait, la
15 question du traitement, puis ça peut être sous
16 réserve de ce que mon avocate va dire... Ce que
17 j'ai compris c'est que les cavaliers tarifaires
18 vous voulez faire fixer le principe ici, avec
19 certains montants, les ajustements seraient tout
20 simplement sans cause tarifaire particulière pour
21 chacun des... ou s'il y en arrive deux en même
22 temps tant mieux, mais pas de dossier tarifaire,
23 pas d'avis public, rien, vous envoyez justification
24 puis voici le cavalier tarifaire il devrait être de
25 combien. Est-ce que c'est comme ça que j'ai

1 compris? Je simplifie, là. Si vous dites « je le
2 sais pas, je laisse mon avocate en parler », il n'y
3 a pas de problème.

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Alors, Monsieur le Président, je pense que ça va
6 être quelque chose qu'on pourra clarifier dans
7 l'argumentation du point de vue juridique. On va
8 vous expliquer un peu quel était le raisonnement
9 sur le...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Aucun problème.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 ... le traitement réglementaire.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Aucun problème.

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Est-ce que j'ai inspiré des questions à mes
20 collègues, c'est... Mon collègue a une question
21 puis il me la pose à moi, alors je suis aussi bien
22 d'y aller. Ou il y va. Oui, c'est ça.

23 M. PIERRE DUPONT :

24 Q. [148] Écoutez, juste dans... lorsque vous allez
25 présenter le tout aussi, peut-être d'argumenter sur

1 le fait de... un cavalier tarifaire cinq ans. Parce
2 que d'habitude là on... quand je dis cinq ans c'est
3 pour les phases d'exploitation, là. Donc, on se
4 revoit à l'année 6 avec quelque chose du genre, là.
5 Si on pense au... au cavalier tarifaire de vos...
6 le plan de résilience, les dépenses sont faites sur
7 trois ans, deux-trois ans. Le financement de la
8 dette ça devrait être probablement en vingt vingt-
9 trois (2023), je présume, que vous allez connaître
10 votre financement peut-être dans le premier
11 semestre, je sais pas, là, en tout cas peut-être à
12 l'horizon du six (6) juin que là vous devriez avoir
13 l'heure juste sur votre coût de financement.
14 L'ordonnance de la Régie devrait aussi arriver
15 incessamment, donc... donc, à ce moment-là on
16 aurait le taux moyen pondéré du capital. Mais bref
17 ce que je veux dire c'est qu'il y a des cavaliers
18 tarifaires d'un horizon d'un an, deux ans, mais il
19 y en a un ici qu'on aurait peut-être un horizon
20 comme de six ans avant de savoir. Donc juste en
21 tenir compte, le phénomène du temps dans le
22 cavalier. Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors ça compléterait les questions? Donc il
25 restera demain un engagement à produire.

1 L'engagement numéro 3, Maître Georgescu, c'est bien
2 ça? Ainsi que nous on va vous revenir à savoir si
3 vous devez mettre votre dossier à jour, un genre
4 d'amendement pour la question de tenir compte des
5 projections de l'indice du coût de la vie. De
6 certains indices. Les engagements ont été déposés
7 Maître Georgescu? Vous m'avez dit qu'il y en avait
8 deux de déposés?

9 Me ADINA GEORGESCU :

10 Oui, oui, Monsieur le Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 On me rappelle, on me rappelle que ça serait peut-
13 être sage de les présenter parce que là vous allez
14 clore votre preuve sous réserve des deux
15 engagements qu'il reste de demain matin. Peut-être
16 présenter les deux... juste avant de mettre la
17 pièce de monsieur Raymond, nous présenter les deux
18 engagements qui ont été déposés. Les réponses.

19 Me ADINA GEORGESCU :

20 Oui, juste un petit instant si vous permettez. Je
21 pense que ça sera nos témoins qui pourront le
22 faire.

23 LE PRÉSIDENT :

24 C'est ça.

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Mais je voudrais juste avoir accès aux documents,
3 si vous permettez.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Prenez le temps. Oui, oui, prenez le temps.

6 Me ADINA GEORGESCU :

7 Alors excusez-moi pour le petit délai. Alors oui,
8 si on peut mettre peut-être les deux engagements à
9 l'écran. Ils ont été déposés sous les cotes... je
10 n'ai pas les cotes de la Régie mais sous les cotes
11 Intragaz 6, document 4 et document 5. Donc je sais
12 pas Madame St-Cyr si c'est possible de mettre
13 Intragaz 6 document 4 à l'écran pour commencer.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Le voilà, vous le voyez? Alors il faut descendre à
16 la première page. C'est ça.

17 Me ADINA GEORGESCU :

18 Alors moi je ne le vois pas Monsieur le Président,
19 mais je comprends que le reste des participants le
20 voit. J'ai vu monsieur Marois hocher de la tête.
21 Alors c'est ça qui compte, donc moi je vais le
22 reprendre à part. Et je demanderais soit à monsieur
23 Marois, soit à monsieur Corriveau d'expliquer les
24 corrections. Parfait, le voilà.

25

1 M. HUGUES CORRIVEAU :

2 R. Oui, donc, bonjour à tous. Tel que mentionné lors
3 des questions précédentes, il y avait une erreur de
4 calcul qui s'était glissée à la colonne 22. Donc
5 les sous-totaux ne balançaient pas. Maintenant on
6 peut voir que les chiffres concordent. De la
7 section du bas vers la section du haut. Et les
8 sous-totaux de la ligne 20 aussi.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci. Donc la seconde pièce, qui est la pièce
11 B-0099. Et voilà.

12 R. Donc, le deuxième engagement visait à ventiler la
13 section « assurances, taxes et redevances » que
14 l'on retrouve à l'Annexe 1 du document 1
15 d'Intragaz. Donc, on peut retrouver ici l'ensemble
16 des sous-catégories qui composent cette catégorie.
17 Et les intervenants pourront retrouver la première
18 ligne, la ligne « assurances », celle, les données
19 qui ont servi à bâtir le graphique qui avait été
20 questionné précédemment.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui, il y avait une question de la part de monsieur
23 Dupont.

24 M. PIERRE DUPONT :

25 Q. [149] Juste une question. C'est juste sur cette

1 ligne-là, la 330... Pas deux mille treize (2013).
2 O.K. Non. Deux mille vingt-deux (2022). Mais par la
3 suite, le taux d'inflation de... Il me semble que
4 vous avez pris un taux d'inflation de cinq pour
5 cent (5 %), ça se peut-tu, pour les assurances
6 puis...

7 R. Pour le futur.

8 Q. [150] ... trois pour cent (3 %) pour...

9 R. Ici, on parle du de l'historique.

10 Q. [151] Oui.

11 R. Exactement. C'est les augmentations.

12 Q. [152] O.K. Mais ma question c'est, est-ce que ça
13 couvre tout le poste « assurances, taxes et
14 redevances » ou juste le poste « assurances »?

15 R. Juste le poste « assurances ». Le taux d'inflation
16 à cinq est appliqué sur les assurances. Et par la
17 suite, le taux est pondéré en fonction de
18 l'importance relative pour la catégorie globale.
19 Mais c'est uniquement les assurances qui ont cinq
20 pour cent (5 %).

21 Q. [153] O.K. Mais les baux de surface,
22 redistribution, c'est l'IPC prévu?

23 R. Régulier, oui.

24 Q. [154] O.K. Merci. Et ça complète.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci bien. Ça complète les questions. Est-ce qu'il
3 y a un réinterrogatoire, Maître Georgescu?

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Non, Monsieur le Président, il n'y aura pas de
6 réinterrogatoire de ma part.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Donc, à moins que je me trompe, ça clôt votre
9 preuve?

10 Me ADINA GEORGESCU :

11 Tout à fait.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Sous réserve de demain, l'engagement numéro 3 ainsi
14 que...

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Évidemment.

17 LE PRÉSIDENT :

18 ... notre demande si amendement ou non. Alors, on a
19 eu les réponses aux deux engagements. Ces deux
20 engagements venaient de la part d'AHQ-ARQ. Alors,
21 vous êtes libérés tous les cinq. Alors merci à
22 vous, monsieur Bouchard, Marois, monsieur Corriveau
23 and mister Kennedy, thank a lot, you are free now.
24 Like a bird. Alors, vous êtes libérés.

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Merci, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 AHQ-ARQ, vous êtes prêt pour être entendu, Maître
5 Cadrin?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Oui, Monsieur le Président.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Votre témoin monsieur Marcel Paul Raymond peut
10 entrer en cage?

11

12 PREUVE D'AHQ-ARQ

13

14 Me STEVE CADRIN :

15 Oui. On avait un petit micro d'ouvert de trop. On
16 s'excuse. Ça créait un peu d'effet de
17 réverbération. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Je suis
18 effectivement accompagné de monsieur Raymond qui
19 sera notre analyste qui présentera la preuve. Peut-
20 être juste un petit peu point d'intendance.

21 J'écoutais les engagements tout à l'heure. Je
22 dirais sous réserve de valider avec les notes
23 sténographiques, je pense qu'il y a une inversion
24 dans la numérotation de ce qui est l'engagement
25 numéro 1 et ce qui est l'engagement numéro 2. La

1 question d'assurances, selon moi, est l'engagement
2 numéro 1. Et la question du nouveau tableau
3 corrigeant la page 22 de la pièce B-0006 serait
4 l'engagement numéro 2. Mais on pourra le valider.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui. Merci.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Si on veut s'y retrouver dans les questions
9 lorsqu'on va relire tout ça. Vous allez avoir une
10 inversion, je pense, entre les deux.

11 LE PRÉSIDENT :

12 On me confirme ici que les assurances, les coûts
13 réels d'assurances, c'est l'engagement numéro 1.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Effectivement. Donc, il y avait juste une inversion
16 à faire, effectivement...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Aucun problème.

19 Me STEVE CADRIN :

20 ... pour les fins des notes sténographiques.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ça va, Maître Georgescu?

23 Me ADINA GEORGESCU :

24 Ça va, Monsieur le Président. Nous constatons aussi
25 qu'il y a une inversion. Nous pouvons procéder à la

1 correction si vous le souhaitez simplement pour que
2 tout soit en ordre. Donc, on va peut-être redéposer
3 les pièces en inversant la référence au numéro
4 d'engagement...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Aucun problème.

7 Me ADINA GEORGESCU :

8 ... pour que tout le monde soit sur la même page.

9 Parfait. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pour la postérité. Merci.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Oui. Exact.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Merci, Maître Georgescu. Donc, nous sommes disposé
16 à commencer. Monsieur Raymond peut être assermenté
17 comme témoin.

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce troisième
20 (3e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

21

22 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
23 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
24 suite 110, Montréal (Québec);

25

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

5 Merci, Madame. On voit que la Régie est en train de
6 s'installer sur le plan informatique derrière
7 madame St-Cyr, ça va bien, les travaux vont bon
8 train.

9 Nous allons donc nous assurer du dépôt des
10 pièces, Monsieur le Président. Tout d'abord, il y a
11 la pièce qui est le mémoire, C-AHQ-ARQ-0009, de
12 même que la pièce C-AHQ-ARQ-0014, qui est la
13 présentation de ce jour, qu'on a produite juste
14 avant de recevoir les engagements. Alors, il y aura
15 des petits ajouts ou des petits ajustements
16 directement dans le témoignage de monsieur Raymond.

17 Q. [155] Alors, Monsieur Raymond, est-ce que vous
18 reconnaissez ces documents? Est-ce qu'ils ont été
19 préparés par vous ou sous votre supervision?

20 R. Oui.

21 Q. [156] Et est-ce que vous adoptez pour tenir lieu de
22 votre preuve écrite, en la présente instance?

23 R. Oui.

24 Q. [157] Alors, je vous laisse maintenant avec la
25 présentation qui apparaît déjà à l'écran. Merci,

1 Madame la greffière.

2 R. Merci, Maître Cadrin et bonjour aux régisseurs, à
3 messieurs les régisseurs et tous les participants.

4 Alors, comme maître Cadrin l'a mentionné,
5 là, on a déposé notre, cette présentation-là
6 quelques minutes avant le dépôt des engagements.
7 Alors, je ferai les ajustements en temps réel au
8 moment de la présentation.

9 Donc, si on va déjà à la page 2, s'il vous
10 plaît. Donc, il y aura trois sujets qui touchent
11 les dépenses d'exploitation, des sujets que nous
12 avons abordés dans notre mémoire, soit d'abord
13 l'acuité des prévisions sur la période des dix (10)
14 dernières années, l'indexation des coûts de main-
15 d'oeuvre et l'indexation du coût des assurances.

16 On pourra aller au prochain diapo sur
17 l'acuité des prévisions. Alors, nous avons constaté
18 dans notre mémoire des trop-perçus de quatre
19 millions cinquante-cinq mille dollars
20 (4 055 000 \$), selon le, on va dire l'annexe 1,
21 avant corrections.

22 Comme nous avons, comme j'ai dit, nous
23 avons déposé ceci avant le dépôt des engagements et
24 puis, comme monsieur Marois nous a confirmé que
25 c'était simplement une erreur de formule et non une

1 erreur de chiffres, nous avons été en mesure dans
2 l'intervalle de refaire un calcul. On est arrivés à
3 trente-neuf soixante-dix-neuf (3979), au lieu de
4 trente-neuf soixante-sept (3967), ce qui s'explique
5 par le fait que contrairement à monsieur Marois et
6 à ses collègues, nous n'avons pas, dans la page, la
7 pièce B-0006, les décimales derrière les chiffres.

8 Alors, ce chiffre-là, depuis quelques
9 minutes, on sait maintenant que c'est trente-neuf
10 soixante-sept (3967) et puis je n'ai aucun problème
11 avec la différence de chiffres, dans le sens que ça
12 s'expliquerait bien par ce que je viens de dire,
13 là, l'accès à quelques décimales après le point,
14 pour les intrants.

15 Donc, on a encore, donc, on ne le savait
16 pas avant ce matin, là, mais disons que le quatre
17 millions (4 M) qu'on avait, on peut dire que c'est
18 encore un quatre millions (4 M). Il aurait pu y
19 avoir d'autres changements de chiffres que nous ne
20 connaissions pas. Alors, notre conclusion demeure
21 la même, c'est-à-dire qu'il y a mettons des trop-
22 perçus de quatre millions (4 M) pour la période
23 deux mille treize-deux mille vingt-deux (2013-
24 2022), en considérant l'ensemble des dépenses
25 d'Intragaz s.e.c. et les recharges du commandité.

1 Et ici, bien, vous voyez, on a mis
2 l'engagement numéro 2, c'est selon ce qu'on vient
3 de discuter. Ça serait effectivement l'engagement
4 numéro 2, ou la pièce B-0098.

5 Donc, ce qui fait que notre recommandation
6 numéro 1 est maintenue. Étant donné l'acuité des
7 prévisions d'Intragaz ayant donné lieu à une
8 surestimation des dépenses d'exploitation sur la
9 période des dix (10) dernières années, nous
10 recommandons à la Régie de résoudre à quatre cent
11 mille dollars (400 000 \$) par année les dépenses
12 d'exploitation qui apparaissent au revenu requis
13 demandé par Intragaz, à la pièce B-0007, au tableau
14 1, ligne 6.

15 Passons maintenant au deuxième sujet,
16 Madame la greffière. Sur l'indexation des coûts de
17 main-d'oeuvre, alors ce qu'Intragaz nous dit, c'est
18 sur l'horizon des dix (10) prochaines années, elle
19 propose une indexation des coûts de main-d'oeuvre
20 comme suit : deux virgule cinq pour cent (2,5 %)
21 pour la main-d'oeuvre syndiquée, ça représente neuf
22 employés sur vingt-trois (23), là, tel que vous
23 pouvez voir à la pièce B-0054, qui est la réponse à
24 notre demande de renseignements, et trois pour cent
25 (3 %) pour la main-d'oeuvre non syndiquée qui

1 représente quatorze (14) employés sur vingt-trois
2 (23) et avec les justifications qui nous ont été
3 fournies en réponse à la Demande de renseignements
4 de la Régie, B-0044, nous demeurons d'avis que la
5 justification est insuffisante, pour avoir un taux
6 différent pour la main-d'oeuvre non syndiquée.

7 Ce qui confirme que nous maintenons la
8 recommandation numéro 2, à la prochaine diapo, de
9 retenir une indexation de deux virgule cinq pour
10 cent (2,5 %) pour les dépenses de main-d'oeuvre non
11 syndiquées sur la période vingt vingt-trois-vingt
12 trente-deux (2032), ce qui correspond à
13 l'indexation réelle moyenne de la période deux
14 mille treize-deux mille vingt-deux (2013-2022).

15 Ce qui nous amène au troisième de nos
16 points, donc sur le coût des assurances. Alors on
17 sait qu'Intragaz a utilisé un taux d'indexation de
18 cinq pour cent (5 %) pour les assurances en se
19 basant principalement sur le graphique qu'on voit
20 ici, là, donc pour lequel on a posé des questions
21 sur la provenance des valeurs. Ce qu'on a obtenu,
22 là, à la pièce B-0099 il y a quelques minutes,
23 l'engagement numéro 1.

24 Et nous nous interrogeons aussi sur les
25 valeurs prévues pour deux mille vingt-deux (2022)

1 maintenant au poste assurance, taxes et redevances,
2 où on a pour deux mille vingt-deux (2022) une
3 demande de huit cent trente et un mille dollars
4 (831 000) sur ce poste-là pour deux mille vingt-
5 deux (2022) versus en deux mille vingt et un (2021)
6 sept cent huit milliers de dollars (708 000), ce
7 qui fait une augmentation de dix-sept virgule
8 quatre pour cent (17,4 %), ce qui est encore plus
9 que ce que le graphique nous montre pour vingt
10 vingt-deux (2022), là, qui est plus de l'ordre de
11 douze pour cent (12 %), douze et demi pour cent
12 (12,5 %).

13 Alors ceci étant dit, si on va à la
14 prochaine et dernière diapo. Nous maintenant notre
15 recommandation numéro 3 de retenir une indexation
16 de deux virgule cinq pour cent (2,5 %) pour les
17 dépenses d'assurance sur la période vingt vingt-
18 trois-vingt trente-deux (2023-2032). Alors au
19 moment d'écrire ça plus tôt aujourd'hui on a dit :
20 sous réserve de l'engagement numéro 1. Alors
21 avec... ayant pris connaissance de l'engagement
22 numéro 1, l'engagement sur les assurances, nous
23 maintenons le deux virgule cinq pour cent (2,5 %).

24 J'aimerais s'il vous plaît, avant de
25 terminer, revenir à la diapo précédente. Un peu

1 pour justifier notre maintien. Alors vous voyez,
2 c'est sûr qu'en deux mille vingt-vingt et un (2020-
3 2021), là, il y a des augmentations jusqu'à près
4 de... près de vingt pour cent (20 %). Mais vous
5 voyez aussi qu'avant bien il y a eu des baisses,
6 hein, où plusieurs années la ligne bleue est sous
7 le zéro pour cent (0 %).

8 Alors évidemment on peut penser qu'il y a
9 eu un certain rattrapage, mais on peut aussi penser
10 que s'il y a eu des besoins d'assurance pour des
11 raisons, par exemple, de catastrophes naturelles
12 plus fréquentes, etc., bien évidemment l'assureur
13 nous augmente, mais à un moment donné c'est... il a
14 assuré ses coûts, là, alors... Une augmentation de
15 dix-sept (17 %), quinze pour cent (15 %), douze
16 pour cent (12 %) ne peut pas être aussi longue
17 que... selon nous, que ce qui apparaît sur ce
18 graphique-là. Alors c'est pour ça qu'on maintient
19 notre... notre dernière recommandation, numéro 3, à
20 la diapo suivante. Et c'est là-dessus que nous...
21 nous sommes disposés, s'il y a des questions. Merci
22 beaucoup.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Effectivement, comme monsieur Raymond l'annonçait,
25 il est disponible pour les questions.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. Maître Neuman, vous avez annoncé cinq
3 minutes potentielles?

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Je... oui. Dominique Neuman pour le RTIEÉ, je n'ai
6 pas de questions, Monsieur le Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Neuman. Pour Intragaz, Maître
9 Georgescu?

10 Me ADINA GEORGESCU :

11 Il n'y aura pas de questions pour Intragaz,
12 Monsieur le Président. Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bon, Maître Roy? Oui, pardon, j'ai sauté une étape.
15 Pardon. Maître Lidia Troilo?

16 Me LIDIA TROILO :

17 Il n'y aura pas de questions...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Pas de questions également.

20 Me LIDIA TROILO :

21 ... pour la Régie.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Oui, une question pour mon collègue,
24 monsieur Dupont.

25

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Q. [158] Oui, merci, Monsieur le Président. Pierre
4 Dupont pour la Formation. Monsieur Raymond, je me
5 doute de la réponse, mais je vais quand même vous
6 poser la question. La recommandation numéro 1. Bon,
7 vous recommandez de réduire de quatre cent mille
8 dollars (400 000 \$) par année les dépenses
9 d'exploitation en revenu requis. Donc, vous savez
10 qu'ils ont calculé le revenu requis annuel uniforme
11 sur la base d'une annuité. Donc, est-ce que ce que
12 vous recommandez c'est qu'on prenne vingt-deux
13 millions cent six mille (22 106 000 \$), qui est le
14 revenu requis annuel uniforme pour vingt vingt-
15 trois (2023), moins quatre cent mille dollars
16 (400 000 \$), donc ce qui donne, j'ai calculé vite,
17 vingt et un sept cent six (21 706 000 \$)? Ou c'est
18 quatre cent mille (400 000 \$) par année pendant dix
19 (10) ans, on le met puis après ça on actualise tout
20 ça puis on calcule l'impact sur l'annuité?

21 R. Oui, on le fait comme si... comme Intragaz le fait,
22 là, c'est que c'est-à-dire qu'Intragaz prend ses
23 chiffres, puis il calcule l'annuité. Donc, c'est
24 simplement dans le calcul qu'Intragaz fait quelque
25 part à la pièce P-7, là, mais dans le fond enlever

1 quatre cent mille (400 000 \$) aux dépenses puis
2 faire le calcul sur l'annuité.

3 Q. [159] O.K. Donc, c'est pas juste de dire vingt-deux
4 - je me répète, là - vingt-deux cent six
5 (22 106 000 \$) moins quatre cent mille (400 000 \$).
6 C'est pas ça? C'est vraiment de faire le calcul de
7 l'annuité.

8 R. Exact. Parce que l'annuité devient... en intrant
9 dans l'annuité il y a l'ensemble des dépenses
10 d'exploitation.

11 Q. [160] O.K. Vous l'avez pas fait, vous de votre
12 côté, non? Vous avez pas fait le calcul?

13 R. Non.

14 Q. [161] O.K. Mon autre question, vous avez compris de
15 ce matin que ce qu'on demande aussi c'est qu'à la
16 lumière des nouveaux taux d'inflation donc
17 d'augmenter de cent vingt-cinq mille dollars
18 (125 000 \$) les charges récurrentes d'exploitation
19 qui seraient... qui sont prévues. Donc est-ce que
20 ça ça vient influencer le quatre cent mille dollars
21 (400 K\$) ou... Je comprends le quatre cent mille
22 (400 K) c'est le passé. Appelons ça une
23 récupération du passé. Parce que je crois
24 comprendre que ce montant-là vous avez évalué aux
25 alentours de trois... admettons quatre millions

1 pour faire un chiffre facile. Il n'a pas été aux
2 consommateurs.

3 R. Exact. Il y a deux éléments dans le fond. Il y a
4 effectivement ce quatre millions n'est pas chez les
5 clients. Il est à quelque part. Mais aussi c'est
6 notre... en partie mais l'autre partie c'est
7 l'évaluation que nous faisons de l'acuité des
8 prévisions. C'est pour ça que le titre vous voyez
9 c'est l'acuité des prévisions sur la période. Alors
10 on aurait pu mettre un peu plus que le quatre
11 millions si on avait voulu tenir compte de plus de
12 ça aussi, mais disons que notre recommandation
13 couvre les deux; le passé et notre évaluation de
14 l'aptitude d'Intragaz à prévoir ce qui nous ont
15 démontré dans les dix dernières années.

16 En ce qui a trait à l'inflation qui est un
17 élément nouveau par rapport à ceci. Évidemment nous
18 ne sommes pas en désaccord, nous n'avons pas
19 analysé la chose en détail, mais c'est pas quelque
20 chose qui nous semble déraisonnable.

21 Q. [162] Donc vous êtes pas en désaccord d'utiliser
22 une annuité, si je prends les chiffres qui nous ont
23 été soumis, au lieu de vingt-deux millions cent six
24 ça fait vingt-deux millions deux cent trente-et-un
25 mille dollars (22 231 000 \$). Donc de prendre cette

1 annuité-là et d'appliquer le quatre cent mille
2 (400 K) par la suite de réduction? Est-ce que je
3 vous comprends bien? Parce qu'à matin ils nous ont
4 déposé un nouveau... Intragaz a déposé pardon un
5 nouveau RARU réajusté à la hausse d'un montant de
6 cent vingt-cinq mille dollars (125 K\$).

7 R. C'est ça, en fait, le mécanisme qu'Intragaz a
8 utilisé c'est qu'il a, il a établi ses dépenses
9 avant indexation. Alors c'est à ce niveau-là qu'on
10 enlèverait le quatre cent mille par année
11 (400 K/an) et ensuite, ils l'ont indexé. Donc je
12 comprends qu'il va indexer avec... ou il l'a déjà
13 fait dans son calcul de cent vingt-cinq millions
14 (125 M)... le cent vingt-cinq mille (125 K).
15 Excusez-moi je suis habitué avec des millions.

16 Maintenant, oui, alors ce que je comprends
17 c'est qu'ils vont, si on maintient notre
18 recommandation du quatre cent mille (400 K), c'est
19 d'enlever le quatre cent mille (400 K) des dépenses
20 avant indexation et ensuite de l'indexer avec le
21 taux nouveau proposé par Intragaz pour les postes,
22 l'ensemble des postes sauf évidemment l'assurance
23 et la main d'oeuvre non syndiquée.

24 Q. [163] Et on a compris également que... et ça va
25 être ma dernière question, que concernant

1 l'indexation des coûts d'assurance c'est sur la
2 base du passé que vous recommandez à la Régie de
3 retenir 2.5 %.

4 R. Bien, le passé et... pas nécessairement le passé.
5 C'est qu'on pense aussi que les, si on revient
6 peut-être à la diapo précédente, ou la diapo je
7 m'excuse, le numéro, l'avant-dernière là. C'est ça.

8 Alors deux choses. Dans le passé, si on
9 regarde les chiffres qu'on a reçus tantôt,
10 l'engagement numéro 1, alors si vous regardez la
11 première ligne que... pas besoin de l'afficher.
12 Alors j'ai fait un calcul rapide en attendant de
13 vous parler et on voit que même avec les grandes
14 augmentations qu'on voit ici dans les dernières
15 années, le taux moyen est de trois pour cent (3 %)
16 entre deux mille treize (2013) et deux mille vingt-
17 trois (2023) malgré cette... on va dire cette
18 pointe incroyable des dernières années.

19 Bon, ça c'est première chose en se basant
20 sur le passé. Mais on pense pas que le... par
21 exemple si vous voyez ici, seulement visuellement
22 les deux dernières années la courbe en bleu foncé,
23 si je la continue, elle va se rendre à 2.5 ou à
24 quelque part beaucoup plus vite qu'en deux mille
25 vingt-sept (2027). Alors, ça c'est l'autre élément

1 où on pense que l'assureur dans le fond avec ces
2 augmentations-là de près de vingt pour cent (20 %),
3 et de plus de quinze pour cent (15 %) en deux ans,
4 bien un moment donné il pourra pas... c'est pas une
5 tendance. C'est peut-être un rattrapage, mais on ne
6 pense pas que ce soit une tendance. Alors, c'est
7 basé sur une partie du passé puis une partie de...
8 Et oublions pas une chose, pour terminer, c'est que
9 dans cinq ans ou en l'an 6, au début de l'an 6, on
10 pourra tout rajuster ça aussi.

11 Q. [164] J'avais dit une dernière mais, là, c'est
12 vraiment la dernière. Puis concernant l'indexation
13 des coûts de main-d'oeuvre, ce que vous nous dites
14 finalement, c'est syndiqués, non-syndiqués,
15 écoutez, deux et demi (2,5 %), ça serait
16 raisonnable pour tout le monde?

17 R. Oui. En ajoutant que c'était... que ça correspond à
18 l'indexation réelle moyenne de la période deux
19 mille treize, deux mille vingt-deux (2013-2022).

20 Q. [165] Je vous remercie, Monsieur Raymond. Je n'ai
21 pas d'autres questions additionnelles, Monsieur le
22 Président. Ça complète.

23 R. Au plaisir.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Q. [166] Oui. Bien, justement sur ce dernier point-là,

1 Monsieur Raymond. Deux mille treize, deux mille
2 vingt-deux (2013-2022) la moyenne générale. Mais
3 est-ce qu'il n'y a pas des chiffres plus récents
4 qui reflètent l'impact de l'inflation sur les
5 augmentations en cours? Est-ce que vous avez des
6 informations là-dessus?

7 R. Je n'ai pas d'informations. Mais notre point, c'est
8 que ce qui peut s'appliquer à la main-d'oeuvre non
9 syndiquée, nous pensons que la même chose pourrait
10 s'appliquer à la main-d'oeuvre syndiquée.

11 Q. [167] O.K.

12 R. Toujours entendu qu'il y aura un réajustement qui
13 pourrait se faire au début de l'an 6.

14 Q. [168] Je comprends. Par rapport aux recommandations
15 que vous faites, et c'est cumulatif, quatre cent
16 mille (400 000) pour l'ajustement des dépenses,
17 vous avez également l'ajustement de... l'indexation
18 du coût des assurances ainsi que l'augmentation
19 salariale des non-syndiqués. Est-ce que vous avez,
20 vous l'avez peut-être fait, là, mais des fois j'en
21 échappe des bouts, est-ce que vous avez un montant
22 que ça peut correspondre ou que ça peut...

23 R. Je n'ai pas fait l'exercice mais...

24 Q. [169] Pas besoin de le faire, pas d'engagement,
25 rien. Je voulais juste savoir si c'était dans la

1 preuve à quelque part. Mais c'est correct.

2 R. Non, ce n'est pas dans la preuve.

3 Q. [170] Ce n'est pas dans la preuve. Alors je n'ai
4 pas d'autres questions. C'est complet, Maître
5 Cadrin, de votre côté également?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Effectivement, je n'ai pas de questions, Monsieur
8 le Président. Ça complète la preuve pour l'AHQ-ARQ.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Ça complète la preuve. Donc, vous êtes libéré,
11 Monsieur Raymond. Donc ça termine la preuve de
12 l'AHQ-ARQ. Ça termine également la journée. Alors,
13 on va reprendre demain, Maître Neuman, avec vous à
14 neuf heures (9 h). Nous vous avons accordé trente
15 (30) minutes pour la présentation de la preuve.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 C'est gentil.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Et il y aura des questions de la part des
20 participants. Alors, une bonne fin de journée à
21 toutes et à tous, et on se revoit demain matin.

22 Merci.

23 AJOURNEMENT

24

25

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7

13